

# Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

Présenté par **Geneviève Inagosi  
Kassongo (RDC)**

Rapporteur de la Commission  
politique, présidée par  
**Christophe-André Frassa (France)**

Visioconférence  
12 octobre 2020

**De juillet 2019 à Août 2020**

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Regard sur les situations politiques au sein de l'espace francophone</b>	<b>6</b>
<b>Pandémie de Covid-19</b>	<b>8</b>
<b>1. Section suspendue</b>	<b>10</b>
<b>2. Section mise sous observation</b>	<b>15</b>
<b>3. Sections sous alerte</b>	<b>21</b>
3.1 Bénin	21
3.2 Cambodge	26
3.3 Haïti	30
<b>4. Autres situations politiques</b>	<b>35</b>
4.1 Cameroun	35
4.2 Catalogne	41
4.3 République centrafricaine	43
4.4 République démocratique du Congo	49
4.5 Côte d'Ivoire	56
4.6 Egypte	63
4.7 Guinée	66
4.8 Guinée Bissau	72
4.9 Liban	77
4.10 Sahel	83
4.10.1 Burkina Faso	87
4.10.2 Mali	93
4.10.3 Mauritanie	102
4.10.4 Niger	104
4.10.5 Tchad	108

<b>5. Veille électorale</b>	<b>111</b>
Belgique	111
Canada	111
Comores	111
Croatie	111
France	112
Géorgie	112
Grèce	113
Kosovo	113
Macédoine du Nord	114
Madagascar	114
Manitoba	115
Maurice	115
Moldavie	115
Nouvelle-Calédonie	115
Pologne	116
Roumanie	117
Rwanda	117
Serbie	117
Seychelles	118
Suisse	118
Togo	118
Tunisie	119
Vanuatu	120

<b>6. Calendrier électoral jusqu'en janvier 2021</b>	<b>121</b>
--	------------

## **Annexe**

Evolution de la peine de mort dans l'espace francophone

# Introduction

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF. Il s'agit des mécanismes de suspension, de mise sous observation et de mise sous alerte.

## Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique dans le but de les rendre plus constructifs et qu'ils intègrent davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une gradation plus précise des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques.

## Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'APF, est dissout ou privé de ses pouvoirs.

En étant suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper des postes de responsabilité, bénéficier d'action de coopération ou participer aux différentes réunions des instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure

d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération.

## Mise sous observation

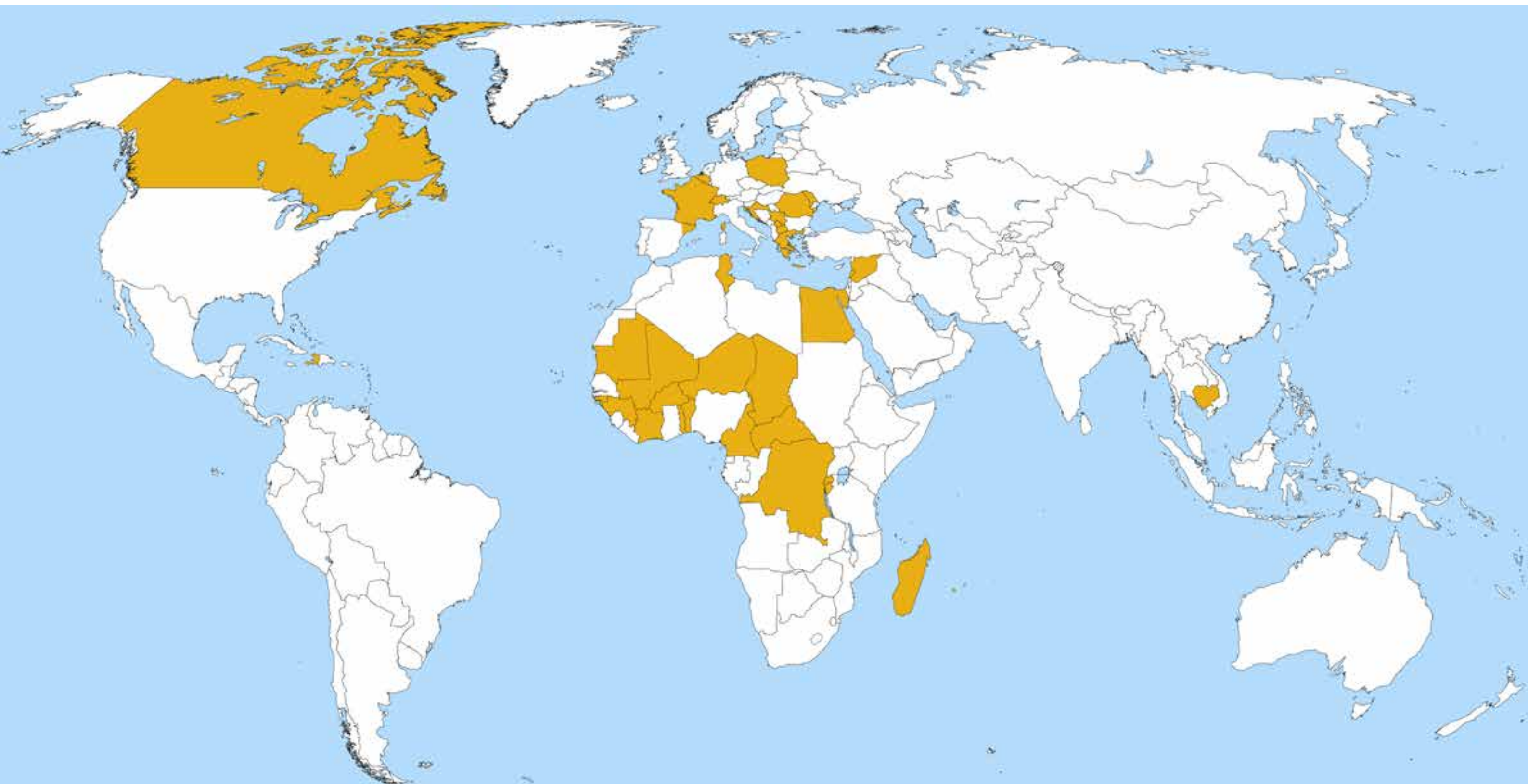
La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, ce qui permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

## Mise sous alerte

L'alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'**aucune sanction** et n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

## Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone





# Pandémie de COVID-19

Recensée pour la première fois le 1er décembre 2019 dans la province de Hubei en **Chine** centrale, le Covid-19 s'est propagée en quelques mois à l'ensemble de la planète. Alors que le premier cas hors de Chine a été recensé le 13 janvier 2020, le nombre total de nouveaux cas déclarés quotidiennement en Chine est devenu supérieur au nombre de cas déclarés à l'extérieur du pays dès le 25 février 2020.

Après avoir décrété l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclara que le Covid-19 pouvait être qualifiée de pandémie.

En date du 30 juillet 2020, **17 039 160 cas déclarés d'infection** à le Covid-19 avaient été répertoriés mondialement et **667 084 décès** étaient recensés en lien direct avec le Covid-19. À la fin du mois de juillet 2020, 213 pays et territoires recensaient au moins un cas d'infection au nouveau coronavirus.

## Région Europe :

Le continent européen compte un total de **2 977 870 cas déclarés** de Covid-19 et **207 319 décès** des suites d'une infection à la Covid-19<sup>1</sup>.

- Le 12 mars 2020, l'Europe était devenue le nouvel épicode de la pandémie de Covid-19.
- L'**Italie** est le premier pays européen à mettre en place un confinement strict sur l'ensemble de son territoire le 10 mars, suivie par l'Espagne le 15 mars et la France le 17 mars.
- Le 16 mars, la Commission européenne a invité ses États membres à appliquer de manière coordonnée une restriction des déplacements non essentiels des pays tiers vers l'Union européenne. Tous les pays membres et associés de l'espace Schengen ont mis en œuvre ces mesures dans leur droit interne jusqu'au 30 juin 2020.

## Région Amérique :

En date du 29 juillet, le **Canada** comptait **116 871 cas déclarés** de la Covid-19 et **8956 décès** des suites d'une infection à la Covid-19, dont la majorité au Québec et en Ontario. **7349 cas d'infection** ont été recensés en **Haïti**.

- Le 16 mars 2020, le Canada a fermé ses frontières à l'ensemble des ressortissants étrangers, sauf exception. Entre le 13 et le 20 mars, l'état d'urgence sanitaire ou l'équivalent a été décrété pour la première fois dans le cadre de l'épidémie par

<sup>1</sup> En date du 28 juillet 2020. (Source : OMS).

l'ensemble des provinces canadiennes.  
- Haïti a décrété l'état d'urgence sanitaire le 19 mars 2020.

## Région Afrique :

Le continent africain compte un total de **859 237 cas déclarés** de Covid-19 et **18 160 décès** des suites d'une infection à la Covid-19<sup>2</sup>.

- L'**Afrique du Sud** (445 433 cas déclarés, 6759 décès), l'**Égypte** (92 062 cas déclarés, 4606 morts), l'Algérie (27 357 cas déclarés, 1155 morts), le **Nigeria** (40 532 cas déclarés et 858 morts), le **Cameroun** (16 708 cas déclarés et 385 mots) et la **Côte d'Ivoire** (15 596 cas déclarés) sont les pays les plus touchés du continent.
- Le **Maroc** et le **Liban** ont été les premiers États de la Région Afrique à décréter l'état d'urgence sanitaire le 15 mars 2020. La majorité des autres États ont fait de même dans les mois qui ont suivi afin de pouvoir mettre en place des mesures sanitaires sur leur territoire.

## Région Asie-Pacifique :

En date du 29 juillet 2020, **725 cas déclarés** de Covid-19 étaient recensés au sein des sections membres de la Région Asie-Pacifique, dont la majorité au **Vietnam**.

- Entre le 24 mars et le 29 avril 2020, l'état d'urgence sanitaire ou son équivalent a été décrété sur les territoires de la majorité des sections de la Région Asie-Pacifique membres de l'APF.

<sup>2</sup> En date du 28 juillet 2020. (Source : OMS).

# 1. Section suspendue

## République arabe syrienne



Régime politique	Semi-présidentiel
Président de la République	Bachir Al-Assad
Dernières élections législatives	19 juillet 2020
Prochaine élection présidentielle	2021

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37<sup>e</sup> Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

**D**ébuté en mars 2011 dans le sillage des mouvements de contestation populaire du Printemps arabe, la situation en Syrie s'est rapidement transformée en guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples. Elle s'est par la suite complexifiée avec l'entrée en jeu des organisations jihadistes et des puissances extérieures.

Dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad combattaient les groupes rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitaient le départ du Président. Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne était constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes jihadistes, notamment les salafistes du Hayat Tahrir al-Cham (HTS), ex-branche d'Al-Qaïda en Syrie, réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Le régime de Bachar al-Assad combattait également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un « califat islamiste » en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affrontait des factions kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le nord du pays, notamment les Unités de protection

du peuple (YPG). Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens combattaient l'expansion de l'EI. La coalition des Forces démocratiques syriennes (FDS), issue d'une alliance militaire arabo-kurde soutenue par les États-Unis et largement dominée par les YPG, a été créée pour lutter contre l'EI. Depuis sa défaite en Syrie en mars 2019, l'EI mène régulièrement des attaques meurtrières, notamment dans le vaste désert qui s'étend de la province centrale de Homs à celle de Deir Ezzor (est).

À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs :

- La Russie et l'Iran, qui appuient le régime syrien ;
- La Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne une partie de l'opposition depuis septembre 2016, en plus d'avoir récemment envahi une partie du territoire syrien ;
- La coalition internationale contre l'organisation terroriste EI ;
- **Israël**, qui, par des frappes aériennes en territoire syrien, soutient protéger sa frontière contre les activités du Hezbollah libanais.

### Situation sécuritaire

#### *Incursions turques dans le nord de la Syrie*

Le 9 octobre 2019, après avoir obtenu l'accord du Président Trump, les forces turques et les factions alliées ont commencé une offensive sur le territoire syrien dans le but de « prévenir la création d'un corridor terroriste à la frontière ». Le 13 octobre, le Président américain a annoncé que les États-Unis retireraient leurs troupes du nord de la Syrie, causant une vive inquiétude du côté des alliées kurdes et des FDS. Réagissant à plusieurs critiques sur la scène politique américaine et en provenance d'alliées internationales, le Président a fait volte-face le lendemain et a condamné les actions de la Turquie tout en limitant le retrait de troupes.

Le portrait des forces à l'œuvre a été reconfiguré par ces quelques jours d'incursions militaires turques. Réagissant aux menaces de départ américain, les FDS ont conclu une entente permettant le retour des forces de Bachar al-Assad et de ses alliées russes au sein de la région autonome kurde afin de combattre l'invasion des Turques, qui avaient rapidement effectué d'importants gains territoriaux. Quelques jours seulement après l'incursion turque, deux cessez-le-feu consécutifs (le premier négocié par les États-Unis, le second par la Russie) ont consacré cet état de fait et le retrait des YPG d'une section de la frontière turque.

À ce jour, des combats sporadiques continuent d'éclater et la situation demeure hautement instable dans le nord du pays.

#### *Intensification des raids aériens à Idleb, dans le nord-ouest de la Syrie*

Soutenues par la Russie, par l'Iran et par le Hezbollah libanais, les troupes gouvernementales syriennes ont poursuivi leurs opérations offensives contre les jihadistes et les rebelles, parvenant à reprendre le contrôle de près des deux tiers

du territoire du pays.

Après l'échec rapide d'un cessez-le-feu début août 2019, les bombardements par Damas et Moscou ont repris de plus belle. Parallèlement à la trêve, les Nations Unies ont ordonné, le 1er août 2019, une enquête sur les frappes aériennes touchant des sites civils, notamment des hôpitaux. Une seconde trêve a été annoncée par la Russie le 31 août, après quatre mois consécutifs de bombardements soutenus.

Les combats au sol se sont particulièrement intensifiés dans la province et les forces aériennes du régime al-Assad, soutenues par l'aviation russe, ont intensifié leurs bombardements dans la région. Cette intensification des frappes aériennes ont entraîné le déplacement de dizaines de milliers de civils. Ces violences ont entraîné en deux mois l'exode de près de 500 000 civils, majoritairement des femmes et des enfants, qui ont fui vers les zones plus sécuritaires près de la frontière turque.

En réponse à cette recrudescence de la violence, la Turquie a déployé de nouveaux chars d'assaut dans la province turque d'Hatay, près des frontières syriennes.

## Situation politique

### *Processus d'amendement de la Constitution syrienne*

Le 1er novembre 2019, le Comité constitutionnel syrien, dont la création a été annoncée fin septembre par l'ONU, s'est réuni pour la première fois à Genève. Il réunit des représentants de la société civile nommés par le gouvernement, par l'opposition ainsi que par l'ONU. Après trois jours de discussions en plénière, un « groupe de rédaction » restreint s'est mis au travail à son tour. Ce comité « crédible, équilibré et inclusif » a pour tâche d'amender la Constitution syrienne de 2012 ou d'en rédiger une nouvelle.

### *Négociations entre acteurs multilatéraux*

Le 6 mars 2020, une trêve a été négociée entre la Russie et la Turquie. L'accord négocié prévoit des patrouilles communes sur une large portion de l'autoroute M4 ; cette dernière, qui relie Alep et Lattaquié en passant par la région l'Idlib, constitue un axe crucial pour Damas. Le 11 mars, toutefois, le Président Erdogan a affirmé que l'accord avait « commencé à être violé » et a exhorté Moscou à prendre des mesures immédiates pour y remédier, prévenant que la Turquie était prête à riposter fermement.

### *Élections législatives*

Les élections législatives, initialement prévues le 13 avril 2020, mais reportées à deux reprises en raison de la situation sanitaire, se sont finalement tenues le 19 juillet 2020 afin de renouveler les 250 sièges du Parlement. Sur les 8735 candidats

à la candidature, 2100 ont été autorisés à concourir par la commission électorale.

Le taux de participation au scrutin s'est élevé à 33 %, contre 57 % lors des législatives de 2016. Le 21 juillet, la commission électorale a annoncé la victoire du Front national progressiste, constitué d'une coalition de plusieurs partis gravitant autour du Parti Baas de Bachar Al-Assad, avec 177 sièges. Les 73 sièges restants ont quant à eux été remportés par des candidats indépendants.

## Situation humanitaire

### *Victimes directes des conflits armés*

Plus de 380 000 personnes sont mortes depuis le début de la guerre en Syrie, selon le plus récent bilan de l'Observatoire syrien des droits de l'Homme. Parmi les victimes, on compte au total 115 000 civils, dont plus 22 000 enfants et 13 612 femmes. Près de 128 000 soldats de l'armée syrienne et membres de la milice qui lui sont alliés ont été tués. Enfin, 69 100 jihadistes, notamment de l'EI et du HTS, ont été tués.

Le conflit syrien constitue à cet égard l'une des plus grandes crises humanitaires de notre temps. Selon l'ONU, quelque 5,6 millions de personnes ont fui la Syrie et se sont inscrites auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en particulier au Liban, en Turquie et en Jordanie. En outre, approximativement 6,6 millions ont été déplacés à l'interne ; de ce nombre figurent 2,98 millions de personnes dans des zones difficiles d'accès et des villes assiégées. Environ 400 000 personnes ont été déplacées par les violences à Idlib depuis avril. L'ONU estime que 11 millions de Syriens, soit plus de la moitié de la population, ont présentement besoin d'aide humanitaire.

À la fin décembre 2019, la Russie et la Chine ont mis leur veto au Conseil de sécurité à l'extension d'un an de l'aide humanitaire transfrontalière de l'ONU à quatre millions de Syriennes et de Syriens, principalement dans les régions échappant encore au contrôle de Damas, comme celle d'Idlib.

### *Situation sanitaire et aide humanitaire*

Le 22 mars 2020, le régime syrien a annoncé le premier cas confirmé de contamination au Covid-19 dans le pays.

La crise sanitaire est d'autant plus inquiétante que près de trois millions de personnes sont prises au piège dans le bastion djihadiste et rebelle d'Idlib, dans le nord-ouest du pays. Le porte-parole de l'OMS s'est d'ailleurs dit « extrêmement préoccupé par l'impact que la Covid-19 pourrait avoir sur le nord-ouest du pays », où « les déplacés vivent dans des conditions qui les rendent vulnérables aux infections respiratoires ». Selon le Comité international de secours, 85 attaques contre des infrastructures de santé ont été recensées en 2019 dans la région, rendant cette dernière encore plus vulnérable ; la majorité des hôpitaux encore ouverts

n'étaient par ailleurs pas capables d'assurer les besoins existants avant la pandémie. Selon l'UNICEF, des centaines de milliers de personnes sont à risque de contracter le virus dans cette région, notamment en raison des importantes pénuries d'eau. Par ailleurs, selon l'OMS, moins des deux tiers des hôpitaux du pays étaient opérationnels à la fin de 2019, tandis que 70 % des personnels soignants d'avant-guerre avaient fui le pays en raison des combats.

Le 28 mars, en raison de la pandémie, le Secrétaire général de l'ONU et l'Envoyé spécial de l'ONU en Syrie ont appelé au cessez-le-feu « sous peine de condamner un grand nombre de civils à une mort pourtant évitable ». L'Union européenne a également appelé à une trêve globale sur tout le territoire syrien afin d'aider à mettre sur pied une meilleure réponse à la menace de la pandémie. Elle a par ailleurs appelé le régime syrien à libérer tous les prisonniers détenus dans ses prisons.

À l'été 2020, la Chine et la Russie ont opposé leur veto au maintien de quatre points de passage pour les livraisons d'aide d'humanitaire dans le nord-ouest du pays. Seul le point de passage de Bab al-Hawa, entre la Turquie et la province d'Idlib, contrôlée en grande partie par les djihadistes, pourra donc encore être utilisé pour faire parvenir l'aide à quelque trois millions de personnes. Cette situation s'est révélée d'autant plus inquiétante que l'insécurité alimentaire dans la région a été exacerbée par la crise sanitaire.

## 2. Section mise sous observation

### Burundi



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Evariste Ndayishimiye
Dernières élections générales	20 mai 2020

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41<sup>e</sup> Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique et des violations graves des droits de l'Homme commises entre 2015 et 2019. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la 44<sup>e</sup> Session de l'APF à Québec (2018).

**L**e Burundi est en crise depuis que le Président Pierre Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat controversé. Il a été réélu en juillet de la même année.

Une montée des mouvements de contestations populaires s'est fait sentir au Burundi et a été accueillie par une répression violente par les forces de l'ordre. Les violences postélectorales qui ont suivi la victoire contestée de Pierre Nkurunziza ont fait 1200 morts et ont entraîné le déplacement de 400 000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête. Au pouvoir depuis 2005, le Président Nkurunziza a annoncé en juin 2018 qu'il ne se présenterait pas à sa succession en 2020, alors que la nouvelle Constitution modifiée par référendum le lui permettait. Les dernières élections générales ont eu lieu le 20 mai 2020 pourtant au pouvoir Évariste Ndayishimiye, issu du même parti que l'ancien président Nkurunziza.



## Situation politique et sécuritaire

### *Contexte pré-électoral et violences politiques*

Après l'échec du dialogue politique inclusif interburundais mis en place en 2015, les leaders de l'opposition interne et en exil se sont réunis à Kampala du 3 au 5 mai 2019 sous l'égide du Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation du Burundi (CNARED) afin de développer une plateforme commune en vue des élections générales de 2020. Ils ont adressé des lettres aux garants de l'Accord d'Arusha pour leur demander de s'impliquer davantage dans la résolution de la crise.

Le 28 juin 2019, la Commission nationale électorale indépendante du Burundi (CENI) publiait le calendrier des élections générales de 2020 prévoyant les élections présidentielles, législatives et communales le 20 mai 2020. Les élections sénatoriales et collinaires ont quant à elles été fixées aux 20 juillet et au 24 août 2020.

Le Président de la République avait annoncé dans un discours, le 20 août 2019, qu'aucun mandat d'arrêt contre les opposants poursuivis par la justice ne serait levé s'ils rentraient au pays. Cette annonce était intervenue alors que certains opposants en exil annonçaient leur retour pour les prochaines élections. En réaction, une délégation conduite par Anicet Niyonkuru, Secrétaire exécutif du CNARED, a engagé des discussions avec les représentants du gouvernement dès septembre 2019 sur des questions telles que le retour d'exil des leaders d'opposition, l'ouverture de l'espace politique et la levée des mandats d'arrêt contre une trentaine d'opposants politiques, de figures de la société civile ainsi que de journalistes burundais.

En août 2019, des cadres du parti d'opposition du Congrès national pour la liberté (CNL) ont rapporté qu'une dizaine de permanences du parti aurait fait l'objet d'incendie criminel. Le CNL a accusé les Imbonerakure de perpétrer ces attaques. Le principal parti d'opposition burundais s'inquiétait par ailleurs de la généralisation des nombreuses violations des droits de la personne qui ciblaient ses militants.

Le rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur la situation des droits de l'Homme au Burundi rendu public le 6 septembre 2019 a révélé que « les violations des droits de l'Homme ont une dimension essentiellement politique, et la répression des libertés publiques s'accélère alors que les élections présidentielles et législatives de 2020 approchent ». La responsabilité de ces violations a été imputée à l'État alors que les Imbonerakure sont considérés comme les principaux auteurs des violations révélées (meurtres, disparitions forcées, arrestations arbitraires, viols, etc.).

La Commission a constaté que le niveau de violence au Burundi et « le climat de peur et d'intimidation » sont alimentés par une impunité généralisée. Les autorités

burundaises ont vigoureusement rejeté ce rapport et ont menacé de quitter le Conseil des droits de l'Homme, qu'ils jugent politisé. Les deux chambres du Parlement se sont réunies en congrès pour adopter une déclaration condamnant le rapport. Les trois enquêteurs de la Commission ont ensuite été déclarés persona non grata au Burundi.

De nombreux heurts entre militants du CNL et Imbonerakure ont en effet eu lieu depuis l'automne 2019. Le 22 septembre 2019, la Conférence des évêques du Burundi a fait part de son inquiétude et a souligné que l'activité des Imbonerakure « risqu[e] de perturber le climat favorable au processus électoral ». Elle a observé par ailleurs l'existence de pratiques visant à « étouffer et violenter certains partis politiques et persécuter leurs membres, alors que le multipartisme est reconnu au Burundi ». L'émissaire de l'ONU pour le Burundi, Michel Kafando, a annoncé le 30 octobre qu'il quittait ses fonctions entamées il y a deux ans.

Le 20 janvier 2020, mettant finalement un terme aux rumeurs qui circulaient dans les rangs de l'opposition concernant les réelles intentions du Président pour les prochaines élections, le CNDD-FDD a nommé le général Evariste Ndayishimiye, ancien chef de cabinet militaire et civil du Président, comme successeur de M. Nkurunziza.

En février 2020, l'Assemblée nationale du Burundi a adopté un projet de loi qui élève tout ancien président au rang de « guide suprême du patriotisme » et lui accorde en outre de nombreux avantages à la fin de son mandat : villa de « très haut standing », allocation d'environ 500 000 euros, indemnité à vie égale aux émoluments d'un député.

### *Élections générales (présidentielle et législatives)*

Dans la perspective des élections du 20 mai, la CENI a validé sept des dix candidatures qu'elle a reçues pour l'élection présidentielle, soient celles d'Evariste Ndayishimiye (CNDD-FDD, actuel parti au pouvoir), Agathon Rwasa (CNL, principal parti d'opposition), Gaston Sindimwo (parti Uprona), Léonce Ngendakumana (parti Frodebu), Domitien Ndayizeye (Kira-Burundi), Francis Robero (candidat indépendant) et Dieudonné Nahimana (candidat indépendant). Quatre candidatures à l'élection présidentielle ont été rejetées par la CENI, dont notamment celle d'Anicet Niyonkuru, le candidat du parti d'opposition CPD récemment rentré d'exil. Les 19 et 27 mars, la CENI a également validé les candidatures pour les élections législatives.

Quelques semaines avant l'élection présidentielle, des leaders de la société civile ont appelé au report du scrutin en raison de la pandémie de Covid-19. La décision des autorités de ne pas reporter les élections a toutefois été saluée par le parti de l'opposition officielle, qui estimait qu'un report aurait créé un vide institutionnel. La campagne électorale s'est ouverte le 27 avril. La CENI se trouvait dans

l'incapacité d'organiser le vote des Burundais de l'étranger en raison des mesures de restriction prises par de nombreux pays dans le contexte de lutte contre la pandémie de Covid-19.

Initialement, la CEA devait être la seule organisation sous-régionale et internationale à observer ces élections après avoir annoncé le déploiement d'une mission d'observation électorale; celle-ci ne sera finalement pas déployée du fait des restrictions sanitaires annoncées par les autorités.

Les élections générales ont eu lieu le 20 mai 2020, sans la participation de mission d'observation de l'ONU ou de l'Union africaine, que le gouvernement avait préalablement rejetée. La communauté internationale a, au lendemain de l'élection présidentielle, salué un déroulement moins « problématique » qu'en 2015.

À l'issue de la journée électorale, des membres de l'opposition ont dénoncé des bourrages d'urnes et ont déploré qu'une grande partie des observateurs du CNL déployés pour superviser les élections aient été chassés des bureaux de vote. Ils ont également soutenu que plusieurs personnes avaient subi des pressions pour voter pour le parti au pouvoir, après qu'eut été bafoué leur droit de s'isoler pour voter. Dans les jours suivants directement l'élection, les Imbonerakure s'en seraient pris à des gens soupçonnés d'avoir voté pour le CNL. Le parti d'opposition estime toutefois que ces exactions postélectorales ont légèrement diminué d'intensité après la saisie de la Cour constitutionnelle, le 29 mai.

En réponse à ces dénonciations, le porte-parole du ministère burundais de la Sécurité publique a quant à lui affirmé qu'aucun incident sécuritaire n'avait été signalé et que seuls quelques membres du CNL avaient été arrêtés en raison de quelques incidents mineurs et tentatives de fraudes.

Les résultats provisoires proclamés le 25 mai par la CENI, ont indiqué un taux de participation de 87,71 %. Selon ces résultats, confirmés le 4 juin par la Cour constitutionnelle, Évariste Ndayishimiye, candidat du CNDD-FDD, a remporté l'élection présidentielle avec 68,70 % des voix, suivi par le candidat Agathon Rwasa du CNL, qui a obtenu 24,18 % et de celui de l'UPRONA avec 1,63 %. S'agissant des élections législatives, la CENI a annoncé un taux de participation de 87,31 %. Les listes du CNDD-FDD remportent la majorité absolue avec 68,02 % des voix (soit 72 sièges de députés), suivies de celles du CNL avec 22,43 %, soit 27 sièges et de l'UPRONA qui recueille 2,44 %, soit 1 siège, sur les 100 sièges que compte l'Assemblée nationale.

M. Agathon Rwasa, qui a déposé le 28 mai, un recours devant la Cour constitutionnelle pour contester ces résultats, a déclaré « prendre acte » de la décision de la Cour rejetant, le 4 juin, sa requête et confirmant l'élection de M. Ndayishimiye.

Dans son communiqué du 26 mai, le Conseil des évêques catholiques, qui a déployé 2 716 observateurs à travers le pays, a souligné que les élections se sont déroulées en général dans le calme. Il a déploré toutefois « beaucoup d'irrégularités quant à la liberté, et à la transparence du processus électoral ainsi qu'à l'équité dans le traitement des candidats et des électeurs ». Cette prise de position contraste avec un communiqué commun des diplomates en poste au Burundi, qui ne fait aucune allusion à d'éventuelles irrégularités et qui appelle seulement l'opposition à privilégier les voies de recours légales pour contester les résultats.

Le 8 juin, Pierre Nkurunziza est décédé des suites d'un arrêt cardiaque. Le Président-élu Evariste Ndayishimiye, qui devait initialement prendre ses fonctions le 20 août, à la fin du mandat du Président Pierre Nkurunziza a prêté serment le 18 juin, succédant ainsi officiellement à Pierre Nkurunziza après 15 années à la tête du pays.

L'Assemblée nationale burundaise a approuvé le 23 juin la nomination d'Alain-Guillaume Bunyoyi, ancien ministre de la Sécurité publique, comme Premier ministre du pays. Les députés du parti d'opposition CNL ont toutefois boycotté la séance et dénoncé une procédure obscure et secrète qui n'était pas inscrite sur le calendrier de l'Assemblée.

Le gouvernement du Président Ndayishimiye a été annoncé le 28 juin. Ce gouvernement qui compte 15 ministres, répond aux exigences de règles d'équilibre prévues par la Constitution, (60% de Hutus et 40% de Tutsis, dont au moins 30% de femmes). Cinq ministres de l'équipe précédente ont conservé leur poste. Gervais Ndirakobuca, longtemps à la tête du Service national de renseignement, a quant à lui été nommé ministre de l'Intérieur. M. Bunyoni et M. Ndirakobuca, font tous les deux l'objet de sanction internationale pour leur rôle dans la répression sanglante au Burundi.

Les députés élus le 20 mai ont procédé le 10 août à la désignation de M. Gélase Daniel Ndabire du CNDD-FDD à la fonction de Président de l'Assemblée nationale. Selon les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle le 28 juillet, le CNDD-FDD a remporté les élections sénatoriales du 20 juillet avec 34 sénateurs élus sur 39, contre 1 pour le CNL et 1 pour l'Union pour le progrès national (UPRONA). M. Emmanuel Sinzoharegera, du CNDD-FDD, a été élu Président de la haute Chambre le 25 août 2020. Les élections collinaires qui se sont tenues le 24 août ont permis de clore le cycle électoral 2020.

Le 10 août, trois personnes ont été condamnées à 30 ans de réclusion pour attentat et complot contre le chef de l'État, pour avoir jeté des pierres sur son cortège. Le 15 août, Un tribunal du sud du Burundi a condamné 13 hommes, dont trois policiers et des membres du parti au pouvoir à des peines de prison pour

extorsion avec circonstances aggravantes contre des ouvriers agricoles revenant de Tanzanie.

Le Conseil permanent de la Francophonie réuni en juillet 2020 a donné un avis favorable à l'examen de la levée de la suspension de sa coopération multilatérale avec le Burundi, décidée en 2016, en raison des « récentes évolutions politiques » dans ce pays. La décision formelle sera prise à l'automne 2020

#### *Pressions sur les médias*

Les médias ont également été l'objet de pressions de la part du gouvernement. Quatre reporters du journal indépendance IWACU, arrêtés le 22 octobre 2019 pour tentative de complicité d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, ont été condamnés le 30 janvier à une peine d'emprisonnement de 2 ans et demi et à une amende d'un million de francs burundais.

### Situation humanitaire

Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies recensait au 31 octobre 2019 326 435 réfugiés burundais, dont 50 % en Tanzanie et 22 % au Rwanda. Avec le concours des autorités burundaises et rwandaises, il a lancé le 27 août le programme de retour volontaire des 72 007 réfugiés accueillis au Rwanda, avec un premier convoi de 500 personnes.

En juillet 2020, la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi a appelé le gouvernement burundais à « briser le cycle de violence » en coopérant avec les Nations Unies et ses mécanismes internationaux des droits de l'Homme. Cette commission est en effet chargée depuis 2016 par le Conseil des droits de l'Homme d'enquêter sur des exactions commises au Burundi ; le Président Nkurunziza avait alors refusé d'accorder aux enquêteurs l'accès au territoire. Après avoir démontré une certaine ouverture, Évariste Ndayishimiye a, depuis son investiture, dit vouloir s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur sur la question. La version finale du rapport de la Commission doit être publiée en septembre

## 3. Sections mise sous alerte

### 3.1 Bénin



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Patrice Talon (avril 2016)
Dernières élections législatives	28 avril 2019
Prochaine élection présidentielle	Mars 2021

Préoccupé par la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan.

L'APF a dépêché au Bénin les 3 et 4 février 2020 une mission d'information et de contact, conduite par le Président de l'APF, M. Amadou Soumahoro (Côte d'Ivoire), et ce, afin de rencontrer les différents acteurs politiques et de pouvoir rendre compte de la situation.

**E**n 2019, la situation politique béninoise s'est détériorée à l'issue des élections législatives émaillées de violences inédites et dans un contexte de grave insécurité régionale marqué par la menace des groupes terroristes. L'APF a dépêché au Bénin les 3 et 4 février 2020 une mission d'information et de contact, conduite par le Président de l'APF, M. Amadou Soumahoro (Côte d'Ivoire), et ce, afin de rencontrer les différents acteurs politiques et de pouvoir rendre compte de la situation.

#### Situation politique

Le 21 juin, après deux mois de crise politique et de siège des forces de police autour de son domicile, l'ancien Président du Bénin, Thomas Boni Yayi, a pu quitter le pays pour obtenir des soins de santé. Le 12 septembre 2019, le principal parti d'opposition, le Force cauris pour un Bénin émergent (FCBE) de l'ancien



Président Boni Yayi, a pu obtenir son récépissé provisoire, lui redonnant une existence juridique.

Le 21 novembre, Thomas Boni Yayi a effectué une visite au Bénin avec une délégation de la CEDEAO dans le cadre d'assises relatives à la crise politique au Bénin. La rencontre prévue avec le Président Talon a cependant finalement été annulée. À la fin décembre 2019, Thomas Boni Yayi, en exil depuis plusieurs mois, est revenu au pays. Il a annoncé son retrait de son parti le 5 avril 2020.

Accusé d'ingérence dans les affaires de politique intérieure et d'activités « subversives », l'Ambassadeur de l'Union européenne au Bénin a quitté le pays le 1er décembre. Le 20 novembre, les autorités béninoises avaient en effet officiellement demandé son départ. En réaction, l'Union européenne a expulsé le chef de la mission du Bénin à Bruxelles. Le Conseil de l'Europe considère que l'expulsion de son propre représentant était injustifiée et qu'elle était contraire aux objectifs de l'Union européenne de développer les relations avec le Bénin.

Le 2 août 2019, accusé d'avoir masqué ses dépassements de compte de la campagne électorale de 2016 en utilisant de « fausses attestations ou un certificat falsifié », l'ancien premier ministre Lionel Zinsou a été condamné à cinq ans d'inéligibilité et six mois d'emprisonnement avec sursis.

### *Dialogue politique*

Les travaux du dialogue politique, annoncés le 20 mai 2019 par le Président de la République, ont finalement débuté le 10 octobre 2019. Cette rencontre avait pour objectif de sortir le pays de la crise politique existant depuis les législatives du 28 avril. Plusieurs partis de l'opposition n'ont toutefois pas été invités à participer à ces discussions et ont organisé, en signe de protestation, un contre-dialogue.

Le dialogue officiel a conduit à l'adoption, par le parlement béninois, d'une loi promulguant « l'amnistie des faits criminels » commis lors des violences postélectorales. Près d'une soixantaine de prisonniers politiques ont retrouvé leur liberté à la faveur de cette loi d'amnistie générale. Le 1er novembre, l'Assemblée nationale béninoise a également adopté une révision de la Constitution ayant pour effet de limiter le nombre de mandats présidentiels à deux, et le nombre de mandats législatifs à trois. L'opposition, réunie autour d'un contre-dialogue en signe de protestation envers ce dialogue officiel d'où ils étaient exclus, a qualifié cette modification de la Constitution de révision d'« unilatérale ».

Le 13 novembre 2019, le Parlement béninois a également adopté à l'unanimité un nouveau code électoral, instaurant notamment un poste de vice-Président. Le texte, inspiré des recommandations du dialogue politique d'octobre, met en œuvre certaines dispositions de la Constitution révisée et apporte de profonds changements dans l'organisation de toutes les élections politiques.

### *Élections communales du 17 mai 2020 et modification du code électoral*

En dépit de la pandémie de Covid-19, les autorités béninoises ont décidé de maintenir le processus électoral, décidant toutefois que la campagne électorale se ferait essentiellement sans les médias.

Sur neuf partis politiques ayant déposé leurs dossiers de candidatures, la Commission électorale nationale autonome (CENA) a validé et publié le 30 mars la liste des cinq partis autorisés à participer aux élections. Il s'agit de l'Union Progressiste (UP), du Bloc Républicain (BR), du Renouveau Démocratique (PRD), de l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN) et des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE).

L'Union sociale-démocrate (USL), parti de M. Sébastien Ajavon, arrivé troisième lors de la dernière élection présidentielle, n'a pas obtenu de récépissé nécessaire à la validation juridique de son existence. Il a saisi la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) pour dénoncer une « violation de ses droits et des droits de l'Homme dans le pays » et demander un report des élections. Dans une ordonnance rendue le 7 avril dernier, la CADHP a demandé au gouvernement béninois de suspendre l'organisation de ces scrutins « jusqu'à ce » qu'elle « rende une décision au fond ». Le 23 avril, le porte-parole du gouvernement a annoncé que le Bénin a décidé de retirer sa déclaration au protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples instituant la CADHP. Cette décision a pour conséquences de rendre la CADHP incompétente pour recevoir des requêtes des individus et des organisations non gouvernementales du Bénin.

En outre, dans un arrêt du 30 avril, la Cour constitutionnelle a déclaré que les décisions antérieures de la Cour de justice de la CEDEAO ne sont pas opposables au Bénin au motif que le Protocole additionnel de la CEDEAO y relatif « n'a pas été ratifié en vertu d'une loi votée par l'Assemblée nationale, promulguée et publiée au Journal officiel ».

Les électeurs béninois se sont rendus aux urnes le 17 mai 2020 pour élire les 77 conseils municipaux que compte le pays. Ces scrutins ont opposé 18 150 candidats. Les résultats proclamés par la CENA indiquent un taux de participation de 49,14 %. Selon ces résultats, l'Union Progressiste (UP) et le Bloc républicain (BR), deux partis de la majorité présidentielle, ont obtenu respectivement 39,98 % des voix et 37,38 % ; Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE — opposition) a recueilli 15 % des votes. Conformément à la loi électorale, seuls les partis ayant obtenu au moins 10 % des suffrages sont pris en compte dans la répartition des sièges.

Le 2 juin, alors que plusieurs conseils municipaux béninois n'avaient pas encore procédé à la nomination de leur maire, l'Assemblée nationale a adopté une loi modifiant certaines dispositions du Code électoral en vigueur et relatives à l'élection des maires et de leurs adjoints, en particulier les articles 189 et 190.



Le premier, en particulier, disposait que « le maire et ses adjoints sont élus par le Conseil communal en son sein, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Le candidat aux fonctions de maire ou d'adjoint au maire est présenté par le parti ayant obtenu la majorité absolue des conseillers. » La nouvelle disposition de cet article prévoit que « le maire et ses adjoints sont désignés par le parti ayant obtenu la majorité des conseillers. À défaut de majorité absolue », ils « sont désignés par l'ensemble des partis ayant constitué une majorité absolue par la signature d'un accord de gouvernance locale. (...) ». Adoptée à l'unanimité par les députés, cette loi fut cependant dénoncée par la Plateforme des organisations de la société civile. Cette dernière estimait en effet que la modification d'une loi électorale alors même que son application est en cours constitue une violation des principes et normes en matière électorale et démocratique.

Cette révision, dénoncée par une partie de l'opposition, a été déclarée, le 4 juin, conforme à la Constitution par la Cour constitutionnelle et promulguée par le chef de l'État. C'est sur cette nouvelle base juridique que le processus de désignation des 77 maires nouvellement élus a pu se poursuivre. Au terme de cette désignation, la majorité présidentielle a obtenu 70 maires contre 7 pour les FCBE, entraînant des soulèvements dans certaines communes.

#### *Pressions sur les médias*

Au début du mois de juillet 2020, la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication du Bénin a ordonné aux médias en ligne à régulariser leur situation en demandant une autorisation, sous peine de sanctions. Dans un communiqué, la HAAC constate que de nombreux sites ne sont pas en conformité avec la législation, et qu'ils n'ont donc pas actuellement le droit de publier des contenus en ligne.

## **Situation sécuritaire**

#### *Affrontement entre les milices et les forces de l'ordre*

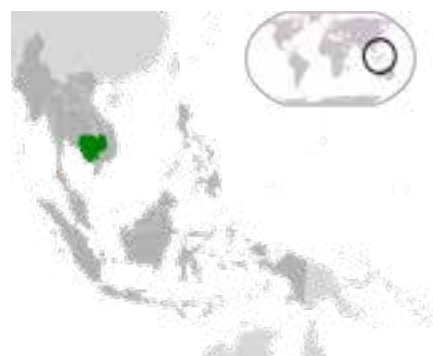
Le 15 janvier 2020, des affrontements ont éclaté entre les forces de l'ordre et la population dans l'ancien fief de l'ancien Président Boni Yayi. Deux civils ont été tués et six policiers blessés. Cette confrontation a découlé de l'arrestation d'un des meneurs présumés des violences postélectorales de mai 2019. Si les circonstances de ces événements demeurent floues, les services policiers de la ville estiment qu'il s'agirait là du fait de milices soutenant Boni Yayi et qui appelleraient à un soulèvement contre le gouvernement. Un des principaux leaders présumés du mouvement a été arrêté le 23 janvier.

#### *Tentative de déstabilisation*

Une nouvelle tentative de déstabilisation aurait été déjouée au Bénin dans la nuit du 25 au 26 juin. Une quinzaine de militaires ont été arrêtés avant d'être présentés à la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet) et

mis sous mandat de dépôt. C'est la deuxième fois sous la présidence Talon que le Bénin évoque une situation de tentative de coup d'État. En août 2019, une affaire similaire avait déjà fait grand bruit au lendemain de la célébration de la fête de l'indépendance et des militaires avaient été arrêtés sans qu'il y ait de suite dans ce dossier.

## 3.2 Cambodge



Régime politique	Monarchie constitutionnelle élective
Premier ministre	Hun Sen (1998)
Dernières élections législatives	6 novembre 2018

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition du Cambodia National Rescue Party (CNRP) a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien mené par le Premier ministre Hun Sen depuis 34 ans a resserré l'espace démocratique et a limité la voix de l'opposition. La formation politique du Premier ministre a remporté les élections de 2018. Le Parti du peuple cambodgien (PCC) a obtenu 76,85 % des suffrages et remporté la totalité des 125 sièges de l'Assemblée nationale. Selon la Commission électorale, le taux de participation a été de 83 %. Le Premier ministre a été reconduit dans ses fonctions par le Parlement. L'Union européenne et les États-Unis ont jugé que les résultats des élections ne représentaient pas la volonté démocratique de l'électorat cambodgien, en l'absence de la principale formation politique d'opposition.

Le plus haut tribunal du pays a déclaré le 16 novembre 2018 la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq ans. Accusés de préparer une révolution avec l'appui des États-Unis, les députés du CNRP ont été destitués.

## Situation politique

### *Sanctions internationales*

Les dernières élections ont suscité des réactions mitigées au sein de la communauté internationale. Les États-Unis ont annoncé de nouvelles sanctions — interdictions de visas — à l'endroit de dirigeants et d'officiels Cambodgiens. Similairement, l'Union européenne (UE) a décidé de suspendre temporairement son accord économique préférentiel avec le Cambodge, un accord bénéficiant principalement aux secteurs textiles dont les exportations vers l'Europe, exemptés de droits de douane, représentent des milliards de dollars.

En novembre 2019, constatant une détérioration de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit au Cambodge, l'Union européenne a envoyé au gouvernement son rapport préliminaire sur la suspension possible de l'accord économique Tout sauf les armes. Ce type d'accord, qui vise à supprimer les barrières douanières de l'Union européenne vis-à-vis des biens produits dans les pays les moins avancés, peut être suspendu en cas de violations « graves et systématiques » des droits de l'Homme et du droit du travail.

Les sanctions commerciales de l'UE annoncées en février 2020 contre le Cambodge en raison de la situation des droits humains dans ce pays, sont entrées en vigueur le 12 août.

### *Libération sous caution d'opposants politiques*

Depuis l'été 2019, le régime d'Hun Sen a exprimé une certaine volonté de décrispation de l'espace démocratique. À la suite des élections législatives, certains acteurs politiques, opposants et journalistes emprisonnés ont en effet été remis en liberté, graciés par le Roi sur proposition du premier ministre Hun Sen. Deux journalistes de Radio Free Asia, qui avaient été incarcérés dix mois plus tôt pour espionnage, ont été libérés sous caution. De même, 14 opposants emprisonnés depuis plus de 3 ans pour « insurrection » ont été libérés, sur grâce royale.

Au cours de l'année 2019, s'ajoutant aux 118 personnalités politiques du CNRP qui avaient été interdites de participation à la vie politique en 2017 pour cinq ans, près de 140 sympathisants et anciens membres du parti d'opposition ont fait l'objet de convocations par la justice cambodgienne. On leur reproche d'avoir poursuivi des activités politiques sous les couleurs du parti prohibé. Le 14 novembre 2019, alors que la perspective de la suspension de l'accord européen Tout sauf les armes se rapprochait, le chef du gouvernement cambodgien a ordonné la libération sous caution de plus de 70 militants d'opposition arrêtés et accusés de conspiration en vue de commettre un coup d'État.

Finalement, la justice cambodgienne a assoupli les conditions de la liberté conditionnelle de Kem Sokha, Président du parti d'opposition dissout. Accusé de

trahison, le Président du Parti du sauvetage national du Cambodge (PSNC) a été arrêté en septembre 2017 pour être placé en détention provisoire pendant un an puis assigné à résidence. Son assignation à résidence s'est terminée en novembre 2019, alors que l'UE franchissait un nouveau cap en vue de la suspension de l'accord Tout sauf les armes. Le mois suivant, la justice cambodgienne a indiqué que Kem Sokha allait être jugé pour trahison et conspiration avec des puissances étrangères, en vue de renverser le gouvernement. Ce procès, qui a débuté le 15 janvier 2020 et qui devrait durer 3 mois, n'est pas ouvert aux journalistes et aux observateurs internationaux. Plusieurs organisations ont dénoncé ses procédures et les charges retenues contre Kem Sokha, soulevant qu'elles semblent être motivées par des considérations politiques.

Sam Rainsy, opposant historique du premier ministre Hun Sen, a quant à lui échoué à revenir au Cambodge le 9 novembre. Après s'être vu refuser l'embarquement sur un vol de la Thai Airways à destination de Bangkok le 7 novembre à Paris, c'est finalement en Malaisie que Sam Rainsy a pu atterrir deux jours plus tard. Depuis l'échec de son retour, le nombre d'arrestations de membre du PSNC a diminué, permettant notamment à l'ancien député Keo Thai de revenir au Cambodge. Ce dernier fut cependant arrêté sans mandat officiel le 26 mars 2020.

Au printemps 2020, de nombreuses autres arrestations décrites comme politique ont eu lieu au pays. Le 27 mars, notamment, Thai Sokunthea, militant de l'ancien parti d'opposition du CNRP, a été arrêté et emprisonné sans mandat d'arrestation. Le 15 avril, ce fut l'ancien député du CNRP Chhum Chan qui fut arrêté en raison de charge de complot et de tentative de coup d'État envers le gouvernement. Le 22 avril, après avoir été arrêté sans mandat, Sok Chenda, ancien député cambodgien membre du PSNC, a été accusé de complot contre le Roi en raison d'une dette envers une microbanque.

Par ailleurs, au moins 28 jeunes ont été également arrêtés et accusés d'incitation à commettre des crimes après avoir utilisé des réseaux sociaux pour décrier les mesures mises en place par le gouvernement cambodgien pour contenir l'épidémie de coronavirus.

Le 8 août, la police cambodgienne a arrêté un leader syndical pour avoir appelé à la mobilisation sur un contentieux frontalier avec le Vietnam.

### *Projet de loi sur les mesures d'urgence*

Au cœur de la pandémie, le gouvernement cambodgien a déposé le projet de loi sur les mesures d'urgence, intitulé « Law on Governing the Country in a State of Emergency »; ce dernier, approuvé le 31 mars 2020 par le Conseil des Ministres, a été sévèrement critiqué par plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme, qui estimaient que les restrictions des libertés civiles et politiques prévues par le projet de loi étaient trop vagues, trop larges et sans lien direct avec

la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Le gouvernement a répondu à ces critiques en soutenant que les dispositions du projet de loi n'avaient rien d'exceptionnel comparativement aux mesures mises en place par les autres États.

Le 17 avril 2020, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits humains au Cambodge a tiré l'alarme sur le caractère liberticide de cette loi, rapportant qu'il s'agissait là de risques importants pour la vie privée, la liberté d'expression et le droit aux rassemblements pacifiques. On rapporte qu'en date de juillet 2020, plus de 40 personnes auraient été arrêtées en lien avec la propagation de fausses nouvelles concernant le Covid-19 et que plusieurs de ces arrestations auraient eu lieu au sein des rangs de l'ancien parti d'opposition du CNRP.

## 3.3 Haïti



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Jovenel Moïse
Prochaines élections législatives	Indéterminées

Préoccupé par la détérioration de la situation politique et sécuritaire ainsi que par la caducité du Parlement, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 29 janvier 2020 à Dakar.

Depuis plus de deux ans, le climat social se dégrade et des manifestations s'organisent régulièrement en réponse aux scandales de corruption qui enfoncent le pays dans une crise marquée par l'instabilité sociale et la défaillance de l'État. Le 9 janvier 2020, le Conseil de sécurité de l'ONU a fait part de l'inquiétude que lui inspire l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le pays. Depuis le 13 janvier 2020, le mandat des parlementaires haïtiens a expiré après le report sine die des élections législatives en raison de la crise politique.

### Situation politique

#### *Valse des gouvernements, report des élections et caducité du Parlement*

Faute d'être parvenu à composer un gouvernement avec le consensus du Parlement près de quatre mois après sa désignation, le Premier ministre Jean-Michel Lapin a présenté sa démission le 22 juillet 2019. Pour le remplacer, le chef d'État a choisi de nommer comme Premier ministre Moïse Fritz-William Michel, ancien ministre de la Planification et de la Coopération externe.

Ainsi, plus de cinq mois après le renvoi du gouvernement de Jean-Henry Céant, la Chambre des députés a voté, le 3 septembre dernier, pour un nouveau gouvernement ayant à sa tête le Premier ministre Michel. Pour manifester leur opposition au nouveau gouvernement, des députés minoritaires de l'opposition ont saccagé la salle de séance.

Afin d'être effective, la composition du nouveau gouvernement devait être ratifiée par le Sénat à l'issue d'un vote favorable par celui-ci. La séance, préalablement prévue pour la fin septembre, a cependant été reportée à une date indéterminée après qu'un sénateur ait ouvert le feu pour disperser des manifestants. Ces derniers avaient fait irruption dans l'enceinte du Parlement pour empêcher la tenue de la séance, au courant de laquelle le premier ministre devait présenter aux sénateurs sa politique générale pour ratification.

Les élections législatives, prévues pour le 27 octobre 2019, ont été reportées à une date indéterminée en raison de la crise politique. Or, alors que la loi-cadre pour l'organisation des scrutins législatifs n'a pas pu être approuvée par le Parlement, le mandat des 119 députés et celui des deux tiers des sénateurs ont expiré le 13 janvier 2020. Seuls 10 sénateurs sont demeurés en fonction.

Les élections législatives et locales n'ayant pu être organisées en octobre 2019 et la constitution haïtienne n'admettant pas de prorogation du mandat des députés et des sénateurs (article 111.8), le Parlement haïtien se trouve dans une situation de vide institutionnel. Le Président Moïse a constaté la caducité du Parlement et annoncé son intention de gouverner par décrets. Il a réitéré le 20 janvier son souhait d'organiser un dialogue inter-haïtien « en vue d'aboutir à un gouvernement d'union nationale ».

La deuxième Conférence politique pour une sortie de crise en Haïti, qui s'est tenue du 29 au 31 janvier sous l'égide de Core Group et des autorités religieuses, s'est conclue sur des désaccords entre participants (pouvoir, opposition et société civile) sur les trois propositions de sortie de crise mis sur la table par les différentes parties prenantes (formation d'un gouvernement de consensus, démission du chef de l'État ou réduction de son mandat).

Le 2 mars 2020, le Président Moïse a nommé comme Premier ministre Joute Joseph, ancien ministre de l'Environnement et de l'Économie et des Finances. La ratification de M. Joseph, cinquième Premier ministre depuis l'arrivée au pouvoir du Président Moïse qui est à la tête du pays depuis près de trois ans, n'a toutefois pas pu se faire dans le cadre prévu par la Constitution en raison de la caducité du Parlement.

### Situation sécuritaire

#### *Contestation populaire face au gouvernement*

Depuis plus d'un an, le climat social se dégrade continuellement et des manifestations s'organisent régulièrement en réponse aux nombreux scandales de corruption qui enfoncent le pays dans une crise marquée par l'instabilité sociale et la défaillance de l'État.



Dans ce pays où plus de 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (moins de 2,41 dollars américains par jour selon la Banque mondiale), la révolte contre Jovenel Moïse a gonflé quand la Cour supérieure des comptes a fait état en mai 2019 de son implication présumée dans un vaste scandale de corruption s'étalant sur les dix années précédentes.

Face à cette défiance, sans que la police nationale ait les capacités de contrôler l'ensemble du territoire, l'insécurité s'est amplifiée au-delà des seuls bidonvilles de la capitale, aux mains des gangs armés depuis des années. À l'automne 2019, des manifestations et des barricades dressées sur les principaux axes routiers ont abouti à un blocage quasi total des activités. La majorité des écoles ont par exemple gardé portes closes plus de deux mois.

Le 9 janvier 2020, le Conseil de sécurité de l'ONU a fait part de l'inquiétude que lui inspire l'impasse politique dans laquelle se trouve actuellement le pays. Les membres du Conseil ont notamment réaffirmé la nécessité immédiate, pour les acteurs haïtiens, d'engager un dialogue inclusif et ouvert et de former un gouvernement répondant aux besoins du peuple.

La vague récente de contestation du régime n'est pas la première à survenir depuis l'élection du Président Moïse en février 2017. Après la hausse du prix du carburant décrété par l'État à l'été 2018, voilà que la nouvelle pénurie d'essence en août 2019 a relancé pour une énième fois la mobilisation qui s'est amplifiée, bloquant l'ensemble des activités économiques et sociales de l'île.

À ces manifestations s'ajoutent, depuis plusieurs mois, des milliers de manifestants qui réclament la démission du Président Moïse, dont le mandat doit prendre fin en 2022. Les jeunes haïtiens, surnommés les « pétrochallengers », sont au cœur des récentes mobilisations. Outre la démission du Président, ils réclament une reddition de comptes des politiciens et entrepreneurs impliqués dans le scandale « Petrocaribe » ainsi que la tenue d'un procès pour corruption.

Depuis le début de l'intensification des manifestations à la mi-septembre, au moins 42 morts, dont 19 tués par la police, et 86 blessés ont été recensés selon les chiffres dévoilés par l'ONU.

Les policiers exigent par ailleurs depuis plusieurs mois de meilleures conditions de travail, enchaînant les manifestations au pays. Le Président haïtien a annoncé le 22 février la création d'un fonds de secours pour les policiers tués dans l'exercice de leur fonction ainsi que d'un fond pour une couverture d'assurance. Le lendemain, des policiers insatisfaits des mesures proposées ont attaqué le Quartier général de l'armée haïtienne à Port-au-Prince. Les violences entre policiers et militaires qui ont paralysé la capitale ont fait deux morts et plusieurs blessés.

### *Hausse de la criminalité et de la délinquance*

La situation sécuritaire au pays est en déclin, particulièrement dans la capitale. Après une prolongation de six mois, le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) s'est terminé le 15 octobre 2019, mettant fin à 15 ans d'opérations de maintien de la paix à Haïti.

Avec un chômage évalué à 70 %, une inflation galopante et un manque criant de produits de première nécessité, la grande précarité sur le territoire résulte en une importante montée de la criminalité de rue. La perte de contrôle du territoire par l'État a contribué au foisonnement des foyers de gangs armés qui se multiplient à Port-au-Prince et en province. Au courant de la fin de semaine des 9 et 10 novembre 2019, un affrontement entre groupes armés aurait entraîné la mort de sept jeunes. Dans la première partie du mois de janvier 2020, plus d'une quinzaine d'enlèvements contre rançon avaient été officiellement recensés par les policiers dans la ville. Le 28 février, une employée française du Programme alimentaire mondiale a été libérée après avoir été enlevée deux jours plus tôt.

Le 27 mars, en pleine crise de l'épidémie de coronavirus, le directeur de l'un des plus grands hôpitaux d'Haïti a été kidnappé pour rançon dans la capitale. Au cours des mois de mai et juin 2020, 54 homicides ont été perpétrés dans la seule capitale haïtienne. Le 29 juin, des manifestants se sont réunis devant le ministère de la Justice pour protester contre la recrudescence de l'insécurité dans la capitale haïtienne. Des agents de la police nationale ont cependant empêché la manifestation, poursuivant la poignée de manifestants dans les rues de Port-au-Prince. Le 6 juillet, une nouvelle manifestation pacifique a été de nouveau organisée sous la thématique du slogan « Nou vle viv » (« Nous voulons vivre », en créole). Les forces de l'ordre ont dispersé le rassemblement.

La recrudescence de l'insécurité et l'impunité sont dénoncées depuis plusieurs mois par différentes organisations de la société civile et de défense des droits humains. Entre janvier et juin 2020, le bureau des Nations unies en Haïti a relevé qu'au moins 159 personnes avaient été tuées et 92 autres blessées en raison de la violence liée aux gangs.

Le 29 août 2020, le bâtonnier du barreau de Port-au-Prince a été assassiné, un meurtre suscitant la consternation dans le pays gangrené par une recrudescence de l'insécurité.

## Situation humanitaire

### *L'état d'urgence sanitaire dans un État défaillant*

Le 19 mars 2020, à la suite à la confirmation la veille de deux cas confirmés de coronavirus sur le territoire, le Président Jovenel Moïse a déclaré l'état d'urgence sanitaire. Le Président Moïse a annoncé que des aides financières allaient être versées aux familles et que des distributions de nourriture pour les familles dans le besoin allaient être organisées. Ces promesses ne se sont toutefois pas concrétisées. Le système de santé haïtien est également considéré comme étant au bord du gouffre, selon l'ONG Médecins sans frontières.

Alors que la gourde haïtienne continuait de se déprécier et que le prix des aliments sur le marché connaissait une augmentation importante, plusieurs observateurs et acteurs locaux ont également tiré l'alarme concernant une éventuelle crise alimentaire. En avril, le Premier ministre Jouthe a annoncé que son gouvernement prévoyait un quasi-effondrement du secteur agricole haïtien. Or, alors que ce secteur est garant de près de la moitié des emplois en Haïti, les prochains mois s'annoncent fatidiques.

## 4. Autres situations politiques

### 4.1 Cameroun



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Paul Biya (depuis 1982)
Dernières élections législatives	9 février 2020

### Situation politique

#### *Grand dialogue national entre les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest*

**L**e grand dialogue national concernant la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, annoncé en mai 2019, s'est déroulé du 30 septembre au 4 octobre 2019. Son lancement effectif fait suite aux consultations engagées depuis le 16 septembre par le Premier ministre Joseph Dion Ngute avec les responsables politiques, les leaders religieux, les chefs de missions diplomatiques à Yaoundé, la société civile et la diaspora.

En dépit du boycottage de certains leaders du mouvement sécessionniste, qui estimaient que ce dialogue ne prenait pas en compte leurs propositions, ce processus de réconciliation a connu une forte participation de la part de l'ensemble des forces vives camerounaises. Les discussions ont principalement porté sur les thèmes du bilinguisme, de la diversité culturelle et de la cohésion sociale, du système d'éducation, du système judiciaire, de la décentralisation et du développement local ainsi que du désarmement et de la démobilisation.

Les recommandations issues du Grand dialogue national ont entraîné la mise en place de plusieurs mesures législatives. Le 10 décembre, l'Assemblée nationale a adopté dans un premier temps un texte de loi sur le bilinguisme destiné à promouvoir l'égalité de l'usage de l'anglais et du français dans l'espace public. Le 24 décembre, le Président de la République a promulgué la « Loi portant code général des collectivités territoriales décentralisées », qui octroie un statut spécial à la région du Nord-Ouest et à celle du Sud-Ouest. Elle permet notamment leur participation à l'élaboration des politiques publiques nationales relatives au

sous-système éducatif anglophone et leur consultation sur les questions relatives à l'élaboration de politiques publiques de la justice dans le sous-système de la Common Law. La loi prévoit également que ces deux régions s'autoadministrent respectivement par l'entremise d'une Assemblée régionale et d'un Conseil exécutif régional.

Par ailleurs, le 23 mars, le Président de la République a promulgué un décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Grand dialogue national qui s'est tenu du 30 septembre au 4 octobre 2019. Placé sous l'autorité du Premier ministre, Joseph Dion Ngute, ce Comité est composé des responsables de l'administration publique, des représentants des confessions religieuses, des associations de femmes des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, ainsi que des membres de la société civile et de la diaspora.

Le Président Biya a pris, les 3 et 4 octobre derniers, des mesures d'apaisement en ordonnant d'une part l'arrêt des poursuites judiciaires envers 333 personnes arrêtées et détenues dans le cadre de la crise, ainsi que la libération de certains responsables et militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) dont son leader, Maurice Kamto. Cette mesure a été saluée par la communauté internationale. Le 8 août, 41 militants du MRC avaient été condamnés à six mois de prison ferme en raison de leur participation à des manifestations de contestation des résultats de l'élection présidentielle d'octobre 2018.

Dans le cadre de cette crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest du pays, plusieurs prix Nobel de la paix, intellectuels et ONG internationales, ont signé et lancé, le 22 juin, un appel au cessez-le-feu en direction du gouvernement et des groupes séparatistes.

Le candidat défait de l'élection présidentielle de 2018, Maurice Kamto, a été libéré en août 2019. Le 29 janvier 2019, il avait été arrêté à Douala, avec plusieurs partisans, après avoir été à l'initiative d'une vague de manifestations contre le pouvoir en place. Son interpellation a suscité une vague d'indignation du côté de l'opposition.

### *Élections législatives et municipales du 9 février 2020*

Après deux reports consécutifs, les élections législatives, initialement prévues en 2018, ainsi que les élections municipales ont eu lieu le 9 février 2020, parachevant ainsi le processus de renouvellement de la classe politique camerounaise engagé en octobre 2018 avec la présidentielle.

Au total, 33 partis politiques ont déposé 211 listes de candidats aux élections législatives, et 44 partis ont déposé 651 listes pour les scrutins municipaux. Ces élections ont été boycottées par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun

(MRC) de Maurice Kamto. Il a appelé tous les partis politiques de l'opposition, l'ensemble de la société civile, les organisations et autres forces religieuses à boycotter ce double scrutin. En dépit de cet appel au boycottage, le principal parti de l'opposition à l'Assemblée, le Social Democratic Front (SDF), a décidé d'organiser des événements à travers le pays. Ainsi, malgré une participation de la part de la majorité des partis de l'opposition, seul le parti présidentiel, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), est toutefois parvenu à présenter des candidats dans l'ensemble des circonscriptions.

Les séparatistes ont appelé au boycott des élections et ont imposé des journées villes mortes afin d'empêcher les gens d'aller voter aux élections législatives et municipales. Plus de cent personnes auraient également fait l'objet de rapt par des séparatistes avant les législatives, dont un employé chargé de l'organisation du scrutin, et des électeurs auraient également été menacés dans la même période. Le jour de l'élection, des soldats et séparatistes anglophones se sont même affrontés dans une localité du sud-ouest du Cameroun, y empêchant la tenue des élections législatives et municipales.

La mission d'information et de contacts dépêchée par l'OIF a toutefois souligné que, dans l'ensemble, les scrutins se sont déroulés de manière apaisée dans les lieux où ses membres ont pu se déployer, soit principalement à Yaoundé et Matomb.

Le 26 février, devant une recrudescence de la violence dans les zones anglophones du pays au lendemain des élections, Maurice Kamto a appelé la communauté internationale à « venir aider à régler la crise ».

Le Conseil constitutionnel en a proclamé le 28 février les résultats définitifs. Ils établissent un taux de participation de 43,79 %, donnent le RDPC vainqueur avec une majorité absolue de 139 sièges sur les 180 que compte l'Assemblée nationale. Le parti présidentiel est suivi par l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP : 7 sièges), du Front démocratique social (SDF) et du Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN), qui ont, chacun, obtenu 5 sièges.

Le Conseil a également annulé les élections dans 10 circonscriptions et partiellement dans une circonscription des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest du pays pour cause d'irrégularités. Par décret présidentiel, les scrutins ont été repris dans ces localités le 22 mars. Les 13 sièges de députés qui étaient remis en jeu ont été remportés en totalité par le RDPC, selon les résultats proclamés par le Conseil constitutionnel. Le RDPC occupe ainsi un total de 152 sièges à l'Assemblée nationale.

## Situation sécuritaire

### *Impact du conflit séparatiste dans les régions anglophones du pays*

Selon le plus récent rapport de l'International Crisis Group (ICG), en vingt mois, le conflit séparatiste dans les régions anglophones du Cameroun a forcé plus de 530 000 personnes à quitter leur domicile et a fait 1 850 morts. Les deux partis se renvoient la responsabilité des exactions dont sont victimes les civils. D'un côté, les séparatistes s'en prennent aux institutions gouvernementales et aux civils perçus comme se ralliant à la cause du gouvernement. Des violations ont d'ailleurs été commises à l'encontre des écoliers, des enseignants et des établissements scolaires.

Sur le plan judiciaire, 10 membres du mouvement séparatiste, dont son leader, Julius Ayuk Tabe, ont été condamnés le 21 août 2019 à une peine de prison à vie pour terrorisme et sécession, à l'issue d'un procès au tribunal militaire.

Dans la nuit du 13 au 14 février, des hommes armés ont tué 23 villageois dans le village de Ntumbo, dans le nord-ouest du pays. L'ONU a d'ailleurs réclamé aux autorités camerounaises une enquête indépendante, impartiale et complète relativement à ces événements. Après avoir évoqué un « accident malheureux » dans le cadre d'« opérations de sécurisation en cours », le chef de l'État camerounais a mis sur pied, le 17 février, une Commission d'enquête. Dans son rapport, la Commission a mis en exergue la responsabilité de 4 membres de l'armée et de la gendarmerie ainsi que de 10 éléments d'un comité de vigilance local dans ces massacres.

Le 7 mars, une vingtaine d'hommes armés ont attaqué une gendarmerie et un commissariat de police dans la ville de Galim, dans la province de l'Ouest à majorité francophone. Cinq membres de force de sécurité ont été tués et quatre civils ont été sévèrement blessés. Le lendemain, une bombe artisanale actionnée dans un défilé à l'occasion de la Journée mondiale des droits des femmes a tué une personne et en a blessé sept dans la ville de Bamemba. Le maire de la ville de Manfe, située dans la région du Sud-ouest, a été abattu le 10 mai au cours d'une attaque de son convoi attribuée aux séparatistes. Dans un courrier adressé au chef de l'État le 25 mars, le leader de la milice séparatiste Southern Cameroon Defense Forces (SOCADEF), s'est dit prêt à appliquer un cessez-le-feu dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en écho au message lancé dans ce sens le 23 mars par le Secrétaire général des Nations unies en raison de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Le 3 juillet 2020, des discussions ont été initiées entre le gouvernement camerounais et plusieurs figures de la contestation séparatiste des deux régions anglophones du pays. Il s'agit des premières discussions officielles entre Yaoundé et les leaders séparatistes. Ces derniers ont expliqué qu'il répondait

à l'appel au cessez-le-feu du Conseil de sécurité de l'ONU, adopté le 1<sup>er</sup> juillet en raison de la situation sanitaire. Par l'entremise d'un communiqué de presse, ils ont également expliqué « qu'une guerre ne s'est jamais finie sur un champ de bataille » et « qu'une paix durable et réelle ainsi que l'indépendance ne pouvait s'obtenir qu'à la table des négociations ».

Néanmoins, plusieurs attaques ont été recensées au cours des dernières semaines. L'armée a annoncé, le 17 juin, que 24 présumés séparatistes anglophones ont été tués lors de deux raids qu'elle a menés dans la région du Nord-Ouest. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), a indiqué qu'un membre du personnel d'une ONG locale a été « enlevé à son domicile puis tué par des individus armés non identifiés », le 7 août, à Batibo (Nord-Ouest).

### *L'Extrême-Nord du pays et la violence de Boko Haram*

La situation sécuritaire demeure également préoccupante dans l'extrême-Nord du pays en proie aux violences de Boko Haram. En décembre, Amnesty International a dénombré au moins 275 décès en 2019 par le groupe jihadiste. D'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et de la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, cette crise aurait déjà généré 437 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 32 000 réfugiés au Nigeria.

Depuis le début de l'année 2020, plusieurs attaques perpétrées par Boko Haram entre les mois de janvier et avril ont fait plus de 40 morts.

Après une accalmie de quelques semaines, les Nations Unies ont décompté 52 attaques contre des civils seulement pour le mois de juin. Une attaque perpétrée dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août contre un camp de déplacés à Nguetchewe (Extrême-Nord), qualifiée de terroriste par le ministère de la Défense, a fait 19 morts civils et 16 blessés.

## Situation humanitaire

Alors que sévit la pandémie de Covid-19 sur le territoire du Cameroun, la situation dans les prisons du pays a été qualifiée par certains médecins sur place de « situation sanitaire catastrophique ». Les prisons camerounaises, dont le taux d'occupation varie selon les régions de 90 % à 294 %, se sont en effet révélées un nid d'éclosion pour la maladie en raison de la grande promiscuité entre les prisonniers. Devant cette situation, le Président Biya a décrété la commutation et la remise de peine de plusieurs prisonniers dès la mi-avril 2020. Le 23 avril, le gouvernement a libéré plus de 1300 détenus dans les deux principales villes du pays afin de désengorger les prisons surpeuplées.



Le 2 juillet 2020, le syndicat national des journalistes du Cameroun a dénoncé la « confiscation » du corps du journaliste Samel Wazizi, mort en détention à la suite à son arrestation le 2 août 2019 pour de présumés liens avec les activistes séparatistes de l'Ambazonie. Face aux nombreuses critiques, le Président Paul Biya a annoncé qu'il allait diriger une enquête sur les événements.

## 4.2 Catalogne



Régime politique	Monarchie constitutionnelle
Président du gouvernement espagnol	Pedro Sanchez (2 juin 2018)
Président de la Généralité de Catalogne	Quim Torra (depuis le 16 mai 2018)

**D**epuis la tenue par le gouvernement catalan, en 2017, d'un référendum sur l'indépendance de la Catalogne jugé illégal par le gouvernement et le système judiciaire espagnol, la situation politique est demeurée hautement volatile dans cette région du Nord-Est de l'Espagne. Le référendum avait alors donné les indépendantistes vainqueurs avec 90 % des voix exprimées, mais avait été tenu dans l'illégalité et avait été marqué par un faible taux de participation (42 %) et de violents heurts entre manifestants et forces de l'ordre. En réponse à une décision du Tribunal constitutionnel espagnol, 14 membres du gouvernement catalan avaient été arrêtés auparavant. Après la déclaration d'indépendance de la Catalogne par le Président Carles Puigdemont, le 10 octobre 2017, le gouvernement espagnol avait répondu en invoquant l'Article 155 de la Constitution, mettant ainsi le gouvernement catalan sous tutelle de Madrid.

### Situation politique

#### *Mandats d'arrêt contre les leaders indépendantistes*

Des manifestations importantes ont eu lieu à Barcelone et dans le reste de la Catalogne, notamment pour réclamer la libération des neuf dirigeants indépendantistes toujours emprisonnés pour « sédition » pour des peines allant de 9 à 13 ans. L'ex-Président Puigdemont fait également l'objet d'un mandat d'arrêt espagnol, mais est exilé en Belgique depuis 2017. Le 2 janvier, un juge belge a suspendu la procédure d'extradition à son endroit, jugeant qu'il jouissait maintenant d'une immunité en tant qu'eurodéputé, lui qui a été élu à ce poste en mai 2019. Son collègue indépendantiste Toni Comín, également exilé en Belgique et eurodéputé, était aussi visé par ce jugement. Le 10 février, un juge espagnol est cependant allé à l'encontre de ce jugement et a demandé au Parlement européen de suspendre l'immunité d'eurodéputé de M. Puigdemont.

La Commission électorale espagnole a également ordonné la destitution du Président de la Catalogne Quim Torra, qui avait été condamné en décembre à l'inéligibilité pour avoir refusé de retirer des symboles indépendantistes de la façade du siège du gouvernement régional. Quelques jours plus tard, la Cour suprême de l'Espagne vint avaliser la décision. Le 27 janvier, Quim Torra a finalement perdu son mandat de député régional lorsqu'il perdit l'appui d'une composante parlementaire importante du mouvement séparatiste catalan, qui ne souhaitait pas voir les décisions de l'assemblée plénière rendues invalides par le vote d'un député considéré comme inéligible par la Cour espagnole.

#### *Négociations entre Barcelone et Madrid*

Les acteurs politiques espagnols sont hautement polarisés sur la question catalane. Pour sa part, le Parti socialiste du Président Pedro Sanchez a exprimé ses « doutes sérieux » sur la « compétence de la Commission électorale » à destituer Quim Torra et se dit prêt à ouvrir un dialogue avec Barcelone, écartant toutefois l'option de l'autodétermination.

Quim Torra a annoncé fin janvier la tenue prochaine d'élections régionales anticipées en raison des fortes tensions entre les deux partis indépendantistes Ensemble pour la Catalogne de M. Puidgemont et ECR de Oriol Junqueras. L'ECR se montre en effet favorable à un dialogue avec Madrid tandis qu'Ensemble pour la Catalogne s'y montre quant à lui réfractaire.

## 4.3 République centrafricaine



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Faustin-Archange Touadéra (depuis le 30 mars 2016)
Dernière élection législative	14 février 2016
Prochaines élections législatives et présidentielle	Décembre 2020

**E**n proie à une guerre civile depuis plusieurs années où s'opposaient initialement des milices anti-Balaka et des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka, les conflits en Centrafrique se sont complexifiés au cours des dernières années. Des affrontements ont régulièrement lieu entre factions rivales d'un même mouvement pour la mainmise sur un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De nouveaux groupes armés autoproclamés d'autodéfense sont apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

La situation sécuritaire en République centrafricaine demeure précaire bien que, ces derniers mois, des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, conclu le 6 février 2019, grâce aux efforts déployés par le gouvernement, notamment par la mise en place des mécanismes de suivi. Ainsi, les atteintes à la sécurité et les violations des droits de l'Homme liées aux conflits ont diminué. Toutefois, d'importants problèmes subsistent, notamment des exactions contre des civils et des affrontements violents entre groupes armés signataires.

### Situation politique

#### *Processus de pacification du pays*

Depuis le début de la crise, pas moins de sept accords de paix avec les groupes armés ont été signés sans néanmoins permettre la fin des conflits. Depuis juillet 2017, l'Union africaine, soutenue par l'ONU et les principaux partenaires de la Centrafrique, pilote une initiative de paix et de réconciliation afin de faciliter le dialogue et la négociation entre le gouvernement et les 14 groupes armés.

En août 2019, ces derniers ont préparé avec les émissaires de l'Union africaine une liste de 104 revendications, posées comme conditionnelles pour une cessation des hostilités. La question de l'amnistie générale, réclamée par les groupes armés et refusée par les autorités, était un point de désaccord majeur. La question des conditions de réintégration des ex-combattants s'est révélée être un sujet éminemment difficile dans les processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR).

Pour la première fois depuis la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR-RCA) de février 2019, des représentants du gouvernement et de 13 des 14 groupes armés signataires se sont rencontrés à Bangui les 23 et 24 août 2019, lors d'une réunion coprésidée par le Premier ministre Firmin Ngrebada et le représentant spécial et chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine. Les parties ont convenu, entre autres, de mettre fin aux violences contre les civils, d'accélérer la cessation des hostilités et le rétablissement de l'autorité de l'État et d'améliorer la communication. Ils ont souligné la nécessité de sanctionner les signataires qui ne respectaient pas leurs engagements.

À l'occasion du premier anniversaire de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, le Président Touadéra a appelé les garants internationaux à plus de fermeté contre les groupes armés qui ne respectaient pas les engagements de l'Accord.

Après l'ancien Président François Bozizé, rentré à Bangui le 16 décembre 2019, l'ancien chef de l'État de la transition et chef de l'ex-coalition Séléka, Michel Djotodia est également revenu à Bangui le 10 janvier 2020, après 6 ans d'exil. Ces retours ont été suivis de rencontres avec le Président Touadéra, lequel a également reçu en audience individuellement l'ancienne Chef de l'État de la Transition, M<sup>me</sup> Catherine Samba-Panza, l'ancien Président du Conseil national de la Transition, Alexandre Nguendet et d'anciens premiers ministres. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique d'apaisement engagée par les autorités, en application des engagements de l'APPR-RCA.

Le 25 février 2020, l'Assemblée nationale centrafricaine a adopté le projet de loi relatif aux partis politiques et au statut de l'opposition conformément aux engagements de l'APPR-RCA. Le 28 février, l'Assemblée nationale centrafricaine a voté un projet de loi permettant la création de la Commission justice, vérité et réparation. Elle vise à panser les plaies de plusieurs conflits et guerres civiles qui ont ravagé le pays depuis 60 ans.

Cependant, le 24 avril, plusieurs groupes armés signataires ont affirmé qu'ils suspendaient leur participation au gouvernement ainsi qu'aux différents organes de mise en œuvre de l'Accord.

### *Élections présidentielle et législatives de décembre 2020*

À l'approche des élections de décembre 2020, la tension monte entre le parti de François Bozizé et le pouvoir en place, alors que plusieurs personnes proches de l'ex-Président Bozizé ont été arrêtées à Bangui en avril 2020.

En février 2020, l'ensemble des partis d'opposition se sont réunis sous la Coalition de l'opposition démocratique, une plateforme de soutien pour les élections présidentielles de décembre 2020.

Le 15 mai, le parti du Président Touadéra a signé un accord avec une trentaine de partis politiques, entérinant ainsi la création d'une plateforme de soutien à sa candidature pour l'élection présidentielle de 2020.

Par décret pris le 20 mai, le Président de la République a fixé la période d'établissement de la liste électorale entre le 22 juin jusqu'à la dernière semaine du mois de septembre 2020.

Le 27 mai, la Cour constitutionnelle a rendu une décision rejetant la requête qui lui avait été soumise par la Coalition de l'opposition démocratique — 2020 (COD-2020) pour contester la compétence légale de l'A.N.E. à organiser les prochaines élections présidentielle et législatives. Le 5 juin, la Cour a émis un avis défavorable à la proposition de loi portant révision de la Constitution, proposée en avril dernier par 110 députés et visant à prolonger les mandats du Président de la République et des parlementaires dans l'éventualité d'une impossibilité pour l'A.N.E. d'organiser les élections présidentielle et législatives en décembre 2020, en raison de la pandémie de Covid-19. La Cour a déclaré l'initiative « non conforme à la Constitution » et a invité les autorités à recourir à une concertation nationale permettant de trouver une solution consensuelle au règlement du « vide juridique » en cas de non-organisation des élections selon les délais constitutionnels. Cette initiative a été rejetée par la majorité de l'opposition et une partie de la société civile, qui mettent de l'avant que les troubles connus par la Centrafrique étaient le résultat direct des modifications constitutionnelles de 2010.

L'ancien Président François Bozizé, de même que Catherine Samba Panza, chef d'État de transition entre 2014 et 2016, ont annoncé leur candidature à l'élection présidentielle.

Le 3 août, plusieurs partis politiques membres de la Coalition de l'opposition démocratique (COD-2020) et des organisations de la société civile ont appelé le gouvernement à une concertation nationale « pour discuter de ce processus électoral qui va dans tous les sens » et de l'« accord de paix qui n'est pas du tout respecté », selon Anicet George Dologuélé, chef de file de l'opposition, et président de la COD-2020.

## Situation sécuritaire

Des groupes anti-balaka, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), ont attaqué des organisations humanitaires à sept reprises entre le 1er juin et le 1er octobre 2019 dans et autour de Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham. Le 7 septembre, la MINUSCA a déployé une unité de police constituée pour renforcer la protection dans les camps de personnes déplacées.

Le 26 septembre 2019, la MINUSCA a lancé une opération contre le groupe Retour, réclamation et réhabilitation dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, de la Nana Mambéré et de la Mambéré-Kadéï pour protéger les civils, confiner les combattants dans des zones désignées et contraindre le groupe à respecter l'Accord, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Le 27 septembre, un hélicoptère de la MINUSCA s'est écrasé près de Bouar. Les quatre Casques bleus qui se trouvaient à bord ont péri dans l'accident.

Alors qu'il venait à échéance le 15 novembre 2019, le mandat de la force onusienne pour la stabilisation de la Centrafrique a été renouvelé à l'unanimité. Elle sera chargée de veiller au bon fonctionnement des élections législatives et présidentielle en décembre 2020.

En décembre 2019, une trentaine de personnes ont été tuées lors d'affrontements entre des groupes armés et des commerçants du quartier. Au début de l'année 2020, l'ONU et le gouvernement centrafricain ont annoncé le retour des forces de l'ordre au PK5, devenu une zone de non-droit. L'objectif annoncé de la MINUSCA était le désarmement du PK5, sous le contrôle de milices armées depuis 2014.

Le 13 janvier 2020, un affrontement a eu lieu dans la ville d'Alindao, où se sont opposés des militaires et l'Unité pour la paix en Centrafrique, un groupe armé ayant signé l'accord de pays de février 2019. Il y eut trois décès et plusieurs blessés.

Entre le 20 janvier et le 13 février, de nombreux affrontements se sont déroulés à Birao et Bria entre le MLCJ et le FRP. Les autorités et organismes humanitaires estiment que le bilan de ces affrontements s'est élevé à une cinquantaine de décès, plusieurs blessés et des milliers de déplacés supplémentaires. Le gouvernement centrafricain a d'ailleurs condamné ces violences entre groupes armés, les qualifiant de « violations flagrantes » de l'Accord.

Le 31 janvier, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une résolution reconduisant pour une période de six mois l'embargo instauré en décembre 2013 sur les armes à destination de la RCA. Il a, toutefois, assoupli la mesure en autorisant, sous réserve que l'ONU en soit préalablement notifiée, la livraison de certaines armes aux Forces armées centrafricaines (FACA) pour usage destiné au

maintien de l'ordre.

En mars 2020, le corps d'un employé centrafricain de la MINUSCA a été retrouvé; quelques jours plus tard, 13 personnes ont été tuées dans la même région dans des affrontements entre groupes miliciens. Le 15 mars, un Casque bleu burundais a perdu la vie dans une attaque par des miliciens anti-balaka dans le centre du pays.

Le 10 avril 2020, la population de Béboura, dans le nord-ouest de la Centrafrique, a procédé à la destruction d'un poste avancé des Casques bleus de la MINUSCA après qu'un accident de la route ait causé la mort d'un civil.

Des violences communautaires ont opposé, entre le 5 mars et le 29 avril, des éléments du FPRC à ceux du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) à Ndélé (Nord). Pas moins de 90 personnes ont été tuées au cours de cette période. Le procureur général a annoncé que la justice centrafricaine a ouvert une enquête pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre après ce massacre. La Cour pénale spéciale (CPS) a également annoncé le 8 mai se saisir des cas de crimes commis dans cette ville. La MINUSCA a procédé le 19 mai à l'arrestation de neuf miliciens, dont un chef de guerre, en raison de leur implication dans le massacre.

S'agissant du processus de déploiement des éléments des Unités spéciales mixtes de sécurité (USMS), prévues dans l'Accord politique de Bangui et constituées des FACA et d'ex-rebelles, 600 éléments ont été installés le 12 mai à Bouar.

Le Conseil de sécurité a décidé, le 28 juillet, à l'unanimité, de proroger d'un an l'embargo sur les armes en République centrafricaine, tout en prévoyant une dérogation pour une certaine catégorie d'armes, dont les lance-roquettes. Quelques jours auparavant

Le groupe d'experts de l'ONU a fait état d'un afflux de combattants étrangers et d'armes dans le pays, principalement en provenance du Soudan. Ainsi, un an et demi après la signature de l'accord de paix en février 2019, la situation était toujours fortement instable dans le pays, où deux tiers du territoire échappent toujours au pouvoir central.

Le 5 août, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine a approuvé l'inscription du dirigeant du groupe 3R, Bi Sidi Souleymane, sur sa liste d'individus et d'entités visés par des sanctions.



## Situation humanitaire

La situation humanitaire en Centrafrique demeure extrêmement préoccupante. Cependant, en 2019, l'accès aux services s'est amélioré. Le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire est passé de 2,9 à 2,6 millions et des retours à petite échelle ont commencé dans les préfectures du Mbomou, du Haut-Mbomou, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Au 1er septembre, 355 000 personnes avaient regagné leur région d'origine, soit une augmentation de 18 % par rapport à la même période en 2018. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité le retour de 7 142 réfugiés (dont 48 % de femmes), principalement dans la préfecture de la Lobaye, soit une augmentation de 400 % par rapport à 2018.

La situation sanitaire mondiale a entraîné dans les semaines qui suivirent un blocage des activités des ONG humanitaires en Centrafrique. La fermeture des frontières, l'impossibilité de déplacer le personnel, le manque de vol et l'impossibilité d'envoyer du matériel ont en effet rendu impossible la prise en charge adéquate des populations vulnérables par les ONG. Ce n'est que le 7 mai que les activités humanitaires ont pu reprendre, alors que le premier pont aérien humanitaire européen a permis l'envoi de 8 tonnes de matériels en Centrafrique.

## 4.4 République démocratique du Congo



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Félix Tshisekedi (depuis le 25 janvier 2019)
Dernières élections législatives et présidentielle	30 décembre 2018

### Situation politique

#### *Formation d'un nouveau gouvernement*

**L**e 26 août 2019, 7 mois après l'investiture du Président Tshisekedi et trois mois après la nomination du Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba, l'État a finalement annoncé la constitution d'un gouvernement de coalition faisant une grande place au Front commun pour le Congo (FCC). Sur les 66 membres de l'exécutif, 42 sont issus du FCC. Cette coalition compte 17 % de femmes et près de 77 % des personnes nommées n'ont encore jamais occupé de poste ministériel.

Le 20 janvier 2020, un peu plus d'un an après son investiture à titre de successeur de Joseph Kabila, rapportant que certains de ces ministres subiraient des pressions pour obstruer le pouvoir présidentiel, le Président Tshisekedi soutenait qu'il allait être dans l'obligation de dissoudre l'Assemblée nationale s'il y avait obstruction de la part de ces ministres issus du FCC. À cet effet, la Présidente de l'Assemblée nationale a rappelé que seul un désaccord persistant entre le gouvernement et la chambre basse du Parlement pouvait justifier une dissolution selon le cadre constitutionnel congolais.

#### *Arrestations politiques*

Le Directeur de cabinet du Président Tshisekedi et Chef de l'Union pour la Nation congolaise (UNC), Vital Kamerhe a été arrêté et placé en détention provisoire le 9 avril dans le cadre d'une enquête sur la mauvaise gestion présumée de fonds publics. Il est accusé du détournement de près de 50 millions de dollars dans le cadre du financement du « programme d'urgence des 100 jours du Président Tshisekedi ». Cette arrestation s'inscrit dans le cadre d'une vaste enquête anticorruption lancée par le Président Tshisekedi visant à marquer le renouvellement de la justice dans la lutte contre l'impunité des élites.

Il a été condamné le 20 juin à une peine de 20 ans de prison. Il a interjeté appel contre cette décision rendue en première instance. Le procès en appel est prévu le 18 septembre après plusieurs reports pour des raisons de procédure.

Le 23 mai, le député Jean-Jacques Mamba du Mouvement de libération du Congo (MLC) a été arrêté et accusé de faux en écriture et usage de faux. Cette arrestation s'est déroulée dix jours après que M. Mamba eut déposé une pétition réclamant la déchéance de Jean-Marc Kabumb, le président intérimaire de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), de son poste de Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale. L'annonce de l'arrestation de M. Mamba a soulevé les critiques au sein de la chambre basse du Parlement, alors que le Bureau de l'Assemblée nationale a condamné l'arrestation « en violation de [l']immunité parlementaire et des principes fondamentaux de l'État de droit ».

Par ailleurs, Jean-Marc Kabumb, a été destitué le 25 mai de son poste de Premier Vice-président de l'Assemblée nationale, suite au vote en plénière de 289 députés sur les 315 de la pétition initiée par M. Mamba et signée par 62 députés. Il est reproché à M. Kabumb d'avoir dénoncé le coût d'un congrès extraordinaire du parlement (qui n'a finalement pas eu lieu) convoqué pour se prononcer sur l'état d'urgence sanitaire décrété le 24 mars par Félix Tshisekedi. L'UDPS a désigné le 8 juin une nouvelle candidate pour l'élection à ce poste fixée au 12 juin. L'ancien Vice-président a introduit auprès de la Cour constitutionnelle une requête en annulation de cette décision. Il a également saisi le Conseil d'État, lequel a demandé, le 11 juin, à l'Assemblée nationale de reporter l'élection d'un nouveau Premier Vice-président en attendant la décision finale des juges constitutionnels.

### *Projet de réforme anticorruption au sein de l'État*

Le Président Tshisekedi, et son prédécesseur, Joseph Kabila, ont mis en place une commission chargée de traiter les divergences entre les deux mouvements, Cap pour le changement (CACH) et le FCC. Cette initiative vise à aplanir les tensions ayant résulté notamment des ordonnances présidentielles portant nomination de magistrats et de hauts gradés dans l'armée et des propositions de réformes judiciaires initiées par des députés du FCC ainsi que du processus de désignation du Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Le 27 juin, un projet de réforme judiciaire porté par des députés du FCC a en effet entraîné une vive contestation et des manifestations de l'UDPS et de la société civile. Cette controverse a conduit à la brève arrestation du ministre de la Justice, Célestin Tunda, qui a démissionné le 11 juillet. La nomination des nouveaux magistrats a concerné, en particulier, le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour Constitutionnelle, le Conseil d'État, la Cour de cassation ainsi que certains tribunaux et Cours d'appel du pays. Le FCC a dénoncé la violation des dispositions réglementaires, législatives et constitutionnelles.

Sur proposition de 6 des 8 représentants des confessions religieuses du pays, l'Assemblée nationale a validé le 2 juillet la nomination de Ronsard Malonda, Secrétaire exécutif de la CENI en qualité de président de l'organisme. La CENCO, l'Église du Christ du Congo et l'opposition ont exprimé leur hostilité à ce choix, en accusant l'ancienne équipe de la CENI dont M. Malonda était membre, de fraude lors des élections présidentielle et législatives de décembre 2018. Les quatre leaders de la coalition d'opposition Lamuka, le Comité laïc de coordination et l'UDPS ont séparément et respectivement appelé à trois grandes manifestations de protestation les 9, 13 et 19 juillet. Le 8 juillet, à la veille de la manifestation de la coalition d'opposition Lamuka, le gouvernement a toutefois évoqué l'état d'urgence sanitaire pour interdire toute manifestation sur l'étendue du territoire national. Les marches ont été maintenues en dépit de l'interdiction et ont été dispersées rapidement par les forces de l'ordre et des manifestants ont été mis en état d'arrestation ; des décès de civils et des blessures chez les manifestants et les policiers sont à déplorer suite à des heurts entre les deux groupes. Le Président Felix Tshisekedi a informé l'Assemblée nationale qu'il n'entérinerait pas le choix de Ronsard Malonda en l'absence d'un consensus, en particulier au sein des confessions religieuses.

Un collectif des treize personnalités politiques et de la société civile, signataires de « l'Appel du 11 juillet » plaide en faveur de la tenue d'un Forum national axé exclusivement sur les questions relatives au processus électoral. Un forum sur les réformes électorales ayant pour objectif d'aboutir à un consensus entre les forces politiques s'est ouvert le 24 août. Il a été suspendu le lendemain suite au refus du FCC et du CACH d'y participer. La Coalition au pouvoir, tout en reconnaissant l'importance de ces réformes, a estimé qu'un tel débat démocratique devrait se dérouler au sein des institutions congolaises.

## **Situation sécuritaire**

Selon des tendances rendues publiques par les Nations unies le 5 août, 4 113 violations et atteintes aux droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire ont été documentées entre janvier et juin 2020, en nette augmentation par rapport aux derniers mois. Cette tendance à la hausse s'expliquerait par une augmentation exponentielle du nombre d'atteintes attribuables aux groupes armés. Le 30 juin, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'est dit par ailleurs alarmé par le nombre croissant de violentes attaques menées par des groupes armés contre des civils déplacés dans l'est de la RDC; plus d'un million de personnes ont été déplacées entre janvier et juin 2020 en raison du contexte de violence qui prévaut

### *Le Nord-Kivu*

La situation sécuritaire est particulièrement tendue dans les provinces orientales de l'Ituri et du Nord-Kivu, où plus de 130 milices armées actives

s'affrontent depuis des années. Le groupe armé des Forces démocratiques alliées (FDA), particulièrement actif dans la région de Béni au Nord-Kivu, a accru considérablement son activité dans la région, en représailles de l'offensive de l'armée congolaise annoncée le 30 octobre et visant à les déloger de la région de Béni. Ainsi, alors qu'ils sont accusés d'avoir massacré plus de 1000 civils depuis octobre 2014, plus de 400 morts sont à déplorer en raison des activités des FDA au Nord-Kivu entre octobre 2019 et mai 2020. Ainsi, le 15 décembre, 22 victimes ont été tuées à la machette par des miliciens des FDA; le 30 décembre, ce furent 18 civils qui ont trouvé la mort.

Devant ces violences, des membres de la société civile congolaise ont exigé une évaluation de l'efficacité des opérations de l'armée congolaise déployée sur le territoire depuis octobre. Au début de l'année 2020, le Conseil des ministres a félicité l'armée congolaise pour être parvenue à conquérir le 14 janvier ce qu'il considérait comme l'avant-dernier bastion des FDA dans la région de Béni. Malgré cette avancée stratégique et après un mois de relative accalmie dans la région, la violence reprit à la fin du mois de janvier 2020. Du 20 au 25 janvier, les attaques de groupes miliciens et du FDLR ont fait 21 morts parmi les civils dans le territoire de Rutshuru. Le 29 janvier, une autre attaque d'une extrême barbarie résulta en la mort de plus de 38 civils et aux viols de plusieurs femmes et enfants par des miliciens FDA dans la cité d'Oicha, près de Béni.

Le 7 février, 12 civils ont été tués à l'arme blanche à Mangina, dans la région de Béni. Quelques jours plus tard, ce fut cette fois à Makeke, à quelques kilomètres de Mangina, que les FDA ont réalisé une attaque, qui coûta la vie à sept civils. Le 18 février, une nouvelle attaque a causé la mort de 10 civils dans la ville de Béni, où une grande partie de la population des villes avoisinantes s'était réfugiée depuis le début du mois alors que les FDA multipliaient les attaques dans la région.

Alors que la région de Béni se retrouvait en isolement en raison de la pandémie de coronavirus depuis le mois de mars, plusieurs attaques à l'encontre de civils ont été perpétrées par les FDA dans la province, coûtant la vie à de nombreuses personnes, dont plusieurs enfants. À la fin mars, dans une riposte majeure de l'armée congolaise contre les FDA, près de 62 miliciens furent neutralisés dans des combats autour de la ville de Béni.

Le 24 avril, une attaque perpétrée par un groupe armé a résulté en la mort de 5 civils et 12 rangers du parc naturel des Virunda. C'est l'une des plus lourdes attaques visant des rangers dans cette région, où l'enlèvement de deux touristes britanniques et le meurtre d'un écolier en mai 2018 par des groupes armés avaient fait les manchettes internationales. Le 29 avril, ce fut cette fois au Parc national de Kahuzi Biega qu'un nouvel accrochage eut lieu entre des miliciens et des rangers, résultant en la blessure d'un ranger et en la mort de quatre miliciens. En 20 ans, on compte 176 rangers qui ont été tués dans cette région du

Kivu. Accusé d'avoir perpétré cette attaque par la direction du parc national des Virunga, le groupe armé FDLR s'est défendu d'être les auteurs de cette attaque et affirme plutôt que les responsables sont des militaires rwandais déployés par Paul Kagame. De son côté, le président du Rwanda a réfuté cette accusation, avançant qu'aucun militaire rwandais ne se trouvait sur le territoire congolais. L'enquête préliminaire réalisée par les forces armées congolaises a toutefois conclu que les Forces démocratiques alliées (FDLR) étaient responsables de ce massacre. Ces conclusions furent également partagées par les experts du Baromètre sécuritaire du Kivu.

Le 24 mai, au moins neuf civils ont perdu la vie dans une autre tuerie associée aux activités des ADF dans le territoire de Béni. Le 20 et 21 juin, deux nouvelles attaques ont résulté en la mort de 19 civils et de deux militaires suite aux kidnappings d'otages par les rebelles des FDA dans des villages près de Béni.

En juillet 2020, un rapport des Nations Unies a estimé que près de 800 civils ont été tués par le groupe armé FDA depuis janvier 2019, majoritairement à l'arme blanche et par balle. Les derniers mois ont été particulièrement violents : en février et juin 2020, 297 civils ont été tués et plusieurs pillages, enlèvements et recrutements d'enfants ont été recensés, représentant une augmentation de près de 67 % du nombre d'atteintes aux droits de l'homme attribuables aux FDA par rapport à la même période l'année précédente.

### *La province de l'Ituri*

Dans la province de l'Ituri, le groupe milicien Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) continue d'être actif dans la région. Les autorités du pays les accusent d'avoir provoqué l'exode de 300 000 civils de la région. À la fin du mois de septembre, les autorités provinciales d'Ituri ont eu des discussions avec le chef du groupe armé CODECO, qui s'est dit prêt à déposer les armes si celles-ci accordaient l'amnistie au groupe et intégraient ses hommes dans les forces armées. Ses discussions ont fait toutefois lettre morte, le groupe CODECO continuant de commettre plusieurs attaques meurtrières dans la province au cours des mois qui suivirent. Le leader du groupe Codeco, Ngudjolo Mapa, fut finalement abattu par les forces armées congolaises le 25 mars 2020.

Le 29 janvier, au moins 20 personnes ont été tuées dans des affrontements entre groupes miliciens communautaires en Ituri. Un accord de paix a été signé le 28 février 2020 entre le gouvernement congolais et la Force de Résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), l'une des milices créées lors de l'important conflit intercommunautaire dont l'Ituri avait été le théâtre entre 1999 et 2003. Malgré cette avancée, cet accord n'est toutefois pas parvenu à calmer la situation, alors que 24 personnes furent tuées le 29 février et plus d'une vingtaine d'autres le 6 mars dans le nord de la province par le groupe armé CODECO. Le 15 avril, une tuerie particulièrement meurtrière perpétrée par le CODECO a entraîné le décès de

25 personnes, dont 22 civils, dans le village de Koli. Le 27 avril, au moins 2 autres civils ont perdu la vie dans une attaque des CODECO dans le territoire de Djugu, alors que ces derniers étaient en fuite suivant une offensive de l'armée congolaise; une autre attaque la même journée par un groupe armé non identifié a résulté en la mort de 21 personnes dans le territoire voisin de Magahi.

L'armée congolaise a annoncé le 10 mai avoir récupéré un des derniers bastions des Codeco et neutralisé 23 miliciens. Des attaques meurtrières continuèrent néanmoins d'avoir lieu dans les jours qui suivirent, dont deux revendiquées par l'État islamique « province d'Afrique centrale ». Plus d'une vingtaine de civils, dont plusieurs enfants, furent brutalement massacrés dans la nuit du 17 mai, notamment, dans une attaque à la machette particulièrement violente. L'attaque fut attribuée à la CODECO.

Le 21 mai, l'Union européenne a appelé Kinshasa et la Mission de l'ONU en RDC à mettre fin aux agissements de la CODECO et à recommander les auteurs présumés des violences à la justice. Alors que plusieurs observateurs et experts estiment que les ADF s'en prennent aux civils en représailles des opérations militaires à leur encontre, les jours furent particulièrement marqués de violence, alors qu'au moins 38 civils ont été massacrés lors d'attaques des ADF entre le 22 et le 27 mai. Le 4 juillet, une embuscade attribuée à la CODECO a résulté en la mort de onze personnes, dont des notables, des militaires et des policiers entre Bunia et Djugu, épicentre des violences dans la province. Quelques jours plus tard, le 8 juillet, une vingtaine de civils ont été tués à l'aube à Djugu.

Entre le 1er octobre et le 31 mai 2020, au moins 530 civils ont été tués par des groupes armés en Ituri, et 375 entre mars et juin suite à une hausse notable des violences dans la région. Charles Yaxley, porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a déclaré lors d'une conférence virtuelle que plus de 200 000 personnes ont été forcées de fuir leur domicile dans les seuls mois de mars et avril 2020, et ce, en raison de l'escalade de la violence dans la région. Le HCR et ses partenaires ont indiqué par ailleurs avoir recensé plus de 3000 graves violations des droits humains dans le territoire de Djugu au cours des deux derniers mois, avec au moins 50 attaques par jour contre la population locale.

### *Le Sud-Kivu*

Au Sud-Kivu, un cessez-le-feu a été signé et décrété en date du 21 décembre 2019 entre 32 groupes armés locaux. Le jour du cessez-le-feu, des affrontements furent cependant rapportés dans le sud de la région entre deux milices, faisant qualifier de « mascarade » ce cessez-le-feu par le responsable provincial de la société civile. Au Sud-Kivu, l'armée congolaise a capturé plus de 2000 combattants du groupe rebelle Conseil national pour le renouveau et la démocratie.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé le mandat de la

Mission des Nations unies au Congo (MONUSCO) pour une année. La nouvelle feuille de route insiste sur la protection des civils et contient un fort volet politique axé sur « l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de la République ainsi qu'aux principales réformes de gouvernance et de sécurité.

En somme, la situation sécuritaire en RDC demeure inquiétante, particulièrement dans les régions orientales du pays. Alors que les violences miliciennes continuent de faire des ravages, les statistiques de la MONUSCO ont révélé en janvier 2020 que 54 % des exactions contre des civils au pays sont commis par des acteurs étatiques, dont 28 % par l'armée. Ces violences s'inscrivent par ailleurs dans ce que Michelle Bachelet, Haute commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU, a dénoncé comme étant une « banalisation des atrocités et des violences sexuelles » en RDC.

### *Le Kongo-Central*

Le 22 avril, au moins 14 personnes ont été tuées dans des combats entre les forces de sécurité et des membres présumés de la secte Bundu dia Kongo, dans la province du Kongo Central. Le leader de cette secte a été arrêté le 24 avril. Le même jour, 17 personnes, dont 12 éco-gardes du parc national des Virunga, ont été tuées dans une embuscade près du siège du parc au Nord-Kivu. Les autorités attribuent le massacre aux Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).



## 4.5 Côte d'Ivoire



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Alassane Ouattara (depuis le 6 mai 2011)
Prochaine élection présidentielle	31 octobre 2020
Prochaines élections législatives	2021

### Situation politique

#### *Processus électoraux : Réforme de la Commission électorale indépendante et de la Constitution*

Les conclusions des concertations qui se sont déroulées du 21 janvier 2019 au 26 juin 2019 visant à réformer la Commission électorale indépendante (CEI) pour l'élection présidentielle de 2020 ont été remises au gouvernement qui en a tiré un projet de loi. Cette réforme est censée répondre aux demandes d'une partie de la classe politique et de la société civile qui appellent à la mise en place d'un organe électoral plus représentatif de la diversité politique actuelle. Le projet de loi sur la recomposition de la CEI a été adopté le 30 juillet 2019 par l'Assemblée nationale, malgré les tentatives de blocages du texte par les trois groupes parlementaires de l'opposition, soit le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), Vox populis et le Rassemblement.

En septembre 2019, les membres de la nouvelle CEI ont prêté serment devant le Conseil constitutionnel. Les membres ont été proposés par le RHDP, par des partis d'opposition, par la société civile et par des institutions. En revanche, les principaux partis d'opposition en Côte d'Ivoire — notamment le PDCI et le Front populaire indépendant — et une grande partie de la société civile ont refusé de participer à la composition de la CEI, car ils jugent qu'elle est inféodée au pouvoir.

Plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux (ONU, UE, CEDEAO et UA, représentations diplomatiques) ont rencontré les responsables de la CEI pour identifier les appuis éventuels en vue de la tenue d'élections libres, inclusives et transparentes.

Le Président a demandé au Premier ministre Amadou Gon Coulibaly de poursuivre les concertations avec les acteurs politiques et la société civile en vue de doter le pays d'un code électoral consensuel, adéquat et qui préservera le pays de crises électorales. Un dialogue politique s'est déroulé du 9 janvier au 17 février 2020. Malgré les points de divergences qui ont opposé les partis et groupements d'opposition, les organisations de la société civile et le gouvernement sur une dizaine de points, dont le retour des exilés politiques et la recomposition de la CEI, les parties prenantes sont parvenues à un accord sur plusieurs points (remboursement des frais de campagne au-delà du seuil de 5 % des suffrages, parrainage citoyen des candidats et relèvement de la caution actuellement de 20 millions de Francs CFA).

Cinq partis et groupements d'opposition (EDS, CDRP, LMP, FPI/AFD et l'URD), qui estiment que « le gouvernement a échoué dans sa mission de conduire les discussions », ont dénoncé « une interruption unilatérale » du dialogue politique. Lors d'une conférence de presse tenue le 18 février, elles ont appelé à l'arbitrage du chef de l'État.

Conformément aux points d'accord du dialogue politique, le gouvernement a adopté le 8 avril, une ordonnance modifiant des dispositions du Code électoral, dans la perspective de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. Le projet de modification du Code électoral qui devait initialement être examiné le 20 mars par le Sénat et l'Assemblée nationale a été modifié par ordonnance en raison des mesures restrictives prises pour freiner la progression de l'épidémie de coronavirus.

En signe de décrispation des tensions autour de la question de la composition de la CEI, le Président de la République a pris, le 4 mars, une ordonnance modifiant la loi sur la CEI « en vue d'attribuer un siège, dans cette commission, au parti de l'opposition dont la représentation au parlement est la plus significative ». Ces modifications prévoient notamment que la Commission centrale de la CEI comprendra désormais 16 membres (au lieu de 15), dont 4 pour l'opposition et 3 pour le pouvoir. Le PDCI qui devait occuper ce poste supplémentaire, a rejeté ces propositions, estimant qu'elles ne suffisaient pas à rééquilibrer, ni à rendre « impartiale » l'organe électoral. Le 12 mars, l'opposition a menacé de boycotter l'élection présidentielle prévue en octobre si la commission électorale, qu'elle juge partielle, n'était pas réformée avant le scrutin.

Faisant suite à son annonce en le 6 janvier 2020 sur la modification de la Constitution afin de la « rendre plus cohérente et consolider davantage l'État de droit » avant la tenue des présidentielles d'octobre 2020, le chef de l'État a promulgué le 19 mars la loi sur la révision constitutionnelle votée le 17 mars. La nouvelle Constitution prévoit la nomination du vice-Président de la République par le Président de la République, avec l'accord du Parlement (au lieu d'une

élection conjointe des deux); la continuité parlementaire en cas d'impossibilité d'organiser les élections; et la suppression de la Cour suprême pour consacrer la Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour des comptes comme les trois institutions juridictionnelles du pouvoir judiciaire. Les groupes parlementaires de l'opposition (PDCI, Rassemblement et Vox Populi) s'étaient retirés des travaux parlementaires pour dénoncer, selon eux, un « passage en force du camp présidentiel ».

Ce projet de réforme entraîna cependant dans les jours qui suivirent une manifestation de près de 5000 personnes à Yamoussoukro, à l'appel de partis d'opposition qui ont réclamé un référendum sur la réforme constitutionnelle. La suppression du « ticket Président-vice-Président » fut l'une des modifications les plus décriées par les manifestants. Ces derniers réclamèrent également que la carte d'identité nécessaire pour le scrutin Présidentiel soit gratuite.

Le gouvernement a adopté le 27 mai, un décret fixant la révision des listes électorales du 10 au 24 juin. Dans un communiqué publié le même jour, cinq partis d'opposition, dont le PDCI, ont rejeté ce calendrier, suggérant une période de recensement électoral de 30 jours. Le 29 mai, le Sénat a adopté le projet de loi de ratification de l'ordonnance portant modification de la loi sur la recomposition de la CEI et celui portant révision du code électoral. À l'Assemblée nationale, le Groupe parlementaire du PDCI avait dénoncé le 18 mai ces modifications par ordonnance et refusé de participer aux séances de ratification de ces deux textes par les députés.

De son côté, la CEI a indiqué avoir mis en place 10 848 centres d'enrôlement sur le territoire national et 84 centres d'enrôlement à l'étranger pour le recensement des Ivoiriens à l'étranger. Entamée le 10 juin pour une période initiale de 14 jours, l'opération de recensement électoral a été clôturée le 5 juillet, après deux prolongations décidées par la CEI à la demande notamment du PDCI et d'une partie de la société civile. Selon les données communiquées le 4 août par la CEI, le nombre de nouveaux électeurs inscrits s'élève à 904 956 », portant le total de personnes inscrites sur la liste électorale à 7,5 millions d'électeurs potentiels.

La composition de la CEI continue d'être débattue. Le 15 juillet, la Cour africaine des droits de l'Homme (CADH), saisie par l'opposition, a estimé que la mise en place des commissions électorales locales (CEL) était déséquilibrée en faveur du RHDP. Elle a demandé au gouvernement ivoirien de prendre les mesures nécessaires pour garantir que de nouvelles élections des membres de ces commissions « (...) soient organisées au niveau local. Le 28 juillet, le gouvernement a décidé de se conformer à cet arrêt en marquant son accord pour la recomposition de ces CEL.

### *Candidats à la présidentielle*

Dans une décision hautement saluée par la communauté internationale, le Président Ouattara avait annoncé le 5 mars devant les parlementaires réunis en Congrès qu'il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle d'octobre 2020, préférant « laisser la place à la nouvelle génération ». Cette déclaration fut saluée par l'opposition. Le 12 mars, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a été désigné par le Président Ouattara candidat à l'élection présidentielle du parti au pouvoir, le RHDP.

Le 9 mars, Guillaume Soro, sous le coup d'un mandat d'arrêt dans le pays et réfugié en France, s'est déclaré candidat à la présidentielle.

Le 30 avril, à six mois de la présidentielle, les deux principaux partis d'opposition, PDCI et le FPI, ont signé un accord politique les engageant à œuvrer de concert pour le retour de la paix, de la réconciliation et pour la transparence du processus électoral.

Le 11 juin, le Président du FPI Pascal Affi N'Guessan a annoncé qu'il se présenterait à la présidentielle si l'ancien Président Gbagbo ne parvenait pas à rentrer au pays malgré l'assouplissement de ces conditions de liberté conditionnelle par la Cour d'appel de la CPI. Le 17 juin, Laurence Gbagbo a lancé une « initiative pour des élections apaisées en 2020 ». Il a demandé à son parti de porter cette initiative afin de bâtir un dialogue en amont avec les acteurs politiques, les leaders de la société civile et religieuse et avec les représentations diplomatiques présentes en Côte d'Ivoire afin de travailler à la pacification.

Le 20 juin, le Président du PDCI, Henri Konan Bédié a annoncé qu'il se portait candidat à l'investiture de son parti pour l'élection présidentielle.

Pour la majorité présidentielle, le processus de candidature a été bouleversé par la mort subite, le 8 juillet, du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly et candidat à l'élection présidentielle désigné par le RHDP. A la suite de ce décès, le Président Ouattara a annoncé, le 7 août, sa décision d'être à nouveau candidat à l'élection présidentielle, avant d'être investi par le RHDP le 22 août.

L'annonce de la candidature du Président sortant pour un troisième mandat consécutif a suscité des contestations au sein de l'opposition qui y voit une « violation de la Constitution ». A l'appel des mouvements de jeunesse de celle-ci, plusieurs personnes ont manifesté, notamment les 12 et 13 août à Abidjan et dans certaines localités du pays. Ces manifestations ont fait 6 morts et une centaine de blessés, selon plusieurs sources. Au moins 69 personnes, dont des responsables politiques ont également été arrêtées. A la suite de ces événements, le gouvernement a décidé de « suspendre les manifestations sur la voie publique jusqu'au 15 septembre », en vertu de l'état d'urgence décrété dans le cadre de la

lutte contre la pandémie de Covid-19. Les 21 et 22 août, de nouvelles violences ont néanmoins éclaté dans plusieurs villes du pays et au moins 2 personnes ont été tuées à Divo dans des violences interethniques.

L'ex-ministre des Affaires étrangères Marcel Amon Tanoh, ancien proche du président Alassane Ouattara, s'est également déclaré candidat à la présidentielle, une candidature dissidente du parti au pouvoir qui était pressentie depuis sa démission du gouvernement en mars.

La CEI a fixé la période de réception des candidatures à l'élection présidentielle du 16 juillet au 31 août. Au 31 août, la CEI a reçu 44 dossiers de candidatures, dont celles du Président Alassane Ouattara, d'Henri Konan Bédié, de Laurent Gbagbo et de Guillaume Soro. La CEI n'a pas inclus ces deux derniers dans la liste électorale provisoire, affichée depuis le 1er août dans tous les lieux de recensement, au motif qu'ils ont été condamnés « pour un délit ou un crime à une privation de ses droits civiques ». Ces radiations de l'ancien chef de l'État et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale ont été confirmées fin août par la justice.

## Situation judiciaire

### *Arrestation de Guillaume Soro et de ses partisans*

Guillaume Soro, leader du mouvement politique Générations et peuples solidaires (GPS) et candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2020, préparait son retour à Abidjan au mois de décembre 2019 après plusieurs mois à l'étranger. L'ex-premier ministre Soro a publié un communiqué annonçant une rencontre avec le Président Ouattara à son arrivée sur place ; en réponse, ce dernier a toutefois indiqué que si M. Soro décidait de revenir au pays, il serait arrêté dès sa sortie de l'avion.

Après l'émission d'un mandat d'arrêt international par les autorités ivoiriennes, le procureur de la République a annoncé le 27 décembre l'ouverture d'une information judiciaire contre Guillaume Soro pour « présomptions graves de tentative d'atteinte contre l'autorité de l'État et l'intégrité du territoire national et complot contre l'autorité de l'État ; de recel de détournement de deniers publics et de blanchiment de capitaux ». La justice ivoirienne a précisé les accusations contre l'ex-chef de la rébellion : il aurait préparé une insurrection civile et militaire pour s'emparer du pouvoir « incessamment ». Le procureur a également annoncé que des armes avaient été découvertes lors de perquisitions dans les locaux abidjanais de M. Soro et dans la lagune à Assinie. L'ex-Premier ministre était également accusé de détournement de fonds publics et de blanchiment, pour avoir tenté de s'approprier une résidence à Abidjan avec les fonds de l'État, alors qu'il était Premier ministre.

Dix-sept personnes proches de Guillaume Soro ont également été arrêtées et

placées en détention entre le 23 et le 31 décembre 2019, notamment sous des inculpations de diffusion et de publications de fausses nouvelles, de troubles à l'ordre public, d'atteinte à l'autorité de l'État et de complot contre l'autorité de l'État. Alain Lobognon, Soro Kinigui, Kando Soumahoro, Yao Soumaïla et Camara Loukiame, cinq députés pro-Soro, ont été ainsi arrêtés en dépit de leur immunité parlementaire. En plus des arrestations des partisans pro-Soro, le frère de Guillaume Soro, Rigobert Soro, aurait été soumis à une disparition forcée depuis le 30 décembre 2019. Les forces de sécurité auraient aussi perquisitionné sans mandat le domicile de certaines personnes détenues. M. Lobognon a fait une grève de la faim de 16 jours en juillet 2020 pour protester contre sa détention. Le Comité des droits de l'Homme des parlementaires de l'UIP a dénoncé les arrestations arbitraires et les conditions de détentions des parlementaires incarcérés.

Le 22 avril, à la suite d'une saisine par les avocats de M. Soro, la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples a ordonné à l'État de Côte d'Ivoire de surseoir à l'exécution du mandat d'arrêt émis contre ce dernier par la justice ivoirienne. Elle avait également ordonné la remise en liberté provisoire dix-neuf de ses proches emprisonnés. Évoquant le droit à la présomption d'innocence, la Cour a en effet estimé que le mandat d'arrêt et les mandats de dépôt risquaient de « compromettre gravement l'exercice des libertés et des droits politiques des requérants ».

Le 28 avril, le tribunal correctionnel d'Abidjan a condamné par contumace M. Guillaume Soro à 20 ans de prison ferme, à 5 ans de privation de droits civiques ainsi qu'à 4,5 milliards de FCFA d'amende et 2 milliards de FCFA de dommages et intérêts à verser à l'État ivoirien.

Le 29 avril, le gouvernement ivoirien a annoncé son « retrait de la déclaration de compétence prévue au protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples qu'il a émise le 19 juin 2013 (...) ». Cette décision fut accompagnée d'une déclaration dénonçant des agissements « graves et intolérables » de la Cour africaine, qui « [ont porté] atteinte à la souveraineté de l'État de la Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice ». Le communiqué officiel a fait également mention de décisions de la Cour ayant « saper les bases de l'État de droit par l'instauration d'une véritable insécurité juridique ».

Le 8 mai, il a été visé par une plainte déposée à Paris, dans laquelle il est notamment accusé de torture, assassinat et crimes de guerre en 2004 et 2011.

### *Condamnation de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé*

Au début du mois de novembre 2019, l'ex-Président Laurent Gbagbo a été condamné par contumace en appel à 20 ans de prison pour le braquage de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest pendant la crise postélectorale de 2010-2011.



Le 30 décembre 2019, l'opposant Charles Blé Goudé poursuivi par la justice ivoirienne, pour « actes de torture, homicides volontaires et viols » commis durant la crise postélectorale de 2010-2011, a été condamné par contumace, le 30 décembre, à 20 ans de prison, 10 ans de privation de ses droits civiques et 200 millions de francs CFA de dommages et intérêts à verser aux victimes.

Quelques mois auparavant, tous deux avaient été acquittés par la Cour pénale internationale (CPI). Toutefois, le jugement a été porté en appel par la procureure de la CPI. Le 28 mai, les juges de la CPI ont assoupli leurs conditions de liberté. Ils ont été autorisés à quitter respectivement la Belgique et les Pays-Bas, où ils étaient assignés à résidence depuis leur acquittement en 2019. Cependant, le Collectif des victimes de la crise post-électorale de 2010-2011 (CVCI), a, pour sa part, exprimé son « opposition énergique » à cette perspective.

## Situation sécuritaire

L'armée ivoirienne et celle du Burkina Faso ont mené, à partir du 23 mai, une action militaire conjointe en vue d'éradiquer les positions des groupes terroristes implantés le long de la frontière entre leurs deux pays. Selon les autorités ivoiriennes, 8 terroristes ont été tués et 38 suspects ont été interpellés au cours de cette opération.

Le 11 juin, une attaque contre un poste de l'armée et de la gendarmerie à Kafolo, situé à la frontalière avec le Burkina Faso, a fait 12 morts et 6 blessés parmi les agents des services de sécurité. Un assaillant a également été neutralisé. Le 18 juin, l'armée ivoirienne a effectué une opération de ratissage dans la région. Un total de 27 personnes ont été interpellés en lien cette attaque. Le 22 juin, le ministre de la Défense, Hamed Bakayoko a annoncé que le chef du commando djihadiste ayant perpétré l'attaque à Kafolo avait été capturé.

## 4.6 Egypte



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Abdel Fattah al-Sissi (depuis le 8 juin 2014)
Prochaines élections législatives	24-25 octobre / 23_24 novembre (1 <sup>er</sup> tour)  7-8 novembre / 7-8 décembre (2 <sup>ème</sup> tour)

## Situation politique

**E**n septembre 2019, plusieurs manifestations ont éclaté à travers l'Égypte, les protestataires dénonçant les mesures d'austérité et les coupes aux subventions publiques instaurées depuis trois ans. Le 24 septembre 2019, le Président al-Sissi a annoncé dans un tweet que plus devait être fait pour « protéger les droits du peuple », rétablissant quelques jours plus tard des subventions gouvernementales aux produits de base pour 1,8 million de personnes. La pression économique sur la population a depuis été relâchée d'autant plus par une série de mesures d'allègement fiscal.

Les concessions annoncées par le gouvernement après les manifestations de septembre ont été accompagnées d'un renforcement sécuritaire, après quoi plusieurs observateurs et organisations non gouvernementales ont dénoncé la détérioration de la situation des droits de l'Homme, notamment de la liberté de presse et des questions liées à la torture et à la protection des mineurs par l'État. Le 24 octobre 2019, le Parlement européen a adopté une motion demandant à l'Union européenne de réviser ses relations avec l'Égypte, dénonçant la détérioration de la situation des droits humains au pays.

Le Parlement égyptien a adopté le 6 juillet une loi obligeant les militaires souhaitant se présenter aux élections présidentielles, législatives ou locales à demander l'aval d'un puissant conseil militaire dirigé par le président Abdel Fattah al-Sissi, selon la Commission nationale des médias. De facto, cette nouvelle législation limite encore plus la possibilité qu'un candidat issu de l'armée se présente contre le président Sissi, lui-même un ancien maréchal élu en 2014, puis réélu en 2018.



Le premier tour des élections sénatoriales s'est tenu les 11 et 12 août. Il s'agit de la première élection du Sénat depuis la modification de la Constitution en avril 2019 qui a réintroduit le système bicaméral. Sur les 300 membres qui composent le Sénat, les deux tiers du Sénat ont été renouvelés dans un scrutin remporté pour l'essentiel par des partisans du président Abdel Fattah al-Sissi et marqué par une faible participation en pleine pandémie (14,23%). Au terme du premier tour, 74 sénateurs élus au scrutin uninominal ont été élus, dont 68 sont issus du Parti du futur de la Nation et 5 du Parti républicain du Peuple, ainsi qu'un candidat indépendant. Les 100 sièges du scrutin à listes fermées ont été attribués au Parti du futur de la Nation. L'attribution des 26 sièges non dévolus au premier tour se tiendra lors du second tour, les 8 et 9 septembre.

### *Pressions sur les médias*

En mai 2020, le décès en prison de Chadi Habache, un jeune égyptien arrêté en mars 2018 pour « diffusion de fausses nouvelles et appartenance à une organisation illégale » à la suite d'un vidéoclip très critique du Président al-Sissi, a ravivé les préoccupations de certains acteurs internationaux. En raison de la pandémie, de nombreux groupes ont d'ailleurs demandé la libération des prisonniers politiques en attente de procès, alors que les craintes de propagation se faisaient vives dans les prisons surpeuplées du pays.

Plusieurs personnes, dont l'ancien député Zyad al-Elaimy, ont également été placées sur la liste des « terroristes » par l'État égyptien en raison d'accusation de collaboration avec la confrérie des Frères musulmans, interdites depuis 2013 dans le pays. Des centaines de personnes ont été inscrites ces dernières années sur cette liste noire, ce qui permet aux autorités de geler leurs actifs et de leur interdire de voyager.

Le 16 juin 2020, Mohamed Mounir, éditorialiste indépendant qui a travaillé pour la chaîne Al-Jazeera, a été arrêté pour « appartenance à un groupe terroriste, diffusion de fausses nouvelles et utilisation incorrecte des réseaux sociaux ».

L'Égypte occupe en 2020 la 166<sup>e</sup> place dans le classement de la liberté de presse de Reporter sans frontière.

## **Situation sécuritaire**

Depuis quelques années, l'Égypte est aux prises avec une insécurité croissante en raison d'attentats terroristes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité, notamment dans la péninsule du Sinaï.

Le 4 août 2019, une vingtaine de personnes ont été tuées dans un attentat terroriste à la voiture piégée au Caire.

Le 2 novembre, la branche du Sinaï du groupe armé État islamique (EI) a prêté allégeance au nouveau chef de l'organisation, Abou Ibrahim al-Hachimi al-Qourachi. Deux jours plus tard, l'armée annonçait avoir éliminé 83 militants suspectés dans le Sinaï. Le 20 novembre, l'EI a revendiqué un attentat à la bombe contre un véhicule militaire ayant fait un mort. À la fin du mois de janvier, l'EI avait affirmé vouloir lancer une nouvelle phase de son jihad en ciblant spécifiquement Israël.

L'armée a lancé en février 2018 une vaste opération « antiterroriste » dans la région, mais aussi dans certaines parties du désert occidental entre la vallée du Nil et la frontière avec la Libye. Entre avril et août 2020, plus d'une vingtaine d'opérations menées par l'armée égyptienne dans le cadre de son action contre les djihadistes sont survenues dans la péninsule du Sinaï. Depuis son lancement, plus de 1000 djihadistes présumés et des dizaines de militaires ont été tués, selon les statistiques officielles. Aucun bilan vérifié de source indépendante n'est cependant disponible, et la région est largement interdite aux journalistes.

En mars 2020, un tribunal égyptien a condamné 37 djihadistes à la peine capitale par pendaison sur des accusations notamment liées à la tentative d'assassinat de Mohamed Ibrahim en 2014, de meurtres de policiers et d'attaques contre des installations de sécurité. Le chef djihadiste Hicam el-Achmuary, ancien officier des forces spéciales ayant pris les armes contre les autorités égyptiennes, a été exécuté quelques jours plus tard.

Le « responsable en fuite des Frères musulmans, Mahmoud Ezzat, qui occupe les fonctions de guide suprême par intérim de l'organisation internationale terroriste », recherché depuis 2013, a été arrêté le 28 août selon un communiqué du ministère de l'Intérieur

## 4.7 Guinée



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Alpha Condé (depuis 2010)
Dernières élections législatives	22 mars 2020
Prochaine élection présidentielle	18 octobre 2020

### Situation politique

#### *Mobilisation et manifestations contre un troisième mandat présidentiel*

Le Président guinéen Alpha Condé a mandaté le Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana pour qu'il organise de larges consultations nationales portant sur une révision constitutionnelle et l'organisation des élections législatives. Débutées en septembre 2019, elles ont été menées pendant trois semaines auprès des institutions de la République, des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile. Les consultations achevées le 4 octobre ont été boycottées par les principaux partis d'opposition, dont l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et l'Union des forces républicaines (UFR), rassemblées au sein du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) qui a été mis sur pied pour s'opposer à un troisième mandat du Président Condé. Tant le Président Condé que Cello Dalein Diallo, chef de l'opposition et membre du FNDC, se sont mobilisés sur la scène internationale pour rallier des acteurs à leur cause respective.

Le 11 octobre 2019, les députés d'opposition ont décidé de « suspendre leur participation aux travaux de l'Assemblée nationale » pour protester contre l'ambition prêtée au Président Condé de briguer un troisième mandat. Ainsi, 53 des 114 députés que compte l'Assemblée nationale ont dénoncé dans une déclaration commune la « volonté mainte fois exprimée par les autorités de ce pays d'élaborer une nouvelle Constitution pour se maintenir au pouvoir ». Dans une déclaration publiée à l'issue d'une réunion extraordinaire de ses membres, le FNDC a lancé un appel à la mobilisation de tous les Guinéens dès le 14 octobre via des « manifestations républicaines ». Des confrontations violentes ont eu lieu entre les forces de l'ordre et des manifestants, causant la mort d'au moins 20 civils et d'un gendarme, en plus de dizaines de blessés. En réponse à la

mobilisation, des policiers et gendarmes ont été déployés dans différents quartiers périphériques de la capitale et fiefs de l'opposition. La capitale et plusieurs villes ont été proies de tensions alarmantes depuis le 14 octobre : barricades, gaz lacrymogènes, blessures par balles, arrestations de plusieurs responsables du mouvement d'opposition, etc.

La confrontation des derniers mois s'est durcie avec l'appel du FNDC à cesser toute activité dans les secteurs économiquement stratégiques tels que les mines, les banques et les stations d'essence. Depuis, des dizaines de responsables du FNDC et de manifestants ont été arrêtés et jugés. Le gouvernement a déclaré cette mobilisation illégale, faute de déclaration officielle préalable.

Après une semaine de manifestations violentes à la mi-octobre, des tribunaux de Conakry ont rendu des jugements contre une dizaine d'opposants au Président Condé, dont le coordinateur du FNDC, Abdourahamane Sanoh. Près 70 personnes ont été tuées lors de rassemblements lors de heurts avec les forces de l'ordre.

À la suite de ces condamnations et à l'appel du FNDC, des centaines de milliers de personnes ont défilé à Conakry pour s'opposer à un éventuel troisième mandat du Président Condé. Les dix responsables et militants de l'opposition ont été remis en liberté provisoire par la justice guinéenne, le 29 novembre. Le Président de la Cour d'appel de Conakry a reporté son jugement afin de demander à la Cour constitutionnelle de statuer sur la « constitutionnalité » des poursuites.

Le FNDC a appelé par ailleurs, au cours des jours suivants, à une mobilisation massive pour faire barrage aux intentions supposées de Condé. Or, alors que la marche du 6 janvier a résulté en la mort d'au moins 12 personnes en province, le gouvernement guinéen a mis en garde la population contre les violences qui pourraient résulter de cette mobilisation. En dépit de ces avertissements, l'appel à la résistance de l'opposition a été largement suivi dès le 13 janvier dans plusieurs villes de Guinée, où les axes routiers principaux furent complètement paralysés par les manifestations et où des locaux des services de police, des sièges de commission électorale et du parti présidentiel furent saccagés par les manifestants. De nouveaux décès ont cependant lieu lors d'affrontement entre des manifestants et les forces de l'ordre, haussant le bilan des morts depuis mi-octobre à une vingtaine de civils et un gendarme.

Des manifestations ont continué à secouer le pays à Conakry et dans plusieurs autres villes du pays tout au long du mois de janvier 2020. Après une pause de quelques semaines, les manifestations reprirent dès le 11 février à l'approche du référendum.

## *Élections législatives et référendaire — contestation et violences électorales*

Annoncées pour le 28 décembre 2019, les élections législatives et référendaire ont été reportées au 16 février 2020, la date ayant été jugée trop hâtive par l'opposition et ses représentants au sein de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). À quelques jours de la date prévue, les élections ont été de nouveau reportées, cette fois au 1er mars en raison des agitations populaires violentes concernant un potentiel troisième mandat du Président Condé.

Le 7 janvier 2020, la CENI a publié la liste des partis politiques dont les candidatures ont été retenues pour les scrutins législatifs. Elle avait également publié le 5 février les listes électorales définitives, au terme de la révision exceptionnelle entamée en septembre 2019. La campagne électorale, quant à elle, a débuté le 16 janvier. L'opposition parlementaire et extra-parlementaire a décidé de boycotter les scrutins et a saisi la Cour constitutionnelle pour constater, selon elle, l'irrecevabilité des candidatures déposées à la CENI. Elle a en outre demandé la reprise des opérations d'enrôlement des électeurs, le respect des délais légaux pour la révision des listes électorales et pour le dépôt des candidatures ainsi que l'établissement d'un fichier électoral consensuel. Certains partis politiques de l'opposition, dont l'UFDG et l'UFR, n'ont pas déposé de liste à la CENI. Dans une décision du 27 janvier, la Cour constitutionnelle a déclaré la requête de l'opposition irrecevable pour défaut de qualité. Le FNDC a poursuivi les appels à la désobéissance civile et les manifestations qui ont entraîné des morts et plusieurs blessés lors des heurts avec les forces de l'ordre.

Le 28 février, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a souligné dans un communiqué qu'en raison de la « forte controverse sur le fichier électoral et l'impossibilité du déploiement de la mission des bons offices composée de quatre chefs d'État de la CEDEAO », l'UA a décidé de rappeler la mission d'observation électorale qu'elle avait déployée en vue des élections législatives et du référendum constitutionnel du 1er mars.

Moins d'une semaine avant la tenue des scrutins, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a sévèrement remis en cause la régularité d'un référendum et d'élections organisés par le pouvoir, estimant que plus de 2 millions de noms d'électeurs figurant sur les fichiers électoraux étaient « problématiques ». Devant cette observation de l'OIF, la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme a appelé la Guinée à veiller à ce que les élections se déroulent de manière transparente, et ce, afin d'éviter des troubles supplémentaires au pays.

Le 3 mars, la CEDEAO a déployé à Conakry, une mission d'experts auprès de la CENI en vue de procéder à l'audit du fichier électoral. Les conclusions de cette mission, publiées le 11 mars, ont confirmé plusieurs anomalies initialement relevées par l'OIF, en particulier la présence dans le fichier électoral d'électeurs

dont l'inscription est jugée « non conforme au code électoral ». La CEDEAO a recommandé le retrait de ces électeurs et la CENI s'est engagée à effectuer les modifications préconisées.

Dans ce contexte, le Président de la République a pris le 13 mars un décret reportant les élections législatives et référendaire au 22 mars. Boycottées par une partie de l'opposition, les élections ont été émaillées, selon plusieurs sources, de violences et d'affrontements entre les militants du FNDC et les forces de l'ordre, occasionnant des morts et blessés dans certaines localités du pays, notamment à Conakry, N'Nzérékoré, Mamou, Labé et Télimélé. À la suite des violentes manifestations, les autorités guinéennes ont décidé d'interdire le 4 mars les manifestations prévues le lendemain par l'opposition, qui a néanmoins appelé les citoyens à braver l'interdiction et à participer aux marches organisées dans les communes de la capitale et dans une vingtaine d'autres villes.

La veille du double scrutin, des bâtiments administratifs, dont plusieurs contenaient du matériel électoral, ont été attaqués et incendiés en Guinée. Des manifestants ont également attaqué la gendarmerie et la sous-préfecture de Porodéka, dans le centre du pays. Le palais de justice a par ailleurs été incendié à Yomou, dans l'extrême-sud du pays. À Labbé, dans le Nord, des partisans du Front national de défense de la Constitution ont érigé des barricades. La journée du scrutin, dans la banlieue de Conakry, des jeunes ont attaqué des gendarmes dans des bureaux de vote ; des bureaux de vote et du matériel électoral ont été saccagés dans le même secteur. La journée électorale a également été marquée par de violents affrontements à plusieurs endroits dans le pays, où des jeunes de l'opposition ont attaqué des policiers et des gendarmes sécurisant le vote. Alors que la FNDC déplore le décès d'au moins 11 personnes dans ces contestations contre ce que l'opposition estime être un « coup d'État civilo-militaire », les autorités guinéennes nient quant à elle ce bilan et parlent plutôt de 2 décès liés directement aux violences électorales du 22 mars.

Les jours qui suivirent le scrutin furent également marqués par la violence, notamment à Nzérékoré, dans le sud de la Guinée, où des observateurs ont fait état de violences entre communautés religieuses et ethniques, ainsi que d'attaque et de représailles contre des églises et des mosquées. Des décès ont été recensés, bien que le bilan soit difficile à faire pour l'instant. Alors que le FNDC évoque un bilan de 66 décès tués à Nzérékoré, le gouverneur de la région estime plutôt le bilan à 10 morts et plusieurs décès. À la fin du mois de mai, suite à une enquête, le procureur général de la région a finalement tranché à 30 le nombre de décès liés aux violences coïncidant avec le référendum à Nzérékoré. Il a toutefois imputé la faute aux responsables locaux du FNDC, estimant que ces derniers avaient planifié les violences et attisé les tensions entre les communautés, fournissant ainsi un prétexte à l'intervention de groupes armés payés par le collectif. Le 27 mai, le procureur général de Kankan a déclaré que les violences intercommunautaires



survenues à Nzérékoré ont fait 30 morts. Le FNDC a saisi la CPI afin d'enquêter sur ce qu'il signale comme des « faits susceptibles de revêtir la qualification de crimes contre l'humanité ».

Selon les résultats définitifs annoncés le 3 avril par la Cour constitutionnelle, la nouvelle Constitution a été approuvée par 89,76 % des suffrages, avec un taux de participation de l'ordre de 61 %.

S'agissant des scrutins législatifs, les résultats définitifs que la Cour a annoncés le 15 avril entérinent ceux initialement proclamés par la CENI et qui accordaient la majorité absolue au le Rassemblement du Peuple guinéen (RPG arc-en-ciel), au pouvoir, avec 79 sièges sur 114. Les sièges restants sont répartis entre l'Union démocratique de Guinée (UDG) : 4 sièges; le Mouvement populaire démocratique de Guinée (MPDG) : 3 élus; et l'Union pour le progrès et le renouveau (UPR) : 2 députés; etc.

À la suite de l'annonce du résultat, les manifestations ont repris, notamment dans le centre de Labé, au nord du pays. Les États-Unis, la France et l'Union européenne ont remis en doute la crédibilité du référendum constitutionnel. Malgré ces tensions, le Président Condé a finalement promulgué la nouvelle Constitution par décret le 6 avril. Le même jour, un plan de riposte économique de près de 3 000 milliards de francs guinéens (292 millions d'euros) pour faire face à la pandémie de Covid-19 fut également annoncé. Lors de sa séance inaugurale le 21 avril, le nouveau parlement a élu à sa tête Amadou Damaro Camara.

Les partis de l'opposition qui ont boycotté les élections indiquent qu'ils ne reconnaissent pas la nouvelle Constitution ni le nouveau parlement. Par ailleurs, le 29 avril, le FNDC a déposé une plainte auprès de la Cour pénale internationale (CPI) contre les autorités guinéennes pour « violation graves et répétées de droits fondamentaux d'une partie de la population » et « crimes contre l'humanité ».

Plusieurs acteurs politiques, ainsi que des organisations de la société civile ont relevé et dénoncé des différences entre certaines dispositions de la nouvelle Constitution publiée au Journal officiel le 14 avril et le projet initial soumis à référendum le 22 mars dernier. Elles ont évoqué une infraction de « faux en écriture publique » avec la suppression et/ou modification de près d'une vingtaine d'articles de la Constitution. Le Ministre de la Justice a, toutefois, précisé dans une déclaration le 4 juin que « la nouvelle loi fondamentale promulguée ne souffre d'aucune falsification et que ce texte est applicable et opposable à tous ». Le même jour, une quinzaine de députés ont, via le Président de l'Assemblée nationale, saisi la Cour constitutionnelle pour lui demander d'« apporter des clarifications nécessaires » sur cette question. Dans un arrêt rendu le 11 juin, la Cour a déclaré irrecevable cette requête en précisant que « le Projet définitif de Constitution adopté par le référendum du 22 mars 2020 a été promulgué par décret (...)

du 6 avril 2020 et publié au Journal officiel de la République le 14 avril 2020 ». Parallèlement, le Conseil de l'Ordre des Avocats a mis en place une « Commission de réflexion » pour « examiner » cette situation.

#### *Vers l'élection présidentielle du 18 octobre 2020*

La date de l'élection présidentielle fixée au 18 octobre a été confirmée le 11 août par le Président. La période de dépôt des candidatures de la Cour constitutionnelle est ouverte depuis le 19 août et jusqu'au 8 septembre.

Le 19 juin, la CENI de Guinée a indiqué qu'elle proposait la date du 18 octobre pour la tenue du premier tour de l'élection présidentielle. En réponse à l'opposition qui contestait la régularité des fichiers électoraux à la suite à certaines difficultés lors du scrutin du 22 mars, elle s'est engagée par ailleurs à procéder d'ici à la présidentielle « à titre exceptionnel » à une révision de la liste électorale.

Le 3 juillet, pour la première fois depuis la déclaration de l'état d'urgence au pays, le FNDC a décidé de reprendre la mobilisation et a appelé les manifestants à suivre le cortège funéraire de huit hommes tués par les forces de sécurité entre janvier et mars en lien avec le mouvement anti-Condé. La contestation contre un éventuel troisième mandat du président guinéen Alpha Condé a repris le 20 juillet à Conakry et a été marquée par des heurts entre manifestants et forces de l'ordre.

Le 1er août, le Président du Parti des démocrates pour l'espoir (PADES) de l'opposition, Ousmane Kaba, a été investi par son parti candidat à l'élection présidentielle. Le 6 août, le congrès du parti Rassemblement pour le peuple de Guinée (RPG-Arc-En-Ciel) a désigné le Président Alpha Condé candidat de son parti, lequel a été confirmé le 31 août.

Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) a dénoncé une candidature anticonstitutionnelle à un troisième mandat du Président Alpha Condé et a appelé à la reprise des manifestations. Le FNDC ne reconnaît pas l'Assemblée nationale et la Constitution issues des scrutins législatifs et référendaire du 22 mars 2020 ; les partis d'opposition membres de ce Front ont demandé « que les conditions d'un scrutin inclusif, transparent et juste soient réunies avant ».

Du 2 au 7 juillet et à la mi-août, une mission conjointe du Président de la CEDEAO, d'un représentant de l'Union africaine (UA) et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a mené des consultations avec la majorité, l'opposition et le FNDC afin de relancer le dialogue et contribuer à l'apaisement du climat politique et du processus électoral



## 4.8 Guinée - Bissau



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Umaro Sissoco Embaló (janvier 2020)
Dernières élections législatives et présidentielle	29 décembre 2019

### Situation politique

#### Constitution d'un nouveau gouvernement

Initialement prévu en concertation avec la Commission nationale des élections (CNE) pour le 5 janvier 2020, le Président Vaz a devancé par décret présidentiel la date de l'élection présidentielle au 24 novembre 2019. Le deuxième tour du scrutin a été devancé au 29 décembre 2019.

Le Président, dont le mandat a expiré le 23 juin 2019, a reconduit le 22 juin le mandat du Premier ministre sortant, Aristide Gomes du PAIGC, et a formé un gouvernement le 3 juillet, dont les 31 membres sont essentiellement issus de la majorité parlementaire. Le mandat du Président ayant expiré, la conduite des affaires a été laissée au gouvernement jusqu'à la tenue de l'élection présidentielle. Le gouvernement provisoire avait essentiellement comme tâche de préparer l'élection. Dans le cadre du sommet d'Abuja, la CÉDÉAO avait accepté que le Président Vaz reste au pouvoir jusqu'à la présidentielle, malgré l'expiration de son mandat.

#### Climat préélectoral

Douze candidatures ont été retenues par la Cour suprême pour le premier tour du scrutin. Exclu du PAIGC, le Président Vaz a brigué sa propre succession en tant que candidat indépendant. Les autres candidats sont, notamment, le chef du PAIGC et deux anciens premiers ministres, Carlos Gomes Junior et Umaro Sissoco. Le climat préélectoral a été caractérisé par une recrudescence des tensions politiques. À un mois du premier tour de l'élection présidentielle, les forces de l'ordre ont violemment empêché la tenue d'une manifestation organisée par l'opposition pour réclamer un report de la présidentielle, faisant un mort et plusieurs blessés. Alors que la communauté internationale, la CÉDÉAO en tête, mettait l'accent sur l'importance de respecter le calendrier électoral, l'opposition

réclamait comme condition préalable une révision complète du fichier électoral afin d'éviter les fraudes. Dans cette optique, les partis d'opposition et les candidats indépendants avaient appelé leurs partisans à manifester le 26 octobre dans la capitale. Alors que des milliers de personnes, regroupés en cortèges, convergeaient pour se réunir, la police est massivement intervenue à coups de matraques et de gaz lacrymogènes.

#### Démission du gouvernement

Après des mois de confrontation entre la présidence et le gouvernement, le 28 octobre 2019, le chef d'État a démis avec effet immédiat le gouvernement d'Aristides Gomes. Invoquant la grave crise politique qui empêche le fonctionnement normal des institutions, le Président Vaz a nommé par décret présidentiel l'ancien Premier ministre et ex-Ministre des Affaires étrangères, Faustino Imbali, pour former le nouveau gouvernement. Il s'agissait de son huitième chef du gouvernement en cinq ans. Il a aussi nommé 17 ministres et 14 secrétaires d'État. Or, le Premier ministre Gomes a refusé de se soumettre à la décision du Président, la Guinée-Bissau se retrouvant de fait avec deux premiers ministres.

Devant cette nouvelle nomination, la CÉDÉAO a déclaré illégal le décret mettant fin au gouvernement Gomes, lui réitérant son soutien et brandissant la menace de sanctions contre quiconque porterait entrave au processus électoral. L'ONU, l'UE et l'Union africaine ont affirmé leur soutien à la démarche fixée en juin par la CÉDÉAO, qui chargeait le gouvernement en place de préparer la présidentielle et d'administrer les affaires courantes. Le Président Vaz s'est inscrit en porte-à-faux de la communauté internationale, continuant de manifester son soutien au nouveau gouvernement de Faustino Imbali.

Le 8 novembre, la CÉDÉAO a tenu un sommet extraordinaire sur la crise politique et institutionnelle bissau-guinéenne, à Niamey. Les conclusions de la rencontre se sont traduites par la condamnation ferme des agissements jugés illégaux du Président, le plein soutien au premier ministre Gomes, le maintien de la présidentielle, l'exigence de démission immédiate du premier ministre Imbali et des menaces de sanctions individuelles. La CÉDÉAO a aussi renforcé les effectifs et le mandat de la mission de la CÉDÉAO en Guinée-Bissau (Ecomib), une force de quelques centaines de soldats et policiers créée à la suite du coup d'État de 2012 pour sécuriser le processus de transition politique et l'ordre constitutionnel. Le mandat d'Ecomib a été de nouveau prolongé de six mois à compter du 1er octobre 2019.

Un nouveau bras de fer entre la CÉDÉAO et le Président Vaz s'est conclu par la démission du Premier ministre Imbali, forçant le Président à se trouver un nouveau Premier ministre.

#### Élection présidentielle et contentieux électoral sur la présidence

Les deux tours de l'élection présidentielle ont eu lieu les 24 novembre et 29 décembre 2019. Douze candidats étaient retenus pour ce scrutin. La CÉDÉAO,

l'Union africaine et la Communauté des pays de langues portugaises (CPLP) ont jugé le premier tour de l'élection présidentielle comme s'étant déroulé « dans le calme, la sérénité, la transparence et sans incident majeur ».

Les résultats du premier tour proclamés par la Commission nationale des élections (CNE) – et qui n'ont pas été contestés - ont placé Domingos Simoes Pereira en tête avec 40 % des suffrages exprimés, suivi d'Umaro Sissoco Embaló (27 %), de Nuno Nabiam (13 %), de José Mario Vaz, Président sortant (12 %) et de Carlos Domingos Gomes Junior (2 %).

Le second tour a donc opposé M. Pereira, ancien premier ministre et Président du parti majoritaire à l'Assemblée nationale, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cabo-Verde (PAIGC) à M. Embaló, ancien Premier ministre et dissident du PAIGC, soutenu par le Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM-15). Selon les médias, le vote s'est tenu dans le calme et l'attente des résultats a également été pacifique.

Selon les résultats provisoires proclamés le 1er janvier par le CNE, Umaro Sissoco Embaló a remporté le second tour avec 53,55 %. M. Umaro a bénéficié du soutien des candidats arrivés en troisième, quatrième et cinquième position, anciens membres du PAIGC. Ces résultats ont été contestés par le PAIGC et son candidat, M. Pereira, qui ont déposé le 3 janvier un recours en annulation du scrutin auprès de la Cour suprême.

Le 12 janvier 2020, la Cour suprême a rejeté ses doléances et a autorisé la publication des résultats définitifs de l'élection, ouvrant la voie à l'officialisation de la victoire du Président Embaló. Le soir de cette publication, la Cour suprême a émis cependant un arrêt demandant « l'épuration des résultats » publiés par la Commission.

Dans le cadre du contentieux électoral, la Cour suprême, sur recommandation de la CEDEAO, a demandé le 17 janvier à la CNE de procéder à une vérification des procès-verbaux du second tour de l'élection présidentielle du 29 décembre 2019. À l'issue d'une procédure de « vérification de la consolidation nationale des données issues des commissions régionales du second tour », la CNE a publié des résultats qu'elle a présentés comme « définitifs » ; ceux-ci confirment la victoire du candidat du Mouvement pour l'alternance démocratique (MADEM), Umaro Sissoco Embaló avec 53,55 % des voix contre 46,45 % pour Domingos Pereira, candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cabo-Verde (PAIGC). Mais, ces résultats ont de nouveau été rejetés par le candidat du PAIGC qui a saisi la Cour suprême. Dans une décision rendue le 14 février fait, celle-ci a demandé à la CNE de se conformer à sa décision de janvier et de procéder à une vérification du procès-verbal global de l'élection.

Après un nouveau recomptage des voix, la CNE a confirmé, le 25 février, la victoire de M. Umaro Sissoco Embaló à l'issue du second tour de l'élection présidentielle du 29 décembre 2019. M. Embaló a été investi le 27 février au cours d'une séance extraordinaire.

Il a nommé Nuno Gomes Nabiam, candidat arrivé troisième au premier tour de l'élection présidentielle, au poste de Premier ministre, ainsi qu'un nouveau gouvernement.

Le PAIGC a qualifié ces décisions de « coup d'État » et indiqué qu'il ne reconnaît pas les « organes créés et installés en dehors des cadres constitutionnels et légaux ». Ses députés ont, à leur tour, investi le Président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassama, comme Président de la présidence de la République par intérim. Mais ce dernier a renoncé à cette fonction 48 heures après son investiture après avoir reçu des menaces de mort.

Devant la situation, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution prolongeant jusqu'au 31 décembre sa mission d'accompagnement politique du pays, appelant au gouvernement à mettre en œuvre un « dialogue inclusif ». Le 2 mars, la CÉDÉAO a appelé l'armée à rester neutre dans cette querelle postélectorale. Cet appel fut relancé le 5 mars par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a exhorté l'armée à ne pas interférer avec la crise politique et postélectorale. En réponse, l'armée s'est retirée des bâtiments hautement symboliques qu'elle occupait depuis une semaine, tels le siège du gouvernement et la radiotélévision publique.

Alors que la CÉDÉAO prévoyait envoyer du 8 au 13 mars des experts en droit constitutionnel afin de permettre une résolution rapide du contentieux électoral, les protestations du gouvernement soutenant M. Embaló ont entraîné l'annulation de la mission.

Le 22 avril, la CEDEAO a annoncé reconnaître la victoire de Umaro Sissoco Embaló. Elle a demandé au Président Embaló de désigner, conformément à la Constitution, un nouveau Premier ministre et un nouveau gouvernement au plus tard le 22 mai. Elle a également souligné la nécessité « d'engager immédiatement une réforme de la Constitution, qui sera soumise à un référendum dans six mois afin d'assurer la stabilité du pays. »

Début mai, le Président Embaló a entamé des concertations avec les présidents d'institutions (notamment l'Assemblée nationale et la Cour de justice) ainsi qu'avec les acteurs politiques (majorité et opposition) pour examiner les modalités de mise en œuvre des recommandations formulées par la CEDEAO, en particulier la formation du gouvernement. Dans le sillage de ces recommandations, il a également annoncé le 11 mai la création d'une commission chargée de proposer un projet de révision de la Constitution.

Le Président Umaro Sissoco Embaló a engagé le processus de révision de la Constitution visant à doter le pays d'un cadre juridique fonctionnel, stable et propice au fonctionnement régulier des institutions. Le 11 mai, il a annoncé la création d'une commission chargée de proposer un projet et la désignation, par lui-même, de 5 membres de cette commission. Ces derniers ont 90 jours pour lui

présenter leur travail.

Le Président Embaló a également entamé, le 25 mai des consultations avec les partis politiques en vue de la nomination du Premier ministre et de la formation d'un gouvernement, ce dans l'esprit des recommandations CEDEAO. Il a chargé le président de l'Assemblée nationale populaire de mener des consultations politiques, en vue de la formation du gouvernement.

Le Président est finalement parvenu à obtenir la majorité parlementaire le 30 juin, au terme de débats ayant duré un peu plus de six heures, boycotté par une majorité des députés du PAIGC. Quelques jours plus tard, Nuno Nabiam a été nommé Premier ministre et a inscrit l'examen du programme du gouvernement à l'ordre du jour.

## 4.9 Liban



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Michel Aoun (depuis le 31 octobre 2016)
Dernières élections législatives	6 mai 2018

### Situation politique et économique

#### *Vague de contestation populaire*

Le 17 octobre 2019, l'annonce d'une nouvelle taxe sur les appels gratuits via les réseaux sociaux a fait descendre dans la rue des masses de jeunes, qui ont bloqué plusieurs intersections à Beyrouth. Le lendemain, les manifestations se sont étendues au reste du pays et n'ont pas diminué en intensité avec les jours. Elles diffèrent largement de plusieurs mouvements passés au Liban en ce qu'elles ne sont pas confessionnelles, chaque communauté dénonçant l'ensemble de l'élite au pouvoir, incluant ses propres leaders. Malgré l'annonce d'un budget 2020 faisant plusieurs concessions financières le 21 octobre, les manifestants ont continué à demander la démission du gouvernement et l'établissement d'un gouvernement de technocrates et d'indépendants. Le 21 octobre, le Premier ministre Saad Hariri et son gouvernement démissionnent, ce qui n'a pas calmé les manifestations.

Le 12 novembre, il s'est dit prêt à revenir à la tête d'un gouvernement de technocrates, mais attise la colère en conseillant les mécontents d'émigrer. Les contestataires réclament le remplacement de toutes les élites traditionnelles au pouvoir dans le gouvernement de coalition multiconfessionnel.

À la fin novembre 2019, la tension a monté dans la rue alors que des heurts entre manifestants et partisans des mouvements chiites Amal et Hezbollah, en faveur du statu quo, ont eu lieu à travers le pays. D'autres altercations ont opposé des sympathisants du Hezbollah à des partisans du parti chrétien Forces libanaises, alors que s'affrontaient ailleurs protestataires et défenseurs du Président Michel Aoun, le tout blessant des dizaines de personnes.

La réunion du Groupe international de Soutien au Liban, co-présidé par la France et les Nations Unies, s'est tenue le 11 décembre 2019. Les participants ont appelé à « la formation urgente d'un gouvernement efficace et crédible, ayant la capacité de répondre aux aspirations exprimées par tous les Libanais, ainsi que la capacité et la crédibilité requises pour mener à bien l'ensemble substantiel de réformes économiques nécessaires ». Le 12 décembre, le Premier ministre démissionnaire Hariri a appelé la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à soutenir un plan de sauvetage d'urgence pour le Liban.

#### *Nomination d'un nouveau Premier ministre et formation d'un gouvernement*

Le 19 décembre, au terme d'une consultation parlementaire menée par le chef de l'État, Hassan Diab a été désigné Premier ministre. Sa nomination a été soutenue par les mouvements chiites Hezbollah et Amal, ainsi que par le Courant patriotique libre du chef de l'État, mais n'a pas recueilli le soutien du principal bloc parlementaire sunnite du pays. L'appui apporté à sa désignation par le puissant mouvement chiite Hezbollah et ses alliés a attisé la colère de la rue, notamment des sunnites, qui y voient une marginalisation de leur communauté, à laquelle revient le poste de Premier ministre dans ce pays multiconfessionnel.

Le 24 décembre, le ministre démissionnaire des Finances a dénoncé les banques libanaises, soutenant qu'elles bloquent les salaires des fonctionnaires du pays. Les banques limitaient depuis plusieurs mois les retraits en devises ; certaines ont décidé d'échelonner les retraits de salaires des fonctionnaires. Quelques jours plus tard, la Banque centrale du pays a annoncé une enquête sur des transferts massifs d'argent à l'étranger qui, s'ils étaient avérés, constitueraient des violations des restrictions bancaires.

Dès le 11 janvier 2020, les manifestations reprennent après une période d'essoufflement. Les 14 et 15, la capitale est le théâtre de violences nocturnes, et plusieurs banques sont vandalisées. Les manifestants ont notamment bloqué l'accès aux banques, revendiquant ainsi la fin des restrictions bancaires. Les 18 et 19, au moins 546 personnes, des manifestants mais aussi des membres des forces de l'ordre, sont blessées dans des heurts à Beyrouth.

Le 21 janvier, au terme d'une longue négociation entre les partis politiques du pays, la formation d'un nouveau gouvernement est finalement annoncée. Hassan Diab se retrouva donc à la tête d'un cabinet de vingt ministres, formé par un seul camp politique, celui du Hezbollah pro-iranien et ses alliés, majoritaires au Parlement.

L'annonce de la composition du conseil ministériel ne suffit toutefois pas à calmer la colère de plusieurs manifestants, qui estimaient que les ministres nouvellement sélectionnés restaient des personnalités affiliées à la classe politique. De violentes manifestations eurent lieu dans les jours suivant l'annonce du Premier ministre,

notamment dans la capitale du pays où des heurts entre des manifestants et la police antiémeutes auraient fait 22 blessés le 22 janvier.

Le 11 février, le Parlement accorde sa confiance au gouvernement, en dépit de l'opposition de centaines de manifestants. Des affrontements font plus de 370 blessés, dont un député alors qu'il se rendait à la Chambre.

#### *Crise socio-économique et financière*

Côté économique, la livre libanaise a perdu près de 30 % de sa valeur par rapport au dollar au marché parallèle, affectant le pouvoir d'achat des salariés. Les prix des produits alimentaires ont explosé et des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées, en raison de fermetures de nombreuses entreprises. Le 22 janvier, devant l'impasse financière dans laquelle se trouvait le pays, le Premier ministre a averti que son pays faisait face à une catastrophe, alors que le pays croule sous une dette avoisinant les 90 milliards de dollars, soit 170 % de son PIB.

La grogne populaire est montée d'un cran le 30 janvier, lorsque le gouverneur de la Banque centrale libanaise a affirmé qu'un milliard d'un dollar avaient été transférés à l'étranger à la fin 2019, et ce, en dépit des restrictions bancaires sur les virements. La dette de 1,2 milliard de dollars d'Eurobonds, que le Liban devait rembourser est arrivé à échéance en mars 2020. Le Liban n'avait, jusqu'alors, jamais été en défaut de paiement.

Le 7 mars, le Premier ministre Diab a annoncé que l'Etat allait maintenant restructurer sa dette conformément à l'intérêt national. M. Diab a annoncé que le pays ouvrirait des négociations avec ses créanciers afin de procéder à cette restructuration. Le 23 mars, le ministre libanais des Finances a indiqué que le pays suspendra le paiement de tous les Eurobonds arrivant en échéance. En réponse, le Fonds monétaire international a exhorté le Liban à mettre rapidement en œuvre un ensemble complet de réformes économiques.

La situation économique s'est encore plus envenimée au pays à la suite au confinement et au couvre-feu nocturne imposés dans le contexte de l'épidémie de coronavirus. Le 30 avril, le Premier ministre annonce que le pays va demander une aide du Fonds monétaire international (FMI), après l'adoption par le gouvernement d'un plan de relance de l'économie. L'annonce intervient après trois nuits de violences à Tripoli. Le plan prévoyait, entre autres choses, une restructuration de la dette du secteur bancaire et une hausse des impôts, en plus d'une hausse tarifaire pour l'électricité et une baisse des subventions pour ce secteur.

S'inscrivant dans le plan de relance et en accord avec les conditions posées par le FMI, le Liban a annoncé le 15 mai qu'il adopterait un taux de change flottant au terme d'une période transitoire avec un taux de change flexible, mettant ainsi fin au régime d'encrage monétaire en place depuis 1997.



Plusieurs poursuites ont été engagées dans les semaines qui suivirent afin d'enrayer la corruption endémique au pays. Parmi les personnes poursuivies se trouvent notamment le directeur général d'Électricité du Liban, le directeur général des infrastructures pétrolières et la directrice générale du département pétrolier au sein du ministère de l'Énergie. Il faut dire que la réforme du secteur de l'Énergie au Liban, avait été posée comme l'une des conditions principales des créanciers du pays dans le déblocage des aides. Le parquet libanais a également ordonné le 14 mai l'arrestation du directeur des opérations monétaires à la Banque du Liban, dans le cadre d'une enquête pour manipulation du taux de change.

Une loi sur la levée du secret bancaire pour les responsables publiques a également été votée le 28 mai au Parlement. Cette dernière prévaut pour les affaires et les crimes de corruption, de blanchiment d'argent, de financement des campagnes électorales ou de financement du terrorisme. L'Autorité de lutte anticorruption, l'instance pouvant exiger la levée du secret bancaire selon la loi, n'est toutefois pas encore créée.

Le 11 juin, des manifestations éclatent dans le pays, après une dégringolade accélérée de la livre libanaise. Celle-ci s'est accompagnée de la fermeture de commerces et de licenciements massifs en raison du nouveau coronavirus.

Le 29 juin, le directeur général du ministère des Finances depuis 20 ans, a démissionné à son tour à la suite des négociations infructueuses, jetant le blâme sur les autorités libanaises qui entraveraient toute tentative sérieuse de réforme. Le même jour, alors que la monnaie nationale continue sa dépréciation historique sur le marché parallèle, que le pays connaît une pénurie de devises étrangères de plus en plus urgente et que les négociations avec le FMI semblaient en impasse depuis plusieurs semaines, les banques libanaises ont décidé de relever le taux de change sur les retraits en dollars.

Le 13 juillet, le FMI a mis en garde le Liban contre le coût du retard dans l'adoption de réformes et les tergiversations qui font piétiner les négociations depuis deux mois.

### *Explosion au port de Beyrouth*

Le 4 août, une double explosion de quelques 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium stockées dans un hangar du port de Beyrouth a provoqué la mort de 191 morts et fait plus de 6500 blessés et près de 300 000 sans-abris.

La déflagration a causé entre 6,7 et 8,1 milliards d'euros de dégâts et pertes économiques, et le Liban a besoin urgemment de 605 à 760 millions de dollars

pour se relever, selon une estimation publiée par la Banque mondiale.

Le drame a relancé la contestation populaire qui s'était essoufflée avec la pandémie de coronavirus. Depuis le 8 août, elles ont entraîné des heurts et précédé la démission le 10 août du gouvernement présidé par M. Hassan Diab. Les manifestants réclament le renouvellement de la classe politique et dénoncent la corruption endémique dans le pays qui fait par ailleurs face à une crise politique, sociale, financière et économique depuis octobre 2019.

Le 6 août, le Président français Emmanuel Macron a effectué une visite de quelques heures à Beyrouth où il rencontre toute la classe politique. Il y réclame une enquête internationale et appelle à une refondation d'un ordre politique et à de profonds changements que la population réclame depuis des mois. Sous l'impulsion des Nations unies et du Président français, une « Conférence internationale de soutien et d'appui à Beyrouth et au peuple libanais » a été organisée le 9 août et a permis de dégager 252,7 millions d'euros au titre de l'appui destiné à la population libanaise, pour les besoins d'urgence.

Le lendemain, les Nations unies ont lancé un appel de fonds d'un montant de 565 millions de dollars en faveur du Liban. Cette aide sera notamment destinée aux efforts de reconstruction succédant à la phase de première urgence dans la capitale. Elles ont également renouvelé pour un an sa mission de paix au Liban (Finul), en réduisant ses effectifs autorisés et en réclamant à Beyrouth un accès aux tunnels sous la Ligne bleue séparant ce pays d'Israël. Selon l'ONU, plus de la moitié de la population du Liban risque de manquer d'alimentation de base d'ici la fin de l'année en raison de l'aggravation de la crise économique dans le pays et de la destruction d'une grande partie du port de la capitale.

Le 30 août, le Président Aoun a déclaré que le temps du changement était venu, appelant à déclarer le Liban un État laïc, à la veille de la deuxième visite du chef de l'État français qui presse pour la réforme confessionnelle. Quelques heures plus tôt, le chef du puissant Hezbollah pro-iranien Hassan Nasrallah, allié de M. Aoun, avait annoncé être prêt à discuter d'un nouveau pacte politique dans le pays, où les communautés religieuses se répartissent le pouvoir.

Ces annonces sont intervenues à la veille de la désignation d'un nouveau Premier ministre, Moustapha Adib, choisi par la communauté sunnite, contrairement aux attentes du mouvement de contestation. Le nouveau Premier ministre s'est engagé à l'issue de sa désignation à former rapidement un gouvernement chargé d'enclencher des réformes longtemps attendues et à conclure un accord avec le Fonds monétaire internationale pour sortir le pays du naufrage économique.

Le 18 août, le Tribunal spécial pour le Liban (TSL) a reconnu M. Salim Jamil Ayyash, « affilié au Hezbollah », coupable « en tant que coauteur » d'acte terroriste

et d'homicide intentionnel avec préméditation de l'ancien Premier ministre Rafik Hariri. Le TSL a également reconnu « qu'il avait la connaissance requise et l'intention de perpétrer l'homicide intentionnel de 21 autres personnes, et la tentative d'homicide intentionnel des 226 autres » lors de l'attaque ayant entraîné la mort de l'ancien Premier ministre, le 14 février 2005. Les trois autres accusés, Hassan Habib Merhi, Hussein Hassan Oneissi et Assad Hassan Sabra, ont été acquittés. Le Tribunal n'a apporté aucune preuve de l'implication directe de la Syrie et de la direction du Hezbollah dans l'assassinat de M. Hariri.

## 4.10 Sahel

Les pays du Sahel poursuivent leur action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avaient annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations antijihad. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un de ses principaux défis.

Outre la force conjointe G5 Sahel, qui a repris ses opérations au début de l'année 2019, la force française Barkhane est aussi présente dans la région et compte un effectif de 4 500 soldats. Elle a comme objectif d'appuyer le G5 Sahel par de la formation, de l'entraînement et de l'accompagnement dans des opérations militaires conjointes.

Le 25 août, lors du Sommet du G7 tenu à Biarritz (France), le Groupe a adopté la Déclaration de Biarritz pour un partenariat entre le G7 et l'Afrique ainsi que le Plan d'action du Partenariat pour le Sahel. Réunissant les pays de la région et leurs partenaires internationaux, ce partenariat pour la sécurité et la stabilité pour le Sahel (P3S) vise à identifier les besoins en termes de sécurité et d'accroître l'efficacité des efforts déployés en matière de défense et de sécurités intérieures.

Devant la croissance de la menace jihadiste dans la région, notamment dans la zone dite des « trois frontières » entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, les Présidents des quinze pays membres de la CÉDÉAO et le G5 Sahel ont tenu un sommet extraordinaire à Ouagadougou, le 14 septembre 2019. L'objectif était, notamment, de débattre des questions sécuritaires afin de favoriser la coordination des efforts et des moyens nécessaires à la lutte au terrorisme. Un plan d'action 2020-2024 d'un milliard de dollars pour la lutte contre le terrorisme a été annoncé à l'issue du sommet. Les fonds serviront notamment à renforcer les capacités opérationnelles des armées nationales et des forces conjointes du G5 Sahel et de la Force multinationale mixte du Bassin du lac Tchad.

Après des attentats de type guérilla, tels que des embuscades montées avec des mines posées le long des routes empruntées par les convois militaires, les groupes jihadistes font preuve d'une plus grande coordination et organisation tactique, attaquant désormais de front des postes militaires. Les difficultés d'opérationnalisation de la force conjointe du G5 Sahel et son manque de ressources fragilisent l'opposition qui est faite aux groupes terroristes qui

essaiment dans la sous-région. La région sahélienne est aussi confrontée à une augmentation des risques d'affrontements intercommunautaires, le rôle des groupes d'autodéfense étant de plus en plus remis en question.

Les États sahéliens du Mali, du Burkina Faso et du Niger sont aussi au cœur de la convoitise croissante de divers groupes armés envers l'exploitation aurifère. Souvent localisées dans des régions délaissées ou même abandonnées par l'État, les zones d'orpaillage sont vulnérables face à ces divers groupes.

Selon l'ONU, la région est secouée par un niveau sans précédent de violence terroriste : le nombre de victimes d'attaques a été multiplié par cinq en trois ans au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Dans ces trois pays, on signale plus de 4 000 décès dus à cette violence, en 2019. L'organisation constate que la cible géographique des attaques se déplace de plus en plus vers l'est, du Mali vers le Burkina Faso, menaçant les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Le nombre de personnes déplacées a décuplé, pour atteindre environ un demi-million.

## Appels au soutien international contre les jihadistes

En marge du Forum International de Dakar sur la Paix et la Sécurité en Afrique, les 18 et 19 novembre 2019, ils ont réclamé un mandat renforcé des forces combattant les groupes jihadistes au Sahel, notamment via un renforcement de la MINSUMA et un financement plus pérenne aux forces sous-régionales.

À la suite de l'attentat meurtrier du 10 décembre au Niger, les chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont réunis le 15 décembre 2019 à Niamey, pour un sommet extraordinaire. Les chefs d'État du G5 Sahel avaient déjà prévu de se concerter avant de se rendre au sommet de Pau (France), à l'invitation du Président français Emmanuel Macron. Le Président en exercice du G5 Sahel, le Président burkinabé Roch Marc Kaboré, a reconnu le manque à gagner quant à l'opérationnalisation de la force G5 Sahel, déplorant de surcroît la lenteur de décaissement des financements internationaux.

Un sommet convié par la France s'est tenu le 13 janvier 2020 à Pau, dans le but de redéfinir plus clairement les objectifs militaires, politiques et de développement de la lutte contre les groupes jihadistes. Alors que Washington annonçait en même temps son intention de procéder à une réduction de la présence militaire américaine en Afrique, la France et les pays du G5 Sahel ont décidé d'intensifier leur lutte contre les jihadistes face à la recrudescence des attaques. Ce Sommet a permis aux Chefs d'États concernés de mettre en place un nouveau cadre politique, stratégique et opérationnel dans la lutte contre les groupes terroristes au Sahel. Ce nouveau cadre baptisé « Coalition pour le Sahel », rassemble, sous un commandement conjoint, le G5 Sahel et la force Barkhane. Une décision accélérée par la mort en décembre de 13 militaires français dans la collision de

deux hélicoptères. En conséquence, Paris a déployé des centaines de renforts pour porter les effectifs de l'opération Barkhane à 5 100 hommes.

Depuis ce Sommet, la force française Barkhane a mené à terme une série d'opérations permettant de neutralisés pas moins de 500 combattants jihadistes appartenant au groupe État islamique au Grand Sahara dans la région des trois frontières. Au début du mois de juin, les forces françaises au Sahel, ont tué le leader d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), l'Algérien Abdelmalek Droukdal.

Le 27 mars, onze pays européens ont annoncé le lancement officiel de la future force « Takuba » un groupement de forces spéciales européennes destinées à accompagner les soldats maliens au combat face aux jihadistes. La Belgique, le Danemark, l'Estonie, les Pays-Bas et le Portugal se sont engagés à y participer, tandis que l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas, la République tchèque et la Suède ont déclaré soutenir politiquement la création de la force et appuyer les efforts déployés par l'opération Barkhane et la Force conjointe du G5 Sahel.

Le 3 juin, la force conjointe du G5 Sahel a inauguré près de Bamako son nouveau poste de commandement, deux ans après l'attentat contre le précédent dans le centre du Mali.

La Coalition pour le Sahel, lancée le 28 avril 2020, s'est réunie pour la première fois le 12 juin avec la participation des ministres des Affaires étrangères de plus de 45 pays et représentations d'organisations internationales actives au Sahel. Les participants ont marqué leur engagement à appuyer la mise en œuvre de l'action du G5 Sahel, que ce soit en luttant contre le terrorisme, en renforçant les capacités militaires des États du G5 Sahel, en appuyant le retour de l'État et des administrations sur le territoire et en contribuant à l'aide au développement.

Le 23 juin, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, a annoncé le déploiement de 3000 soldats des forces africaines au Sahel avant la fin de l'année en cours. Décidé en février 2020 lors de la réunion des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA, le déploiement a accusé du retard du fait des mesures de riposte des États à la Covid-19.

Lors d'un nouveau Sommet tenu à Nouakchott, le 30 juin 2020, les pays du Sahel et la France ont exprimé leur volonté d'amplifier les progrès enregistrés selon eux contre les jihadistes ces derniers mois, tout en admettant l'ampleur des défis susceptibles de les remettre en cause. Les chefs d'État se sont par la suite entretenus avec les représentants de l'UA, de l'OIF, de l'ONU et de l'UE, puis avec les chefs de gouvernement allemand, espagnol et italien. Le Président Emmanuel Macron a assuré que les forces françaises et sahéliennes avaient réussi à « inverser » le rapport de force dans la zone des trois frontières, où ils ont concentré leurs opérations contre les groupes affiliés à l'État islamique ces derniers mois.

Il a par ailleurs déclaré qu'il s'agissait dorénavant de consolider les acquis des derniers mois et de faire davantage pour faciliter le retour de l'État dans certaines régions plus instables du Mali et du Burkina Faso. Le Président mauritanien Mohamed Ould El-Ghazaouani a affirmé que si des progrès significatifs ont certes été accomplis, ces derniers étaient insuffisants eu égard à l'ampleur des défis à relever et que la violence continuait à s'étendre de manière inquiétante dans le Sahel. L'importance de l'annulation de la dette des États du G5 Sahel a également été évoquée par le Président mauritanien, qui a soutenu que le Covid-19 avait fortement impacté les économies déjà fragiles des États. Il a par ailleurs souligné « l'évolution préoccupante » de la crise libyenne, qui contribue à l'instabilité dans la région.

Le 16 juillet, une vingtaine d'organisations de pays du Sahel ont lancé une coalition citoyenne appelant à faire entendre la voix de la société civile et dépasser la réponse purement militaire face à la crise qui touche la région.

## 4.10.1 Burkina Faso



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Roch Christian Kaboré (depuis 2015)
Prochaines élections présidentielles et législatives	22 novembre 2020

### Situation politique

#### *Dialogue politique et organisation des élections 2020*

L'insécurité croissante du pays a été au cœur du dialogue politique qui a réuni tous les acteurs politiques du pays du 15 au 22 juillet 2019. Ceux-ci ont discuté de la cohésion sociale et de l'organisation des élections présidentielles et législatives prévues en 2020. Initié par le Président de la République, Roch Marc Christian Kaboré, ce dialogue s'est inscrit dans une dynamique d'apaisement de la vie politique burkinabé, marquée ces derniers mois par de fortes divergences entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition. Après une semaine intensive de débats, les différentes formations politiques ont trouvé plusieurs consensus, notamment sur l'urgence de renforcer la sécurité et la cohésion sociale.

Dans la perspective des élections générales prévues en 2020, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a rencontré le 9 septembre 2019 plusieurs acteurs politiques et associatifs ainsi que les partenaires internationaux pour leur faire part de l'état de préparation des prochains scrutins. Sur la question des élections, le dialogue politique entre la majorité et l'opposition s'est soldé par un consensus sur la révision à minima du code électoral et le maintien du calendrier électoral, avec des élections présidentielle et législatives en 2020, ainsi que des élections municipales en 2021. En ce qui a trait au référendum constitutionnel, initialement prévu le 24 mars, il a pour sa part été reporté.

Le 23 janvier 2020, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi portant modification du Code électoral, dans la perspective des élections présidentielle et législatives du 22 novembre. Le nouveau texte entre dans le cadre des améliorations souhaitées par la classe politique lors du dernier dialogue politique



tenu du 16 au 22 juillet 2019. Il prévoit notamment et pour la première fois que les Burkinabè de l'extérieur puissent voter. Les opérations de recensement des électeurs de la diaspora lancées le 4 janvier se sont achevées le 26 janvier. Au niveau du territoire national, l'enrôlement biométrique, lancé le 10 février par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et qui devait s'achever le 31 mars, a été prorogé jusqu'au 31 mai. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté le 21 janvier le projet de loi instituant le service de « Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ». Ce programme initié par le gouvernement et voté à l'unanimité des députés, dans le cadre de la lutte antiterroriste, vise à associer les populations civiles aux missions de surveillance des localités et de prévention des attaques djihadistes.

Le 17 avril, le Président a convié les acteurs politiques de la majorité et de l'opposition, le gouvernement et la CENI à des concertations en vue d'échanger sur le processus de l'élection présidentielle du 22 novembre prochain. Cette initiative a permis notamment de relancer les opérations électorales, notamment la révision des listes électorales, suspendue le 20 mars dernier en raison du contexte sanitaire et qui a repris le 8 mai.

Les partis politiques regroupés au sein de la coalition de l'Opposition non affiliée (ONA) ont, dans une déclaration le 26 avril, réclamé la reconnaissance de leur statut et leur prise en compte dans les concertations politiques convoquées par le chef de l'État.

Le dialogue politique initié par le Président de la République s'est poursuivi en vue de rechercher un consensus sur le déroulement du processus électoral. Dans l'esprit de ces concertations, les acteurs politiques ont repris, début mai, la révision du fichier électoral ; les opérations d'enrôlement des électeurs, interrompu du fait, en partie, de la pandémie de Covid-19, ont été relancées le 8 mai par la CENI. Des divergences sont également apparues au sujet de la date des élections présidentielle et législatives, prévues le 22 novembre 2020. Si le gouvernement et le Chef de file de l'opposition politique souhaitent que cette échéance soit maintenue, certaines formations politiques et des organisations de la société plaident pour un report des scrutins, en raison, estiment-ils, de l'insécurité qui prévaut dans certaines parties du territoire national.

Le 8 juillet, à la suite d'une mission d'élus nationaux dans les régions touchées par les attaques jihadistes dans le pays, le Parlement a remis un rapport au président de la République préconisant le report d'un an des législatives, mais le maintien de l'élection présidentielle, prévue le 22 novembre. Cette recommandation se basait sur le climat sécuritaire très incertain, causé par la multiplication des attaques terroristes dans certaines communes. La majorité présidentielle et l'opposition officielle se sont toutefois prononcées défavorables au port d'un an des législatives, estimant que le maintien des deux élections à la même date

permettait de faciliter les opérations.

La CENI a arrêté la période du 28 septembre au 3 octobre pour les dépôts des candidatures à l'élection présidentielle prévue le 22 novembre. Le 11 juillet le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), parti présidentiel, a investi le Président Roch Marc Christian Kaboré, à sa propre succession à l'élection présidentielle. Unique candidat de son parti, il est également soutenu par l'alliance d'une quarantaine de partis que constitue la majorité présidentielle. Eddie Komboïgo, président du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), l'ex-parti de Blaise Compaoré, a été investi candidat pour l'élection présidentielle tandis que le chef de file de l'opposition burkinabè Zéphirin Diabré l'a été par son parti par son parti, l'Union pour le progrès et le changement (UPC). Le 18 août, 22 partis et formations politiques ont conclu un accord politique par lequel ils s'engagent à soutenir celui des signataires de cet accord qui arriverait au second tour de l'élection présidentielle.

L'Assemblée nationale du Burkina Faso a modifié à la fin août 2020 le code électoral, afin que les élections présidentielle et législatives de novembre soient validées, même si elles ne peuvent pas avoir lieu sur l'ensemble du territoire. Cette modification a pour objectif de prendre en compte la situation de cas de force majeure et la situation exceptionnelle liées à la crise sécuritaire. Le nouveau code électoral précise ainsi qu'« en cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle (...) entraînant l'impossibilité d'organiser les élections sur une partie du territoire national, l'élection est validée sur la base de la partie non affectée par la force majeure ou la circonstance exceptionnelle ». Dans une déclaration rendue publique le 11 août, l'Opposition non affiliée (ONA) avait affirmé qu'« une modification du Code électoral à moins de six mois avant les élections n'était concevable qu'avec le consentement d'une large majorité des acteurs politiques » et que le projet devait être « empêché par tous moyens juridiques, politiques et démocratiques ».

## Situation sécuritaire

En raison de la situation sécuritaire alarmante qui prévaut au pays, le pays a fait l'objet d'une réunion de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU à la fin septembre 2019. Le Président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré a déclaré, lors de cette réunion, que le niveau de violence et l'insécurité sont à l'origine de la crise humanitaire actuelle avec comme conséquence des milliers de déplacés internes, la fermeture des écoles et de centres de santé ainsi que la destruction des symboles de l'État.

Un décompte du bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) indique que le nombre de personnes déplacées au Burkina en raison des

violences est passé de 47 000 à 289 000 de janvier à septembre 2019. En janvier et février 2020, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés estimait à 4000 le nombre de personnes déplacées par jour en raison de l'intensification des attaques jihadistes.

Les assassinats de représentants de l'État, de chefs traditionnels et de certains marabouts, considérés comme déviants par les djihadistes, se font, eux aussi, de plus en plus nombreux à l'échelle nationale. Le 3 novembre 2019, le député-maire de Djibo, Oumarou Dicko, et trois de ses compagnons ont péri dans une embuscade. Grande ville du Nord, Djibo est le chef-lieu de la province de Soum aux prises avec des attaques djihadistes récurrentes. À peine quelques jours plus tard, le 6 novembre, un autre attentat a été dénombré, cette fois-ci dans l'est du pays. Un convoi de la société minière Semafo a été attaqué par des individus armés non identifiés, faisant 37 morts et une soixantaine de blessés près de Boungou. C'est le quatrième attentat terroriste perpétré en 15 mois à proximité d'installations aurifères de Semafo. Dans un discours à la nation, diffusé le 7 novembre 2019, le président Kaboré engage les forces de défense et de sécurité à « traquer et combattre sans concession les terroristes et tous les complices ». Il a ordonné le recrutement de volontaires pour la défense de la patrie dans les zones sous menaces et décrété un deuil national de 3 jours.

Le 24 décembre, à Arbinda, 35 civils, dont 31 femmes, et sept militaires ont été massacrés par des groupes armés terroristes. Il s'agissait alors de la pire attaque djihadiste depuis les cinq dernières années. Au moins 14 personnes, dont sept élèves, ont été tuées dans l'explosion le 4 janvier d'un engin artisanal au passage d'un car dans le nord-ouest du pays.

En janvier 2020, l'UNICEF a condamné les violations graves commises contre les droits de l'enfant, qui sont en augmentation au Burkina Faso. Seulement quelques jours plus tard, une grenade a explosé dans une école coranique d'Ouagadougou, blessant quatre élèves. À Arbinda, à peine quelques semaines suivant l'attentat qui avait enlevé la vie à 42 personnes, six soldats burkinabés ont été tués le 17 janvier dans l'explosion d'un engin artisanale. Le 21 janvier, ce fut 36 civils qui ont perdu la vie lors d'une attaque terroriste dans un marché public, dans la province de Sanmatenga au nord du pays. Le 28 janvier, une nouvelle attaque fut perpétrée, encore dans un marché public. Alors que le bilan de cette attaque se révèle difficile à établir en raison des nombreux témoins ayant quitté la ville sous l'ordre des djihadistes, on parlerait d'entre 10 à 30 morts.

La situation demeure préoccupante dans les régions du nord où pas moins de terroristes ont été enregistrés au cours du mois de février 2020 et faisant plus de 52 morts et de nombreux blessés. Selon une annonce faite par les autorités nationales, ces attaques récurrentes ont entraîné, à la date du 30 janvier 2020, la fermeture de 2369 établissements scolaires dans les provinces du nord et de l'est,

privant 325 245 élèves et 10 048 enseignants d'aller à l'école. Plusieurs attaques ont été enregistrées au cours du mois de mars. Selon les autorités nationales, 43 personnes ont été tuées le 8 mars dans les villages de Barga et Dinguila (Nord), lors d'une attaque attribuée à des individus armés non identifiés.

Le 11 mai, 20 terroristes ont été tués à Kankanfogouol (nord) lors d'une riposte de l'armée contre une attaque terroriste visant une de ses patrouilles qui a fait 8 morts parmi les soldats. Le 19 mai, le Groupe d'action rapide de sécurité et d'intervention (GARSI) de la gendarmerie nationale a mené une action de riposte au cours de laquelle, 47 terroristes ont été tués.

Le 6 juillet, dans le nord du Burkina Faso, Souleymane Zabré, maire de la ville de Pensa dans la province de Sanmatenga, est tombé dans une embuscade alors qu'il se rendait à dans la région du Centre-Nord. Une patrouille, constituée des forces armées burkinabé et de volontaires, est partie à sa recherche et est, à son tour, tombée dans une autre embuscade. Dix décès, soit celui de six militaires, de trois volontaires et de l'élu local, sont à déplorer.

Le 7 août une vingtaine de personnes ont été tuées lors de l'attaque d'un marché de bétails par des jihadistes dans l'Est du Burkina Faso.

L'ONG Human Rights Watch a par ailleurs fait état, le 8 juillet, d'exécutions extrajudiciaires de 180 personnes « entre novembre 2019 et juin 2020 » à Djibo (nord). Elle a indiqué que « les preuves disponibles suggèrent l'implication des forces de sécurité gouvernementales ». Le gouvernement s'est engagé à ouvrir une enquête. En outre, l'armée a poursuivi sa lutte anti-terroriste ; elle a notamment neutralisé une vingtaine d'assaillants le 26 juin dans une embuscade contre une mission de reconnaissance de l'armée à Sollé. Au cours des cinq dernières années, 359 attaques terroristes ont fait plus de 1650 décès chez les civils et militaires burkinabè au Burkina Faso.

## Situation humanitaire

Alors que plus d'un demi-million de déplacés des lignes de front des attaques jihadistes et des conflits intercommunautaires au Sahel ont trouvé refuge dans les camps de réfugiés au Burkina Faso, un rapport de l'organisme Refugees international de février 2020 tirait l'alarme sur la situation critique d'insécurité alimentaire au pays.

Selon les estimations du gouvernement burkinabé, plus de 3 millions de personnes réparties dans toutes les régions du pays seront en situation d'insécurité alimentaire sévère entre juin et août 2020, soit 500 000 de plus qu'au

même date l'année dernière. Les sécheresses récurrentes combinées à l'afflux massif de quelque 860 000 déplacés internes, fuyant les attaques jihadistes et les violences communautaires, ont en effet précipité une partie importante de la population dans l'insécurité alimentaire au cours de la dernière année.

Le Comité international de la Croix-Rouge a estimé en juillet 2020 que le pays faisait l'objet d'une « érosion du droit international humanitaire » au cours des derniers mois.

## 4.10.2 Mali



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Ibrahim Boubacar Keïta (jusqu'au 18 août 2020)
Dernières élections législatives	29 mars et 19 avril 2020

### Situation politique

#### *Le dialogue national inclusif et la mise en œuvre de ses résolutions*

**L**e Premier ministre Boubou Cissé avait lancé, le 16 septembre 2019, un dialogue national ouvert à tous qui inclut notamment des débats portant sur l'Accord d'Alger, sur des réformes institutionnelles et politiques, sur la Loi d'entente nationale, sur des enjeux de gouvernance et de développement ainsi que sur le nouveau calendrier électoral. Après l'atelier de validation des termes de références, des concertations préparant ce dialogue national ont eu lieu dans les communes du pays. Si la majorité présidentielle, des organisations de la société civile et les autorités traditionnelles et religieuses ont pris part au dialogue, l'opposition était, quant à elle, divisée sur le sujet. Le chef de file de l'opposition, Soumaila Cissé de l'Union pour la République et la démocratie (URD), avait toutefois participé à l'atelier de validation des termes de référence du dialogue politique organisée le 14 septembre.

Le Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad a annoncé le 26 octobre son intention de se transformer en parti politique afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Le dialogue national inclusif s'est tenu du 14 au 22 décembre 2019. Il a été nourri des concertations menées sur l'ensemble du territoire ainsi qu'auprès de la diaspora malienne, réunissant au total plus de 3 000 personnes ; la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a pris part aux travaux, ayant obtenu préalablement que l'Accord d'Alger ne soit pas révisé lors de ces rencontres, mais une partie de l'opposition a refusé d'y participer. À l'issue des travaux, quatre principales résolutions ont été adoptées, à savoir :

- la tenue des élections législatives sur la base des circonscriptions actuelles afin de permettre à la prochaine législature de siéger avant le 2 mai 2020 ;
- l'organisation d'un référendum constitutionnel visant à procéder aux réformes politiques et institutionnelles ;

- la sécurité et le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire ;
- la relecture de certaines dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, issu du processus d'Alger, sur la base de l'article 65 dudit accord.

Le Premier ministre a réuni les parties signataires de l'Accord politique de gouvernance du 2 mai 2019 en vue de procéder à l'évaluation du déroulement du dialogue national et d'explorer les voies et moyens de mettre en œuvre les résolutions et recommandations adoptées à cette occasion.

Dans le sillage du dialogue national, les dates du premier et second tour des élections législatives ont été fixées au 29 mars et 19 avril 2020 après plusieurs reports pour des raisons à la fois financières, politiques et sécuritaires.

Le 19 janvier 2020 a eu lieu la 4<sup>e</sup> réunion du Comité de Suivi de l'Accord d'Alger pour la paix et la Réconciliation au Mali, après plusieurs mois de suspension des travaux. Cette réunion, qui s'est tenue en présence des parties maliennes signataires de l'Accord et des représentants d'États alliés, a permis de relire certaines dispositions de l'Accord de paix et de préciser le calendrier du redéploiement de l'armée malienne dans le nord du pays, notamment à Kidal.

### *Enlèvement du chef de l'opposition*

Le 25 mars, quelques jours avant les élections législatives, le Président de l'URD, M. Soumaïla Cissé, chef de l'opposition malienne, a été enlevé par des djihadistes, alors qu'il était en campagne électorale dans la circonscription de Niafunké, au Sud-Ouest de Tombouctou. Une personne aurait été tuée et 3 autres blessées parmi les membres de sa délégation. Le 31 mars, le gouvernement malien a annoncé avoir mis en place une cellule de crise pour obtenir la libération de M. Cissé. Dans les jours suivant l'élection, les ravisseurs de M. Cissé ont accepté de relâcher tous les membres de la délégation de M. Cissé, ne gardant détenu que le leader de l'opposition. Le 7 avril, le Conseil de sécurité de l'ONU a réclamé la « libération rapide » de M. Cissé. Des parlementaires, à l'initiative conjointe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie du Parlement panafricain et de l'Union parlementaire africaine ont également lancé des appels pour réclamer la libération de M. Cissé. Le 21 août, il a pu transmettre des lettres à sa famille qui était sans contact avec lui depuis des mois, a annoncé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

En date du 31 août, M. Cissé était toujours entre les mains de ses ravisseurs.

### *Élections législatives*

En dépit de cet enlèvement, de l'aggravation de la situation sécuritaire et de l'état d'urgence sanitaire décrété le 25 mars, les Maliens ont été appelés aux urnes comme prévu. Le principal parti d'opposition a d'ailleurs appelé la population à participer massivement malgré tout au scrutin, insistant sur l'importance de cette élection dans l'application de l'Accord de paix d'Alger.

Le 29 mars a eu lieu le premier tour des élections législatives. Selon les résultats proclamés le 2 avril par le ministère de l'Administration territoriale, le taux de

participation a été de 35,73 %. Le ministère a également indiqué que sur un total de 22147 bureaux de vote, 797, représentant 3% du corps électoral, sont restés fermés en raison de la violence des groupes djihadistes qui ont, le même jour, posé des mines ayant tué au moins 9 civils dans le nord. Les résultats définitifs proclamés le 9 avril par la Cour constitutionnelle ont confirmé l'élection de 22 députés dès ce premier tour, dont 10 pour le Rassemblement du peuple malien (RPM), au pouvoir, 4 pour l'URD, 3 pour l'Alliance démocratique pour la paix – Maliba (ADP-Maliba). S'agissant du contentieux électoral, 80 requêtes en annulation ont été reçues par la Cour, laquelle a déclaré la plupart d'entre elles irrecevables.

Le scrutin du deuxième tour s'est tenu le 19 avril. Le vote a été perturbé dans certaines circonscriptions du nord et du centre du pays par des incidents liés à la présence des groupes djihadistes.

Selon les résultats provisoires proclamés le 24 avril, le RPM avait fait élire 43 députés, suivi par le parti de la mouvance présidentielle l'Alliance pour la démocratique au Mali avec 22 députés. L'URD récoltait quant à lui la troisième place avec 19 députés, tandis que 18 autres formations politiques se partageaient les 63 autres sièges de l'Assemblée nationale. Les résultats définitifs proclamés le 30 avril 2020 par la Cour constitutionnelle ont indiqué un taux de participation de 35,25%. La Cour a validé une partie des recours introduits par des candidats dénonçant des irrégularités pendant le scrutin, modifiant ainsi les résultats provisoires annoncés par la CENI. Sur les deux tours, les résultats globaux ont donné le RPM en tête avec 51 députés, suivis de l'Alliance pour la démocratie au Mali avec 24 élus et de l'URD qui en obtient 19.

En réponse, plusieurs manifestations ont éclaté dans la capitale et un peu partout à l'intérieur du pays dans les jours qui ont suivi afin de protester contre ces résultats, pour contester ces résultats définitifs. A l'issue d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale qui a eu lieu 11 mai, le député Moussa Timbine a été élu nouveau Président du parlement.

### *Situation post-électorale : mobilisation contre le Président*

Des milliers de personnes ont manifesté le 5 juin à Bamako pour exiger la démission du Président Keita et de son gouvernement, à l'appel du Rassemblement des forces patriotiques du Mali, une plateforme qui regroupe la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'Imam Mahmoud Dicko (CMAS), le Front pour la sauvegarde de la démocratie (FSD) et l'Espoir Mali-Koura (EMK). Baptisée le 8 juin « Le Mouvement du 5 juin - Rassemblement des forces patriotiques du Mali (RFP) », cette coalition a poursuivi ses manifestations pour obtenir satisfaction de ses revendications. De leur côté, les partisans du Président se sont regroupés au sein d'une plate-forme alternative dénommée « Nous le peuple » afin de « défendre les institutions de la République



» et ont appelé à manifester le 12 juin, pour le « respect de la Constitution ». Une délégation composée des représentants de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la CEDEAO et de l'UA a rencontré l'imam Dicko et les autorités le 7 juin, dans le but d'essayer de renouer le dialogue entre les deux parties. Pour sa part, le gouvernement a exprimé, dans un communiqué, son offre de dialogue aux manifestants. C'est dans ce contexte que le Premier ministre Boubou Cissé a présenté, le 11 juin, sa démission et celle de son gouvernement au Président de la République. Ce dernier l'a reconduit dans ses fonctions et l'a chargé de former un nouveau gouvernement. Le Président Keïta a par la suite annoncé le 16 juin des discussions en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale, dans un espoir d'apaisement politique et social. Il a également annoncé des consultations sur le Parlement et la Cour constitutionnelle.

Au cours des semaines qui ont suivies, des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues de Bamako pour réclamer le départ du Président Keïta. Le 23 juin, des représentants de la majorité présidentielle malienne ont rencontré des représentants de l'une des composantes du mouvement du Front pour la sauvegarde de la démocratie. Le 5 juillet, le Président a poursuivi ses rencontres avec les responsables du mouvement qui le conteste, après plusieurs semaines d'agitation politique.

Le 10 juillet, la mobilisation à Bamako contre le Président malien a connu une nette escalade. Les tensions sont brutalement montées, à un niveau rarement atteint depuis un an dans la capitale, pour une troisième grande manifestation organisée en deux mois par la coalition du Mouvement du 5 juin. L'opposition a évoqué un bilan de 23 morts et plus de 150 blessés. Le Premier ministre a parlé de 11 morts et l'ONU de 14 manifestants tués. Le lendemain, Choguel Maïga et Mountaga Tall, deux leaders du Mouvement du 5-Juin ont été interpellés. Ils ont été relâchés deux jours plus tard dans un apparent geste d'apaisement après les troubles sanglants qui ont agité la capitale Bamako.

Le 12 août, des milliers de personnes se sont à nouveau rassemblés à nouveau réclamant la démission du Président. Le 13 août la contestation rejette une proposition de Goodluck Jonathan pour une rencontre avec le Président Keïta.

### *Médiation de la CEDEAO*

La contestation des résultats des élections législatives des 29 mars (1er tour) et 19 avril 2020 (2e tour) a conduit les partenaires internationaux, et particulièrement la CEDEAO, à engager une médiation en vue d'une sortie rapide du pays de la crise politique. Après une première mission ministérielle, le 21 juin, l'organisation sous régionale a dépêché une deuxième mission à Bamako, du 15 au 19 juillet. Conduite par l'ancien chef de l'État nigérian, Goodluck Jonathan, ces missions ne sont pas parvenues à concilier les positions du camp présidentiel et du M5-RFP, qui a rejeté les propositions de la CEDEAO pour proposer, comme alternative, une charte de

transition politique (publiée le 19 juillet).

Le 23 juillet, la CEDEAO a déployé une mission de haut niveau, composée de cinq chefs d'État de la sous-région (Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, Nigeria, Sénégal). Au terme de ce séjour à Bamako au cours duquel, ils se sont entretenus avec le président Ibrahim Boubacar Keïta et les responsables du M5-RFP, dont l'imam Mahmoud Dicko, les cinq chefs d'État ont convoqué un sommet extraordinaire de l'Afrique de l'Ouest qui s'est tenu le 27 juillet 2020.

Ce Sommet, a proposé un plan de « normalisation » de la vie politique recommandant notamment l'organisation partielle des élections législatives (présupposant la démission de 31 députés dont l'élection a été contestée); la recomposition de la Cour constitutionnelle; la mise en place d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur les violences ayant fait au moins 11 morts lors des manifestations des 10, 11 et 12 juillet, 4) la composition d'un gouvernement d'union nationale.

En dépit du régime de sanctions prévues à l'encontre des personnes qui feraient obstacle à ce processus, et de la nomination le 7 août par un décret présidentiel de neuf nouveaux membres de la Cour constitutionnelle et de l'invitation du Premier ministre Boubou Cissé, au M5-RFP, à participer au gouvernement restreint mis en place le 27 juillet, ces mesures n'ont pas suffi à répondre aux attentes de l'opposition et de la société civile. Une trentaine de députés, dont l'élection est contestée, ont refusé de leur côté de démissionner comme le leur ont demandé les dirigeants ouest-africains.

### *Coup d'Etat*

La crise politique a ensuite franchi une nouvelle étape, lorsque le 18 août au matin, une mutinerie éclate dans la garnison militaire de Kati, près de Bamako. En fin d'après-midi, le Président Keïta et son Premier ministre Boubou Cissé, sont arrêtés par les mutins. En quelques heures, la mutinerie s'est muée en tentative de coup d'Etat, condamnée par une communauté internationale inquiète.

Dans la nuit suivant son arrestation, le Président Keïta annonce alors sa démission, la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Le 19 août, les militaires putschistes ont annoncé la création du Comité national pour le salut du peuple (CNSP), dirigé par le Colonel Assimi Goïta, l'instauration d'« une transition politique » et la tenue « d'élections générales dans des délais raisonnables ». Les Nations unies, l'Union européenne, l'Union africaine et la CEDEAO, ont unanimement demandé la libération, sans délai du Président Ibrahim Boubacar Keïta et son Premier ministre. Ces deux dernières organisations ont également prononcé la suspension du Mali de leurs activités.

Le 25 août, c'est au tour de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de suspendre le Mali de ses instances.

Le CNSP a entamé des discussions avec la CEDEAO et lancé une consultation nationale autour de la gestion de la transition qui s'est ouverte au Mali à l'issue du départ du Président IBK et de sa libération de 27 août. Les militaires ont affirmé vouloir « une transition politique civile conduisant à des élections générales crédibles », « dans des délais raisonnables ». A cet effet, ils entendent mettre en place un gouvernement de 3 ans, présidé et composé en majorité de militaires, et dont le mandat sera de « reconstruire le Mali à travers la garantie de la poursuite du processus démocratique ». Quant à la CEDEAO, elle a demandé le 28 août à la junte une transition civile et la « mise en place rapide d'un gouvernement » pour préparer des élections législatives et présidentielle dans un délai de 12 mois. Le M5-RFP qui s'est dit prêt à « entreprendre toutes les initiatives » pour « l'élaboration d'une feuille de route dont le contenu sera convenu avec le CNSP et toutes les forces vives du pays », a proposé le 30 août une transition de 18 à 24 mois, dirigée par des civils.

## Situation sécuritaire

### *Violences djihadistes*

En dépit des efforts pour la paix et des actions de la MINUSMA et de la force Barkhane, le Nord, le Nord-Est et le centre du Mali demeurent en proie à de nombreuses attaques meurtrières, notamment perpétrées par des groupes djihadistes non-signataires de l'Accord d'Alger. La situation sécuritaire demeure particulièrement préoccupante avec la persistance d'attaques terroristes. Plus de 80 soldats maliens ont perdu la vie à la suite de deux attaques perpétrées le 1er et 18 novembre 2019 contre leurs positions dans la région de Menaka. L'armée française a également perdu le 25 novembre 13 militaires déployés sur zone, suite à une collision de deux hélicoptères français pendant une opération nocturne contre les djihadistes. Au total, ce sont plus de 150 soldats qui ont été tués au Mali au cours de l'automne 2019.

Les combats se sont poursuivis en décembre 2019 et janvier 2020, alors que la force française a mené une série d'opérations dans le centre du Mali et le nord du Burkina Faso, et ce, dans une première opération aérienne conjointe avec l'armée burkinabé. Plus d'une soixantaine de djihadistes furent neutralisés sur le territoire malien.

Entre janvier et février 2020, 30 soldats maliens et 43 civils sont morts lors des attaques terroristes perpétrées dans la région du centre. Répondant ainsi à l'appel d'organisations de la société civile et de partis politiques et au vu des nombreuses attaques violentes des derniers mois, un millier de Maliens ont manifesté en janvier 2020 à Bamako pour réclamer le départ des troupes étrangères, dont la légitimité et l'efficacité étaient de plus en plus contestées.

De leur côté, face à la multiplication des attaques djihadistes, les autorités françaises ont annoncé le 2 février renforcer l'opération Barkane afin d'inverser le rapport de force sur le terrain, et ce, en augmentant de 4500 à 5100 le nombre

de personnes déployées sur le territoire malien d'ici la fin février 2020. Quelques semaines suivant cette annonce, l'État-major français a annoncé avoir notamment mis hors de combat une cinquantaine de djihadistes entre le 9 et le 17 février, en plus d'avoir neutralisé près de quatre-vingts djihadistes dans au cours des mois de janvier et février près de la frontière nigérienne.

Malgré ces avancées, des attaques armées ont néanmoins continué d'être perpétrées à l'encontre des forces maliennes et françaises et des populations. Le 1er mars, six soldats maliens ont perdu la vie et dix ont été blessés dans une attaque contre un check-point à Mondoro, une localité du centre du Mali qui avait déjà été visé par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans en septembre et février dernier. Des militaires auraient menacé de quitter Mondoro après l'attaque, faisant craindre une prise de contrôle de la région par la terroriste. Le 19 mars, une attaque contre un poste militaire attribuée aux djihadistes à Tarkint, dans le nord du Mali, a résulté en la mort d'une trentaine de soldats maliens. Le 6 avril, ce fut 25 soldats maliens qui ont été tués et 6 qui ont été blessés dans une attaque contre un poste militaire de Bamba, dans la région de Gao au nord du pays; une dizaine d'assaillants ont par la suite été neutralisés.

En février 2020, après avoir mis l'accent sur la nécessité d'explorer les voies d'une sortie de crise après 8 ans de conflit et une récente escalade de la violence au pays, Ibrahim Boubacar Keïta a reconnu pour la première fois l'existence de contact entre la présidence et les groupes djihadistes. Il s'agissait alors d'une rupture importante avec la stratégie jusqu'alors mise de l'avant, qui préconisait le rejet de tout dialogue avec les groupes considérés comme terroristes par l'État. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) s'est dit prêt le 9 mars à négocier avec les autorités maliennes, en exigeant le retrait préalable par la France et l'ONU de leurs forces du Mali. En dépit d'un contexte d'ouverture, les actes terroristes se sont poursuivis. 3 soldats tchadiens de la MINUSMA sont morts le 10 mai dans l'explosion d'une mine lors du passage de leur véhicule à Aguelhok. Le 2 mai, le préfet de Gourma-Rharous (région de Tombouctou) a été enlevé par des hommes armés lorsqu'il regagnait son poste en voiture depuis Tombouctou. La Ministre française des armées, Florence Parly, a annoncé le 5 mai que le chef d'Al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), Abdelmalek Droukdal, a été tué le 4 juin à Talhandak, au nord-ouest de Tessalit, près de la frontière algérienne, par la force française Barkhane. Au moins 26 personnes, présentées par certaines sources comme appartenant principalement à la communauté peule, ont été tuées dans une attaque perpétrée le 5 juin à Binedama (Centre). Des témoignages locaux font état d'exécutions sommaires par des militaires maliens. Dans un communiqué du 7 juin, le gouvernement a condamné ces exécutions et instruit une enquête.

### *Conflits intercommunautaires*

En plus de ces violences terroristes, les violences intercommunautaires fondées sur des litiges fonciers ancestraux se sont aussi exacerbées au cours des

deux dernières années selon l'ONU, et ce, en particulier au centre du pays. La prolifération des armes de guerre rend les affrontements plus meurtriers et accélère la dégradation des relations de voisinage. L'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme, Alioune Tine, a déclaré, le 2 décembre, que la situation sécuritaire au Mali a maintenant atteint un seuil critique. L'expert a souligné l'aggravation de la violence, des vols, des viols et des enlèvements, notamment à Tombouctou, et a déclaré qu'une recrudescence de la criminalité transnationale menaçait la cohésion sociale et restait impunie.

Pour tenter de mettre un frein à ces violences, des initiatives, certaines initiatives ont été mises en place au sein de la population. Ainsi, pour apaiser les tensions intercommunautaires dans le nord, une commission de bons offices, composée de 30 sages issus des communautés songhaï, arabes et touaregs, a été mise en place le 27 septembre 2019 à Tombouctou. Le 12 janvier, deux organisations armées maliennes ont signé un accord pour tenter de restaurer la sécurité dans et autour de la ville de Ménaka, foyer de violences meurtrières depuis les débuts du conflit et échappant complètement au contrôle du pouvoir central. Il s'agissait de la Coordination des mouvements de l'Azawad, à forte dominance touareg, et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, composé de groupes armés progouvernementaux. Malgré qu'ils soient tous deux signataires de l'Accord de paix d'Alger de 2015, les deux organisations étaient en proie à une rivalité armée et contribuaient à l'instabilité sur le territoire. Par leur entente, ils ont convenu de la cessation totale et immédiate de tout acte hostile et de la protection des personnes et de leurs biens, en plus de s'interdire toute forme de violence et d'extorsion en raison de l'appartenance politique ou ethnique. Elles se sont entendues également notamment sur le contrôle de la circulation des armes et la mise en place de patrouilles mixtes, en plus d'œuvrer toutes les deux pour le retour des nombreuses personnes déplacées par le conflit.

Symbolisant la réconciliation dans le pays et après des mois de tractations, l'armée nationale est rentrée dans la ville de Kidal le 13 février 2020, et ce, pour la première fois depuis mai 2014. Alors que la ville est considérée comme un bastion culturel touareg et qu'elle est depuis plusieurs années sous le contrôle de la Coordination des mouvements de l'Azawad, il s'agissait là d'une avancée hautement symbolique pour l'armée malienne. Trois semaines plus tard, parachevant la cristallisation d'une certaine reprise de contrôle de l'État malien sur le territoire, le premier ministre malien Boubou Cissé a effectué une visite officielle dans la ville.

Le 14 février 2020, au moins 31 civils ont perdu la vie dans une attaque nocturne dans le village peul d'Ogossagou, dans le centre du pays; cette ville avait également été le théâtre du massacre de 160 Peuls en mars 2019. La responsabilité de l'attaque a été attribuée par des représentants locaux à des chasseurs dogons, sans qu'il ne soit toutefois possible de vérifier par corroboration cette accusation. En réaction à cette attaque, le chef de la Minusma, Mahamat Saleh Ammadif, a

relevé dans un communiqué qu'il était urgent de briser cette spirale de violence. Trois jours plus tard, des personnes de l'ethnie peule furent à leur tour accusé d'avoir perpétré une attaque, cette fois dans le village de Guemeto-Terely au centre du pays. Confirmant une réelle spirale de violence, une note trimestrielle réalisée par la division des droits de l'homme de la Minusma à la fin avril rapporta que 35 attaques ont été documentées entre le 1er janvier et le 31 mars 2020, résultant en la mort de 180 personnes.

Des attaques intercommunautaires, souvent très meurtrières, ont continué d'être perpétrées dans le centre du pays dans les mois qui suivirent, résultant en la mort de plusieurs civils. Le 5 juin 2020, 26 personnes ont été tuées lors d'une attaque dans un village de la région de Mopti, au centre du Mali.

Le gouvernement avait intensifié ses efforts dans la prévention de l'intensification des violences intercommunautaires et le rétablissement de l'autorité de l'État et des services sociaux de base dans le centre du Mali. Le premier ministre Boubou Cissé, a officiellement installé, le 11 octobre, le Comité régional de gestion de la crise du centre du pays. Il avait également rendu visite aux blessés de la dernière attaque de Boulkessi et a transmis aux troupes un message de solidarité du Président Ibrahim Boubacar Keïta. Quelque 200 combattants ont rendu leurs armes le 11 octobre dans le centre du Mali, dans le cadre d'une opération récemment lancée par le premier ministre pour désarmer 8500 combattants issus des milices d'autodéfense constituée sur des bases ethniques.

Selon le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), le nombre de déplacés internes est passé de 84 000 au début de l'année à 168 000 en date du 31 juillet 2020. Après révision du Plan de réponse humanitaire pour ce pays de l'Afrique de l'Ouest, en août, l'OCHA estime à 3,9 millions de Maliens qui ont besoin d'assistance, soit l'équivalent d'un Malien sur cinq.



## 4.10.3 Mauritanie



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Mohamed Ould Ghazouani (août 2019)
Dernières élections législatives	Septembre 2018
Dernière élection présidentielle	22 juin 2019

### Situation politique

#### Élection présidentielle du 22 juin 2019

Une élection présidentielle a eu lieu en Mauritanie le 22 juin 2019. Le Conseil constitutionnel mauritanien a validé le 1er juillet la victoire du général Mohamed Ould Ghazouani, dès le premier tour, avec 52 % des voix. Il a succédé à Mohamed Ould Abdelaziz, qui a régné pendant une dizaine d'années sur le pays. La proclamation des résultats est intervenue dans un climat plutôt tendu, alors qu'internet subissait une coupure prolongée et qu'étaient déployées des unités d'élite de l'armée, de la garde et de la police antiémeute dans toute la capitale, Nouakchott.

La victoire de Mohamed Ould Ghazouani a été vivement contestée par l'opposition, qui a appelé à des soulèvements pacifiques. L'opposition, composée des candidats Biram Dah Abeid (18,58 % des suffrages) et Sidi Mohamed Ould Boubacar (17,87 %), a saisi le Conseil constitutionnel afin qu'il étudie leur requête en annulation des résultats de la présidentielle. L'institution a néanmoins rejeté ces recours pour insuffisance de preuves. Malgré la large victoire de Mohamed Ghazouani, le suffrage reflète les fortes fractures communautaires au sein du pays. À Nouadhibou, la capitale économique du pays, le candidat élu n'a obtenu que 32 % des voix, s'inclinant face à Biram Dah Abeid qui en a remporté 34 %. C'est la première fois qu'un candidat du pouvoir perd la capitale économique. Par ailleurs, la majorité des Maures et des Haratines ont été favorables à Ghazouani.

Le Président Ghazouani, a entamé des concertations avec la classe politique, en particulier les acteurs politiques de l'opposition, et ce, durant tout le mois de septembre. Ces concertations visent à créer les conditions de la tenue de dialogue fructueux entre la majorité et l'opposition et à apaiser le climat politique. Dans

cette même logique, la justice mauritanienne a mis un terme aux poursuites contre Mohamed Ould Debbagh, Mohamed Bouamatou et Moustapha Limam Chafi, trois opposants en exil. Elle a également annulé les mandats d'arrêt internationaux à leur égard.

À la fin janvier 2020, les députés mauritaniens ont mis en place une commission d'enquête visant à faire la lumière sur les années au pouvoir de l'ex-Président Mohamed Ould Abdel Aziz, plus particulièrement sur la question de la gestion des revenus pétroliers, de la vente de domaines de l'État à des particuliers et la liquidation d'une société publique assurant l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires. Cette commission constitue une première dans le système démocratique mauritanien. M. Aziz, qui a été convoqué devant la commission d'enquête le 6 juillet, a toutefois refusé d'accuser réception de la lettre de convocation et ne s'est pas présenté devant la commission.

Le 18 février, la justice mauritanienne a mis un terme aux poursuites contre les opposants en exil Mohamed Ould Debbagh, Mohamed Bouamatou et Moustapha Limam Chafi. Les mandats d'arrêt internationaux délivrés à leur encontre ont également été annulés. Ces mesures s'inscrivaient dans la dynamique d'apaisement et de réconciliation souhaités par l'opposition à l'occasion des concertations de juin 2019 avec le Président Mohamed Ould El-Ghazaouani.

Le 8 mai, l'Assemblée nationale a annoncé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire créée en janvier dernier « pour faire la lumière sur ses années au pouvoir », entre 2008 et 2019. Le Parlement a approuvé le 27 juillet en séance plénière le projet de loi portant réhabilitation de la Haute cour de justice, institution compétente pour juger les présidents de la République - anciens ou en exercice - pour haute trahison. Plusieurs personnalités, dont les 3 anciens Premiers ministres de M. Abdel Aziz, ont déjà été entendues. L'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz a été convoqué le 9 juillet.

Le 9 août le Président El Ghazouani a procédé à un changement de Premier ministre, au lendemain de la remise à la justice du rapport d'une commission parlementaire sur la gestion de son prédécesseur, Mohamed Ould Abdel Aziz. Le chef de l'État a reçu son Premier ministre, Ismaïl Ould Bedda Ould Cheikh Sidiya, qui lui a présenté la démission de son gouvernement.



## 4.10.4 Niger



Régime politique	Semi-présidentiel
Président de la République	Mahamadou Issoufou (2011)
Prochaine élection présidentielle	27 décembre 2020 et 21 février 2021

### Situation politique

#### Contexte pré-électoral

Des milliers de manifestants de l'opposition ont pris la rue à Niamey, le 28 septembre 2019, afin de contester le nouveau code électoral, adopté le 22 juin 2019, et remettre en question la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette mobilisation intervenait un mois après la publication du calendrier électoral qui prévoit le premier tour de la présidentielle, couplé aux élections législatives, pour le 27 décembre 2020. Le second tour serait prévu pour le début 2021. Quant à elles, les élections municipales et régionales se tiendront en amont le 13 décembre 2020.

Les principaux candidats à la présidentielle sont déjà identifiés. Mohamed Bazoum, ministre nigérien de l'Intérieur, candidat du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS, au pouvoir), l'actuel Président Mahamadou Issoufou ne se présentant pas pour un troisième mandat. Les deux autres candidats déjà déclarés sont Seïni Oumarou, dirigeant du Mouvement national pour la société de développement (MNSD), et Mahamane Ousmane, ancien Président de 1993 à 1996. Du côté du principal parti de l'opposition, le Mouvement démocratique nigérien (Moden) a désigné comme candidat Hama Amadou. L'ancien Président de l'Assemblée nationale, Hama Amadou, est rentré au Niger, le 14 novembre, après trois ans d'exil. Condamné à un an de prison dans une affaire de trafic international de bébés, il purge actuellement sa peine dans la prison de Filingué et pourrait être écarté de la course à la présidentielle.

Le Premier ministre nigérien a, à l'issue d'une rencontre avec des représentants de la classe politique, annoncé le 30 novembre 2019 l'ouverture d'un dialogue au mois de décembre en vue de « créer un apaisement du climat politique ». Les prochaines élections, la composition de la CENI, le Code électoral, le

fonctionnement du Conseil national de dialogue politique (CNDP) et l'accès équitable des partis politiques, syndicats et associations aux médias publics seront les principaux sujets discutés. Une assemblée de 38 membres (30 issus des partis politiques, cinq des syndicats et trois de la société civile) a été créée pour conduire le dialogue.

Les opérations d'enrôlement biométriques des électeurs ont été lancées le 15 octobre 2019 en vue des élections générales. La CENI a toutefois accusé un retard important en raison des suspensions des opérations causées par les situations sécuritaires et sanitaires au pays. La phase de recensement des électeurs sur le territoire national s'est achevée le 8 juin. Toutefois, en raison de l'insécurité, certaines localités du pays n'ont pu être accessibles aux équipes de recensement. Pour l'enrôlement des Nigériens établis à l'étranger, les autorités électorales précisent que cette opération sera menée dès que les conditions de mobilité internationale, contraintes par la pandémie de Covid-19, seront réunies.

La CENI a précisé, le 16 août, le calendrier électoral: le premier tour de l'élection présidentielle, couplé aux élections législatives, aura lieu le 27 décembre ; les élections municipales et régionales, reportées depuis 2016, se tiendront le 1er novembre. Le second tour éventuel du scrutin présidentiel se tiendrait le 21 février 2021.

Dans un arrêt du 15 juin, la Cour constitutionnelle avait déclaré « recevable » la requête du Premier ministre concernant l'enrôlement des nigériens de la diaspora et la validité de ce fichier électoral biométrique. Elle a estimé que la pandémie de la Covid-19 est « un cas de force majeure qui justifie la suspension de l'enrôlement des nigériens de la Diaspora ».

### Situation sécuritaire

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram.

Depuis le mois de janvier 2020, plus de 100 000 nouveaux réfugiés et déplacés ont été recensés au Niger, alors que le pays en abritait déjà quelque 300 000. À Diffa, les groupes armés ont provoqué le mouvement d'environ 25 000 personnes. L'ONU estime à 2,3 millions le nombre de Nigériens ayant besoin d'assistance humanitaire, c'est-à-dire une personne sur dix.

Selon l'ONU, 500 civils ont été tués ou enlevés en 2019 au Niger. Le 6 octobre 2019, deux militaires ont été tués dans une attaque attribuée aux terroristes contre un détachement des forces de défense et de sécurité dans le département de Dogondoutchi.

Un deuil national de trois jours a été décrété au Niger en hommage aux 71 soldats tués lors de l'attaque du camp militaire d'Inates, le 10 décembre, à la frontière du Mali. Le bilan compte aussi 12 blessés et plusieurs soldats toujours portés disparus. Cette offensive d'envergure, menée par des centaines d'assaillants djihadistes lourdement armés, est la plus meurtrière subie par l'armée nigérienne depuis le début des attaques djihadistes en 2015. L'attaque d'Inates était la deuxième en deux jours contre des positions de l'armée nigérienne, trois militaires et quatorze terroristes ayant été tués, le 9 décembre, dans un camp de l'armée dans la région de Tahoua.

Le 25 décembre, 14 militaires ont été tués lors d'une attaque revendiquée par l'État islamique dans la région de Tillabéri. Le 9 janvier 2020, le poste militaire de Chinégodar a repoussé une attaque menée par des terroristes, près de la frontière malienne. Selon le bilan révisé du ministre de la Défense, alors que 77 terroristes ont été tués, 89 soldats nigériens ont été tués dans l'attaque. Il s'agissait à ce jour de la pire attaque de son histoire, entraînant la déclaration d'un deuil national de 72 heures. Dans les dix jours suivant l'attaque meurtrière, près de 7000 personnes ont fui la zone de Chinégodar, selon le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés.

Le 20 janvier, les autorités nigériennes ont adopté de nouvelles mesures de sécurité visant à contrôler la circulation des terroristes. La circulation en moto a notamment été interdite, en plus de l'achat de plus de 20 litres de carburant par jour. En raison des nombreuses attaques des dernières semaines, la Commission électorale a suspendu le lendemain ses opérations d'enrôlement d'électeurs dans plusieurs communes de l'ouest du pays en raison de considérations sécuritaires, ajoutant que la suspension serait levée lorsque la situation sécuritaire allait le permettre. L'enrôlement a repris le 8 février dans certaines zones.

Le 20 février, l'Armée nigérienne a annoncé que 120 terroristes ont été « neutralisés » au cours d'une opération militaire qu'elle a conjointement menée avec la force française Barkhane dans le sud-ouest du Niger.

Le 7 mars, mettant un terme à l'accalmie qui se faisait sentir depuis la fin de l'année 2019 dans la région, l'attaque d'une position de l'armée nigérienne par des djihadistes de Boko Haram a fait 8 morts et 3 disparus à Chetima Wango, près de la frontière avec le Nigéria.

Le 16 mars, le ministère de la Défense a affirmé que 50 djihadistes ont été tués dans une opération menée à 45 km au sud de Toumour grâce à une action conjointe des forces nigériennes et nigérianes, appuyé par leurs partenaires. Le 19 mars, le ministère de la Défense du Niger a annoncé avoir tué Ibrahim Faboura, figure de proue de Boko Haram, au terme d'une opération de la Force multinationale mixte.

Près de 170 terroristes ont été tués par l'armée nigérienne lors des combats menés entre 21 février et 15 mars, avec l'appui de la force française Barkhane. Au moins 8 militaires ont été tués et 3 autres disparus, le 7 mars, suite à une attaque de groupe terroriste contre un poste militaire dans la localité de Diffa.

Le 3 mai, d'importants combats ont opposé l'armée nigérienne et des djihadistes du groupe État islamique en Afrique de l'Ouest (Iswaap) près du pont de Douchi, qui relie le Niger au Nigéria. Le 9 mai, des échanges de tirs ont opposé les deux camps dans la même secte. Le 13 mai, l'armée nigérienne a affirmé que 75 terroristes probablement affiliés à Boko Haram ont été tués lors de deux opérations près de Diffa et dans la zone du lac Tchad. Le 16 mai, les Boko Haram ont utilisé des roquettes pour attaquer la ville de Diffa, visant la compagnie militaire de Blarbine, situé près du pont de Doucha. Douze soldats nigériens sont morts lors de ces attaques.

Dans le cadre des mesures de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, le Parlement a adopté le 29 mai une loi autorisant les interceptions des communications téléphoniques. Certains députés de l'opposition, dénonçant le caractère qu'ils jugent « liberticide » de cette loi, ont décidé de quitter l'Assemblée nationale et de ne pas prendre part aux débats sur le texte. Le gouvernement soutient, pour sa part, que « la nouvelle loi n'est pas liberticide et procède de la volonté du gouvernement de sécuriser » les « populations ».

Le 24 juin, dix travailleurs de l'ONG nigérienne « Action et programme d'impact au Sahel » ont été enlevés par des djihadistes alors qu'ils distribuaient des vivres dans un village du sud-ouest du pays, près de la frontière avec le Burkina Faso. Il s'agissait de la première prise d'otage humanitaire du genre enregistrée dans la région depuis 2018. Les dix humanitaires ont été libérés le 1<sup>er</sup> juillet.

Le 9 août, 8 personnes, dont 6 humanitaires français et 2 Nigériens, ont été tuées par des hommes armés arrivés à moto dans la zone de Kouré au Niger. L'armée française a apporté un appui aux troupes nigériennes après cette attaque.

## 4.10.5 Tchad



Régime politique	Présidentiel
Président de la République	Idriss Déby (depuis 1990)
Prochaine élection présidentielle	1 <sup>er</sup> avril 2021
Prochaines élections législatives	24 octobre 2021

### Situation politique

#### *En route vers les prochaines élections législatives*

Le 21 février, le Président Idriss Déby-Itno, a mis en place la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) responsable d'organiser les prochaines élections législatives, initialement prévues pour mai 2019, mais qui ont été déplacées à l'année 2020. Maintes fois repoussées depuis quatre ans, les dernières élections législatives remontent à 2011, la composition de l'Assemblée nationale demeurant inchangée. La menace terroriste de Boko Haram et les difficultés financières sont invoquées pour justifier les reports successifs du scrutin.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a présenté le 6 janvier l'avant-projet de chronogramme électoral qui fixe les élections législatives à la date du 9 août 2020. Face aux remarques formulées par la majorité présidentielle qui estime que la participation pourrait être affaiblie à cette période de saison des pluies, le chef de l'État Idriss Deby Itno a invité le Cadre national de dialogue politique (CNDP) et le Bureau permanent des élections à se concerter pour présenter un chronogramme qui permettrait une large participation. Après négociations entre les acteurs concernés, un consensus a été trouvé au sein de la classe politique tchadienne et la CENI a annoncé que les élections auront lieu le 13 décembre 2020, sauf cas de force majeure.

Le président de la CENI a annoncé le 9 juin, le report des élections législatives, initialement prévues le 13 décembre, en raison de la pandémie de Covid-19, mais également de la saison des pluies qui ne permettrait pas la tenue de ces scrutins dans de bonnes conditions. Le chef de l'opposition, Romadoumngar Felix Nialbé, avait, le 16 mai, appelé à ce report, du fait des crises que le Tchad traverse en ce moment.

Maintes fois différées depuis cinq ans, les élections législatives devraient finalement avoir lieu le 24 octobre 2021. Si cette date est confirmée, le scrutin se tiendra six mois après la présidentielle, fixée au 1er avril 2021. Le scrutin devra permettre l'élection de 166 députés contre 188 actuellement, pour l'unique chambre du Parlement tchadien. Dans un communiqué publié le 6 juillet, plusieurs partis politiques de l'opposition ont rejeté ce calendrier.

Le 15 juillet, le Président Idriss Déby-Itno a remanié son gouvernement. Celui-compte 35 membres dont 9 femmes.

Par ailleurs, le 28 avril 2020, l'Assemblée nationale a voté une loi abolissant la peine de mort pour des faits de terrorisme. Cette décision, qui consacre l'abolition pleine et entière de la peine de mort dans ce pays, a été saluée par l'APF.

### Situation sécuritaire

Comme les autres pays du Sahel, le Tchad connaît également des violences meurtrières. Outre Boko Haram et la branche locale du groupe État islamique (EI) à l'Ouest, N'Djamena doit compter dans le Nord, frontalier de la Libye, avec la rébellion anti-Déby, les orpailleurs illégaux et des gangs de trafiquants, dans un Tibesti véritable zone de non-droit, et dans l'Est, avec de sanglants combats intercommunautaires entre cultivateurs sédentaires et éleveurs nomades.

Le 14 août 2019, un attentat-suicide, revendiqué par Boko Haram, a fait au moins 15 morts à N'Djamena. Une attaque de Boko Haram a été menée, le 2 décembre, contre un poste militaire de l'armée tchadienne, établi sur les rives du lac Tchad (Ouest). Des enlèvements et des exécutions de civils et de militaires ont aussi eu lieu dans cette région entre début septembre et fin novembre 2019. Une attaque du groupe terroriste Boko Haram a visé, le 17 décembre, un village de pêcheurs situé au bord du lac Tchad, faisant 14 morts parmi la population. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, un attentat-suicide associé à Boko Haram a tué neuf civils dans la province du lac Tchad. Le 27 janvier, une attaque de Boko Haram dans la même région a fait 6 morts et 10 blessés dans les rangs de l'armée tchadienne. Le ministre de la Défense a annoncé le 25 janvier la levée de l'état d'urgence, en place depuis août 2019, dans les provinces de l'est et du nord du pays. Plusieurs autres attaques meurtrières ont eu lieu dans les mois qui ont suivi, enlevant la vie de plusieurs civils et militaires tchadiens.

Depuis le début de l'année 2020, les incursions des djihadistes nigériens connaissent un regain d'activité dans la région du lac Tchad. En février 2020, les forces armées françaises et tchadiennes ont mené une série de frappes aériennes contre les rebelles de l'Union des forces de la résistance (UFR) qui avaient annoncé vouloir marcher sur N'Djamena. Ces opérations conjointes ont permis



de stopper la progression du groupe armé et la capture de plusieurs centaines de combattants.

Le 23 mars, 98 soldats tchadiens ont été tués et 47 autres blessés dans une attaque perpétrée par Boko Haram à Bohoma (Province du Lac). Le Président Idriss Déby Itno s'est rendu sur place et a coordonné une opération de riposte de l'armée baptisée « colère de Bohoma » menée du 31 mars au 8 avril. Selon les autorités tchadiennes, 1000 terroristes ont été tués; l'opération a également fait 52 victimes parmi les militaires. Elles ont également indiqué que l'opération a permis de chasser le groupe terroriste Boko Haram de toute la partie tchadienne du lac Tchad et d'arrêter 58 personnes qui ont été remises aux autorités judiciaires. Selon plusieurs sources, le 16 avril, 44 de ces prisonniers ont été retrouvés morts dans leur cellule à N'Djamena. Le parquet a ouvert une enquête.

Après avoir signifié que le Tchad portait, à lui seul, tout le poids de la lutte contre Boko Haram, le Président Déby a annoncé le 10 avril que l'armée tchadienne allait cesser de participer à des opérations militaires en dehors de ses frontières. Il a par ailleurs annoncé au Niger et au Nigéria que les troupes quitteraient les bases prises aux djihadistes sur leur territoire le 22 avril, que leurs armées prennent le relais ou non. Le 19 juin, à l'occasion de la 4e Réunion du Comité de suivi des engagements du Sommet de Pau, la présidence tchadienne a réitéré que le Tchad concentrait ses efforts militaires autour du lac Tchad; elle n'allait conséquemment pas déployer de bataillon dans la zone des trois frontières, comme cela avait été décidé lors du sommet de Pau.

## 5. Veille électorale

### Belgique

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, la Chambre des représentants du Parlement fédéral a accordé, le 19 mars 2020, sa confiance à un deuxième gouvernement, désormais de plein exercice, formé par la Première ministre libérale francophone, Sophie Wilmès, à qui sont accordés des pouvoirs spéciaux pour une période de trois mois renouvelables une fois. Ce gouvernement, composé des partis libéraux francophone (Mouvement réformateur, MR), flamand (Libéraux et démocrates flamands, Open VLD), et du parti social-chrétien flamand (Chrétiens — démocrates et flamand, CD&V), a prêté serment devant le Roi, le 17 mars. Il est chargé d'expédier les affaires courantes liées à la pandémie.

### Canada

Les élections fédérales canadiennes se sont tenues le 21 octobre 2019 afin d'élire les députés de la 43e législature de la Chambre des communes. Le Parti libéral de Justin Trudeau a fini en tête avec 157 sièges sur 338, formant ainsi un gouvernement minoritaire. Le Parti conservateur a obtenu 121 sièges tandis que le Bloc québécois a fait élire 32 députés, les néo-démocrates 24 et le Parti vert 3 députés. À l'échelle du pays, les conservateurs ont récolté cependant plus d'appuis que les libéraux, avec 34,4 % des voix exprimées contre 33,1 %.

### Comores

Des élections législatives se sont déroulées aux Comores les 19 janvier et 23 février 2020. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié le 24 février les résultats du second tour des élections législatives. Outre les 18 sièges obtenus au premier tour, la Convention pour le renouveau des Comores (CRC) du Président Azali Assoumani a remporté 4 sièges supplémentaires. Avec 22 élus au total, elle dispose de la majorité des 24 sièges que compte l'Assemblée fédérale des Comores. Le parti Orange conduit par le ministre de l'Intérieur, Mohamed Daoudou, obtient, quant à lui, les 2 sièges restants. Pour rappel, ces élections ont été boycottées par certains partis d'opposition, dont le Front Uni pour la Défense d'Anjouan (FUDA), le Mouvement du 17 février (M17) et le Conseil national de transition (CNT).

### Croatie

À l'issue du second tour de l'élection présidentielle tenu le 5 janvier, le social-démocrate Zoran Milanovic a remporté avec 52,7 % des voix contre 47,3 % pour la cheffe de l'État sortante, Kolinda Grabar-Kitarovic, de l'Union démocratique croate (HDZ, droite). L'ancien Premier ministre Zoran Milanovic était arrivé en tête du premier tour qui s'est déroulé le 22 décembre avec 29,56 % de voix. Il



devançait ainsi Mme Grabar-Kitarovic et M. Miroslav Skoro, qui avaient recueilli respectivement 26,75 et 24,40 % des voix.

Les élections législatives étaient initialement prévues pour le 23 décembre 2020, mais ont été organisées de manière anticipée à la suite à un accord entre le gouvernement et l'opposition parlementaire en raison de la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie de coronavirus. Des élections législatives anticipées se sont donc déroulées le 5 juillet. La coalition de l'Union démocrate croate est sortie victorieuse de ces élections, remportant 66 des 151 sièges du Parlement. Quant à eux, la Coalition Nouveau départ a obtenu 41 sièges, le Mouvement patriotique de Miroslav Skoro en a obtenu 16, le Pont des listes indépendantes en a remporté 8 et la Coalition verte-rouge, 7. Plusieurs partis mineurs se sont partagé les sièges restants. Le faible taux de participation au scrutin, de l'ordre de 46,90 %, est notamment expliqué par les experts par le contexte sanitaire.

À la suite de ces élections, Andrej Plenković, chef de l'Union démocrate croate, a été reconduit au poste de Premier ministre.

## France

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le 15 mars 2019. Il a enregistré un taux de participation de 44,66 %. En raison de la pandémie de Covid-19, le second tour de ces scrutins a été reporté par décret présenté le 17 mars. Un taux d'abstention de 53,5 % des inscrits a été rapporté pour le premier tour, ce qui représente une diminution de 18 % de participation par rapport aux élections municipales de 2014. Le second tour des élections municipales s'est tenu le 28 juin. Le taux de participation définitif s'est établi à 41,6%, selon le ministère de l'Intérieur.

Le 19 mai, la constitution d'un nouveau groupe parlementaire indépendant baptisé « Écologie, démocratie, solidarité » a fait perdre au groupe La République en marche (LaREM) la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale. Ce nouveau groupe est composé de 17 députés, dont 16 membres ou anciens membres de la LaREM.

Le 3 juillet, le Premier ministre Édouard Philippe a remis sa démission et celle de son gouvernement au Président Emmanuel Macron. Il a été remplacé par M. Jean Castex qui a formé, le 6 juillet, un nouveau gouvernement comprenant 32 membres dont 17 femmes.

## Georgie

Après plusieurs mois de négociations, les principaux partis politiques sont parvenus, le 8 mars, à un accord sur des amendements constitutionnels en faveur d'un système électoral plus proportionnel. Un protocole d'accord sera prochainement soumis au Parlement pour adoption. Selon cet accord, le nombre de sièges attribués, suivant la règle de la proportionnelle, est porté à 120 (au

lieu de 77 sur 150), un seuil électoral de 1 % est instauré et un parti doit obtenir au moins 40 % des voix pour pouvoir former sa propre majorité. Il est assorti d'une déclaration commune qui prévoit la tenue d'élections législatives libres et équitables cette année et la non-politisation des processus judiciaires et électoraux.

En Abkhazie, région séparatiste de Géorgie, une élection présidentielle a été organisée le 22 mars par les autorités séparatistes ; elle a été remportée par le chef de l'opposition, Aslan Bzhaniasvili avec 56,5 % des voix. Le ministère géorgien des Affaires étrangères a rappelé que ces élections « contredisaient pleinement les normes et principes fondamentaux du droit international » et « violaient la souveraineté de la Géorgie ».

## Grèce

À la suite de la défaite de son parti Syriza aux élections européennes et locales, le premier ministre Alexis Tsipras a convoqué des élections législatives anticipées le 7 juillet 2019. Le parti de la Nouvelle démocratie, qui a remporté le scrutin avec 39,85 % des suffrages, contre 31,53 % pour Syriza, obtient la majorité au parlement avec 158 sièges sur 300. Le parti d'extrême droite Aube Dorée, troisième force politique du pays depuis 2015, a obtenu un score inférieur à 3 % et n'obtient donc pas de siège au parlement. Kyriakos Mitsotakis, Président de Nouvelle démocratie, a été nommé premier ministre.

L'élection présidentielle a eu lieu le 22 janvier 2020. La candidate indépendante Ekaterini Sakellariopoulou, Présidente en exercice du Conseil d'État, a fait l'objet d'un consensus au sein du Parlement. Elle est devenue, à cette occasion, la première femme Présidente de Grèce.

## Kosovo

Des élections législatives anticipées se sont tenues le 6 octobre 2019. Au total, ce sont 25 listes électorales présentées par 20 partis, 4 coalitions et 1 candidat indépendant qui étaient en lice pour remporter les 120 sièges de l'Assemblée. 43,20 % des électeurs ont pris part au scrutin. Deux partis de l'opposition, le parti Autodétermination et la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) sont arrivés en tête, remportant respectivement 30 et 31 sièges. Les deux principaux partis de la coalition au pouvoir, le Parti démocratique du Kosovo et l'Alliance pour l'avenir du Kosovo ont obtenu respectivement 25 et 14 sièges et ont reconnu leur défaite. L'Union européenne a qualifié les élections législatives anticipées de « pacifiques et ordonnées ».

Le gouvernement de coalition du Premier ministre Albin Kurti, à la tête du pays depuis le 3 février, a été renversé le 25 mars à la suite du vote par 82 voix sur 120 d'une motion de censure déposée par la LDK, parti minoritaire au sein du gouvernement. En mai dernier, le chef de l'État, M. Hashim Thaçi, a désigné,

par décret, M. Avdullah Hoti, un représentant de la LDK, pour former un nouveau gouvernement de coalition. Le Premier ministre sortant, Albin Kurt, dont le parti « Vetevendosje (VV) », (Gauche nationaliste) était arrivé en tête de ces élections, a saisi la Cour constitutionnelle pour contester la légalité de cette décision et réclamer la tenue de nouvelles élections.

Un gouvernement dirigé par le nouveau premier ministre a été validé, le 3 juin, par 61 députés sur 120 à l'issue d'une séance au Parlement que les députés du VV ont boycottée. En marge de cette session, les partisans de M. Kurt ont manifesté devant le Parlement contre ce qu'ils qualifient de « vol » de la démocratie et annoncé des mouvements de plus grande ampleur « inévitables » dans le pays. Le nouveau gouvernement s'est, quant à lui, engagé à normaliser les relations entre le Kosovo et la Serbie.

Le Bureau du procureur spécial sur le Kosovo (SPO) a annoncé, le 24 juin, avoir déposé un acte d'accusation auprès des Chambres spécialisées du Kosovo (KSC) à l'encontre de l'actuel Président Hashim Thaçi pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité entre 1998 et 2000, dont le meurtre, la disparition forcée de personnes, la persécution et la torture. D'autres personnes parmi lesquelles l'ex-président du Parlement, Kadri Veseli, sont concernées par cette mise en accusation. Les charges doivent encore être confirmées par une chambre du Tribunal spécial. Le Président Hashim Thaçi a déclaré le 29 juin qu'il démissionnerait « immédiatement » si les accusations de crimes de guerre dont il fait l'objet étaient confirmées et qu'il « ferait face à ces accusations ».

## Macédoine du Nord

Le 15 juillet, la Macédoine du Nord a organisé des élections législatives anticipées. La coalition dominée par le parti (SDSM) de l'ancien Premier ministre Zoran Zaev a obtenu 46 des 120 sièges au Parlement. M. Zaev a été mandaté le 13 août pour former un nouveau gouvernement. Un accord de coalition, conclu le 18 août avec le principal parti des Albanais du pays, l'Union démocratique pour l'intégration (DUI), et qui a remporté 15 sièges au Parlement, prévoit que M. Zaev cèdera son poste à un membre de la minorité albanaise du pays pour une période de cent jours après l'expiration du mandat de quatre ans du nouveau gouvernement et avant les prochaines élections.

## Madagascar

L'Assemblée nationale nouvellement élue, qui s'est réunie en juillet 2019, a élu à l'unanimité Mme Christine Razanamahasoa (IRD) à sa présidence.

Le 10 janvier, les résultats définitifs des élections municipales du 27 novembre 2019 ont été proclamés par les tribunaux administratifs. Ces résultats donnent l'IRK, plate-forme de soutien au Président Andry Rajoelina, vainqueur dans 5 des 6 chefs-lieux de province. Les résultats des élections des maires ont été invalidés par les juges électoraux dans 25 communes et dans 15 autres pour les conseillers.

## Manitoba

Le 10 septembre 2019, des élections se sont tenues pour renouveler les 57 sièges de l'Assemblée législative du Manitoba. Le Parti conservateur de Brian Pallister a remporté 36 sièges, obtenant de ce fait pour la deuxième élection consécutive la majorité absolue des sièges à l'Assemblée. Le Nouveau parti démocratique, le principal parti d'opposition, a quant à lui récolté 18 sièges, tandis que le Parti libéral en a obtenu 3. Un taux de participation de 55 % a été enregistré.

## Maurice

Les élections législatives mauriciennes ont eu lieu le 7 novembre 2019. La coalition l'Alliance Morisien (AM, centre droit), composée du Mouvement socialiste mauricien (MSM) et du Muvman Liberater (ML), a obtenu 38 sièges, ce qui lui donne la majorité absolue à l'Assemblée nationale, fixée à 32 députés. Les leaders de la coalition de centre gauche de l'Alliance nationale (17 députés) et du Mouvement militant mauricien (9 députés) ont quant à eux concédé leur défaite.

Le nouveau gouvernement a été mis en place le 12 novembre 2019 et comprend 25 ministres, dont 3 femmes issues de l'Alliance morisien. M. Pravind Jugnauth, leader du MSM et de l'Alliance morisien a été reconduit au poste de Premier ministre. La fonction de chef de l'opposition est occupée par Arvin Boolell du Parti travailliste. La première session du Parlement s'est tenue le 21 novembre 2019.

## Moldavie

Les élections législatives se sont tenues le 2 février 2020. Le poste de Premier ministre est actuellement occupé par Ion Chicu, après que le Premier ministre Maia Sandu (qui a occupé le poste entre juin et novembre 2019) ait perdu une motion de confiance du gouvernement le 12 novembre.

Nouvelle — Calédonie

Le Premier ministre français, Édouard Philippe, a annoncé le 30 mai, avoir transmis aux présidents du gouvernement et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, un projet de décret proposant de reporter au 4 octobre, la tenue du deuxième référendum sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, en raison de la pandémie de la Covid-19. Ce référendum était initialement prévu pour le 6 septembre prochain.

## Nouvelle-Calédonie

Le Premier ministre français, Édouard Philippe, a annoncé le 30 mai, avoir transmis aux présidents du gouvernement et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, un projet de décret proposant de reporter au 4 octobre, la tenue du deuxième référendum sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, en raison de la pandémie de Covid-19. Ce référendum était initialement prévu pour le 6 septembre.

## Pologne

Les élections législatives se sont tenues le 13 octobre 2019. Le parti conservateur Droit et justice (PiS), dirigés par Jaroslaw Kaczynski, reste au pouvoir en Pologne en remportant 43,59 % des suffrages exprimés. Il a conservé la majorité absolue en obtenant 235 sièges sur les 460 que compte la chambre basse. Parmi les autres enseignements de ce scrutin, le retour de la gauche et l'entrée de l'extrême droite antisystème au Parlement ont été notables. La principale formation d'opposition, la Coalition civique (KO, centriste), arrive loin derrière avec 27,40 % des voix et 134 députés. Ce scrutin est marqué également par le retour au parlement de la gauche après une pause de quatre ans. L'Alliance de la gauche démocratique SLD obtient 49 sièges avec 12,56 %. À l'autre bout du spectre politique, la Confédération, une formation hétéroclite d'extrême droite antisystème, comprenant des ultralibéraux et des nationalistes anti-migrants, entre à la Diète avec 6,8 % des voix et 11 députés.

Le 8 novembre, le Premier ministre polonais Mateusz Morawiecki, désigné pour être reconduit par le parti conservateur, a proposé la composition de son nouveau gouvernement.

M. Jaroslaw Kaczynski, a conclu, le 6 mai, un accord avec le chef du parti Porozumienie (« Entente ») destiné à permettre le report de l'élection présidentielle initialement prévu le 10 mai. M. Jaroslaw Kaczynski proposait initialement aux députés la possibilité d'organiser le vote par correspondance en raison de la pandémie de la Covid-19, mais cette proposition n'a pas été retenue.

L'élection présidentielle, initialement prévue les 10 et 24 mai 2020, mais reportée en raison de la pandémie de Covid-19, a eu lieu les 28 juin et 12 juillet 2020. Le 28 juin, Andrzej Duda du parti conservateur Droit et justice et Rafal Trzaskowski de la Coalition civique se sont qualifiés pour le second tour en obtenant respectivement 43,50 % et 30,46 % des voix. Le 12 juillet, Andrzej Duda a été proclamé vainqueur après avoir obtenu 51,03 % des voix contre 48,97 % pour son adversaire. Les deux tours du scrutin ont atteint un haut taux de participation de 64,51 % et 68,03 %, et ce, en dépit de la situation sanitaire. Le président de la Plate-forme civique, M. Borys Budka, a toutefois introduit un recours en annulation auprès de la Cour suprême sur la base d'irrégularités observées lors de l'élection.

Le 12 juillet, le Président sortant, Andrzej Duda a été réélu pour un second mandat de cinq ans, avec 51 % des voix contre 49 % pour le maire de Varsovie Rafal Trzaskowski, appartenant au parti d'opposition de la Plateforme civique (PO). Le taux de participation à ce second tour était de 67,9 %. La Cour suprême a confirmé le 3 août la validité de cette élection.

## Roumanie

Le gouvernement roumain dirigé par Viorica Dancila a été renversé le 10 octobre 2019 par le Parlement, après adoption d'une motion de défiance déposée le 1er octobre. 238 élus sur un total de 465 se sont prononcés pour le retrait de la confiance au gouvernement, affaibli depuis le 26 août par le départ du gouvernement de l'Alliance des libéraux et des démocrates (ALDE). Le Président roumain Klaus Iohannis a déclaré le 11 octobre qu'il entendait charger les libéraux, jusqu'ici dans l'opposition, de former un gouvernement avec pour mission d'organiser l'élection présidentielle.

Une élection présidentielle s'est tenue le 10 novembre 2019. À l'issue du second tour de tenu le 24 novembre 2019, le chef d'État sortant, Klaus Iohannis, a recueilli un peu plus de 66 % des voix, tandis que Viorica Dancila, leader du Parti social-démocrate (PSD), remporte près de 37 % des voix. Première ministre sortante et présidente du parti social-démocrate roumain, Viorica Dancila a renoncé à ses fonctions de cheffe de parti à l'issue du scrutin.

Le gouvernement dirigé depuis trois mois par le Premier ministre Ludovic Orban issu du Parti néo-libéral (PNL) a été renversé, après adoption le 5 février 2020 par le Parlement d'une motion de censure déposée par le PSD. Également issu du PNL, le chef de l'État, Klaus Iohannis, a annoncé le 6 février avoir reconduit dans ses fonctions M. Orban, après lui avoir demandé de former un nouveau gouvernement. Selon la Constitution en son article 89, « après consultation des présidents des deux chambres et des leaders des groupes parlementaires, le Président de la Roumanie peut dissoudre le Parlement, si celui-ci n'a pas accordé le vote de confiance pour la formation du Gouvernement dans un délai de 60 jours à compter du premier vote et uniquement s'il y a eu moins deux votes de refus de la confiance. »

## Rwanda

Des élections sénatoriales se sont déroulées du 16 au 18 septembre 2019. Quatorze sénateurs, dont quatre femmes, ont été élus dans les quatre provinces du pays et dans les établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de 12 membres représentant les quatre provinces du pays et la capitale Kigali, élus par les collèges électoraux, et de deux sénateurs représentant les universités publiques et les universités privées.

## Serbie

Initialement prévues le 26 avril 2020, mais reportées en raison de la pandémie de coronavirus, les élections législatives serbes ont eu lieu le 21 juin 2020. Presque tous les partis d'opposition à l'exception du Parti démocrate de Serbie, Ça suffit, l'Alliance patriotique serbe et le mouvement Ne Da Vi Mo Beograd ont boycotté les élections, qu'elles jugeaient irrégulières.

La coalition du Parti Progressiste Serbe a remporté l'élection avec l'obtention de 191 des 250 sièges de l'Assemblée nationale, tandis que la coalition Parti socialiste



de Serbie en a obtenu 32. L'Alliance patriotique serbe en a obtenu 11, tandis que l'Alliance des Magyars de Voïvovine en a obtenu 10. La Coalition SPP-DOM, l'Alternance démocratique albanaise et le Parti d'action démocratique de Sandzak en ont chacun obtenu 2.

## Seychelles

Le 30 juillet, le Président des Seychelles a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale avant le terme de son mandat prévu en 2021. Le Président Danny Faure a souhaité que l'organisation des élections législatives anticipées coïncide avec celle de l'élection présidentielle prévue en octobre 2020 afin de réduire les dépenses publiques liées aux élections dans un contexte économique ayant pâti du Covid-19.

La Commission électorale a confirmé, le 11 août, les dates provisoires du 22 au 24 octobre 2020 initialement annoncées pour l'élection présidentielle ; elle a également confirmé la tenue, à ces mêmes dates, des scrutins à la fois présidentiel et législatifs

## Suisse

Le premier tour des élections législatives fédérales suisses s'est déroulé le 20 octobre 2019. Le deuxième tour s'est quant à lui étalé entre le 3 et le 24 novembre pour les sièges du Conseil des États.

Bien qu'ayant reculé dans la plupart des districts depuis 2015, le parti de l'Union démocratique du centre, dirigé par Albert Rösti, est arrivé en tête des élections du Conseil national avec un total de 25,6 % des voix pour 53 conseillers nationaux. Le Parti socialiste suisse est quant à lui arrivé en deuxième place, avec 39 conseillers nationaux, suivi par le Parti libéral-radical avec 29 sièges. Les Verts ont quant à eux augmenté considérablement leur nombre de sièges depuis 2015, obtenant 16 conseillers nationaux. Le Parti démocrate-chrétien a obtenu 25 conseillers nationaux tandis que les libéraux ont obtenu 16 conseillers nationaux. Le Parti bourgeois-démocratique et le Parti évangélique suisse ont quant à eux obtenu chacun 3 sièges au sein de la chambre basse.

Au Conseil des États, le Parti démocrate-chrétien a conservé son nombre de sièges depuis 2015 avec 13 conseillers. Un total de 12 sièges a été obtenu par le Parti-libéral radical, 9 par le Parti socialiste-suisse 6 pour le parti de l'Union démocratique du centre et 5 pour le Parti écologiste. Enfin, un conseiller aux États siège à titre d'indépendant.

## Togo

Le premier tour de l'élection présidentielle s'est tenu le 22 février. La Cour constitutionnelle avait validé, le 17 janvier, 7 candidatures après examen des 9 dossiers validés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ; cette dernière avait rejeté 2 dossiers. La campagne électorale s'est déroulée du 6

au 20 février.

Pour la première fois, les Togolais de l'extérieur ont pu voter dans six pays. Les résultats proclamés le 3 mars par la Cour constitutionnelle ont indiqué un taux de participation de 76,63 %. Ils ont confirmé la réélection, au premier tour, du Président Faure Gnassingbé, candidat l'Union pour la République (UNIR), avec 70,78 % des voix. Il est suivi de M. Agbéyomé Kodjo du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD) qui a obtenu 19,45 % et de M. Jean-Pierre Fabre de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) avec 4,68 %. Le Président réélu a prêté serment le 3 mai 2020.

## Tunisie

À la suite du décès du Président Béji Caïd Essebsi en juillet 2019, l'élection présidentielle a été devancée au 15 septembre avec 26 candidats au bulletin de vote. M. Kais Saïed a été élu Président de la République tunisienne à l'issue du second tour de l'élection présidentielle l'opposant à M. Nabil Karoui le 13 octobre, avec 72,71 % des voix (2,77 millions de voix) selon les résultats publiés par l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE). Le taux de participation s'est établi à 55 %. Aucun recours n'a été déposé.

Les élections législatives en Tunisie se sont tenues le 6 octobre 2019. Ennahdha, parti islamiste modéré — qui a apporté son soutien à Kais Saïed à l'issue du premier tour de l'élection présidentielle — est arrivé en tête des élections législatives en remportant 52 sièges sur 217 à l'Assemblée des représentants du peuple. La première opposition est représentée par Qalb Tounes (Cœur de la Tunisie) qui a remporté 38 sièges, suivi de Al Tayar et Coalition Al-Karama qui remportent 22 et 21 sièges respectivement et le Parti destourien libre 17 sièges. Avec seulement un quart des sièges dans un Parlement morcelé, Ennahdha doit faire d'importantes concessions pour arriver à ses fins, d'autant plus que trois quarts de la chambre sont représentés par des députés qui n'ont jamais siégé au Parlement. Le taux de participation enregistré au second tour de l'élection présidentielle qui s'est tenue le 13 octobre s'est établi à 58,5 %.

Chargé le 20 janvier par le Président de la République, Kaïs Saïed, de former un gouvernement — après l'échec du vote de confiance au gouvernement proposé par M. Habib Jemli —, M. Elyes Fakhfakh a présenté le 19 février au Président Saïed, la composition définitive du futur gouvernement, soit à la veille de la fin du délai prévu par la Constitution. Cette annonce est intervenue à la suite d'ultimes tractations politiques, notamment avec le premier parti en nombre de sièges à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), Ennahdha, qui avait menacé de ne pas participer, ni voter la confiance au gouvernement de M. Fakhfakh. Le 17 février, le Président de la République avait annoncé son intention de dissoudre l'ARP et de convoquer de nouvelles élections législatives si le gouvernement



formé par M. Fakhfakh n'obtenait pas la confiance des députés. 5 mois après sa nomination, le chef du gouvernement tunisien Elyes Fakhfakh, fragilisé par une affaire de conflits d'intérêts, a présenté sa démission le 15 juillet sous la pression du parti Ennahdha.

Le gouvernement présenté le 24 août par M. Hichem Mechichi, chef du gouvernement désigné par le Président de la République a obtenu, le 1er septembre, la confiance des députés par 109 voix contre 67.

## Vanuatu

Des élections législatives ont eu lieu le 19 mars 2020 pour renouveler les 52 sièges du Parlement unicaméral de Vanuatu. À la suite de ces dernières, cinq partis d'au moins 5 députés sont représentés au sein du parlement, soit le parti Terre et justice avec 9 sièges, le Vanua'aku Parti avec 7 sièges, le Mouvement de réunification pour le changement avec 7 sièges, le Parti des dirigeants avec 5 sièges et l'Union des partis modérés avec 5 sièges également. Aucune femme n'a été élue.

Le Parlement a siégé le 20 avril pour élire le Premier ministre Bob Loughman, chef du Vanua'aku Parti.

## 6. Calendrier électoral jusqu'en janvier 2021

Section	Election	Date
Nouvelle-Calédonie	Référendum d'autodétermination	4 octobre 2020
Guinée	Présidentielle	18 octobre 2020
Jura	Cantonales	18 octobre 2020
Lituanie	Législatives	11 et 25 octobre 2020
Saskatchewan	Législatives	26 octobre 2020
Seychelles	Présidentielle et législatives	22,23 et 24 octobre 2020
Côte d'Ivoire	Présidentielle	31 octobre 2020
Moldavie	Présidentielle	1 <sup>er</sup> novembre 2020
Burkina Faso	Présidentielle et législatives	22 novembre 2020
Roumanie	Législatives	6 décembre 2020
Tchad	Législatives	13 décembre 2020
Niger	Présidentielle et législatives	27 décembre 2020 et 20 février 2021
République centrafricaine	Présidentielle et législatives	Décembre 2020

